

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception Novembre 2015

Dossier complet le 42 Novembre 2015

N° d'enregistrement F07413P0116

1. Intitulé du projet

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom AUDOIN

Prénom Michel

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AUDOIN Yvette

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

co-propriétaire, maître d'œuvre & d'ouvrage

RCS / SIRET

50274819700022

Forme juridique Bien propre

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des sevils et critères de la rubrique
25	* Le projet concerne une augmentation de puissance de la centrale hydroélectrique du Moulin de la Borie sur la Vienne de 130 kW
	nette à 250 kW nette soit 322 kW en puissance brute. * Ce serait donc une installation d'une puissance inférieure à la limite administrative de 500 kW nécessitant une étude d'impact.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature au projet

- * Le projet initial consiste à la mise en conformité du barrage suite à l'arrêté de classement 1 & 2 de la Vienne qui impose de refaire une échelle à poissons et une vanne permettant d'assurer le transfert sédimentaire.
- * Je profite de l'élaboration de ce dossier pour demander également une augmentation de puissance bien que dans l'immédiat je ne prévois pas de changer les turbines.
- * Le projet intégrera donc tous les paramètres de la situation finale future.

4.2 Objectifs du projet

Au delà de l'objectif initial de mise en conformité, l'objectif de l'étude du cas par cas est d'augmenter la puissance électrique produite:

** Arrête d'exploitation actuel avec les + 20% de 2009:

Débit:6.6 m3/s.

Puissance nette: 130 kW Hauteur d'étiage: 2.54m.

** Projet:

Surélévation du plan d'eau amont de +20cm sans inondation des terrains.

Pose de 2 gros clapets diminuant les risques d'inondation par rapport à la situation actuelle.

Débit: 12m3/s

Hauteur d'étiage: 279.14m - 276.40m = 2.74m

Puissance brute: 322 kW = 12*2.74*9.81; Puissance nette: 250 kW

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- * Il est pratiquement impossible de reconstruire une échelle à poissons en lieu et place de l'actuelle compte tenu des problème d'accès au site. Le projet est donc de déplacer le seuil du barrage au droit du bâtiment de la centrale actuelle afin de pouvoir reconstruire une nouvelle échelle à poissons et des clapets, conformément à la procédure déconstruction / reconstruction de la circulaire du 18/01/2013 du ministère de l'écologie et du Développement durable (page 11) qui prévoit ce cas de figure.
- * Suite à plusieurs réunions, un dossier complet a été déposé au service le la Police de l'eau de la DDT.
- * Le raccordement électrique HTA de ERDF a été refait en sous terrain en 2014, et il est dimensionné pour une puissance de 250 kW.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En exploitation,

- * La section de passage de l'eau au niveau des clapets sera de 18m² (pour un module de la Vienne de 9.15m3/s), Ces clapets asservis au niveau du plan d'eau amont légal diminueront les inondations des terrains avoisinants.
- * La surface noyée sera augmentée de 8 139 m².
- * Le volume supplémentaire de la retenue sera de 11 587 m3 en zone ombragé par de grands arbres limitant le réchauffement de l'eau.
- * Le fonctionnement des turbines restera identique.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrati La décision de l'autorité administrati dossier(s) d'autorisation(s).	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ser ve de l'Etat compétente en matière d'envir	a-t-il soumis ? ronnement devra être jointe au(x)				
Le service instructeur est celu d'examen	i de la Police de l'eau à la DDT qui a d	éjà le dossier en cours				
2 x 3 x 4 x 27 4 x 3 1 4	e d'autorisation ce formulaire est rempli					
Afin de définir s'il est nécessai	re ou non de réaliser une étude d'impa	ct.				
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) de l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées				
Grandeu	rs caractéristiques	Valeur				
d'amenée de 125m et la constru environ incluant 2 clapets de 6n	Les modifications sont: ** la déconstruction du seuil de barrage 71m de long, du canal d'amenée de 125m et la construction d'un nouveau seuil de 30m environ incluant 2 clapets de 6m et 3m de long. ** La surface de la retenue d'eau est augmentée de 8 139m²					
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 45 Long.	48 34 Lat. 1 35 8				
Moulin de La Borie Lieu dit: L'Usine Saint Denis des Murs 87400		°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°; _'" Lat°'_"				
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program Si oui, de quels projets se compose le 	me de travaux ?	Oui Oui Non				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. S	ensibilii	té enviror	mementale de la zone d'implantation envisagée							
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?										
Bois de ma propriété										
Existe-t-il un ou plusieurs doc concemés) réglementant l'oc	cument cupati	s d'urbai on des so	nisme (ensemble des documents d'urbanisme oui Non Non							
Si ouĭ, întitulé et date	L'arr	êté d'ex	ploitation préfectoral renouvelé le 14/09/2000.							
d'approbation : Précisez le ou les	L'aut	torisatio	n de travaux de la Police de l'eau du 29/04/2009. (les + 20%).							
règlements applicables à la zone du projet										
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale?	ou les	documer	nts ont-ils fait l'objet d'une évaluation. Oui Non							
5.2 Frieux environnementaux	dans le	a zone d'i	implantation envisagée : ns utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet							
nttp://www.developpement-	durable	gouv.fr/	etude impact							
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?							
		Car 2 40 10								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique,		6250	La zone ZNIEFE ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique-de	oui		La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	oui		La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique-de type I ou II (ZNIEFF) ou	oui		La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	oui		La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	oui	non	La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	o ui		La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	eui		La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?			La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		non	La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territaire d'une commune littorale?		non	La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale		non	La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une		non	La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		non	La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc		non	La zone ZNIEFF ne semble concerner que la rive gauche							

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		□non	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		non	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?		n o n	
dans un site ou sur des sols pollués ?		nen	
dans une zone de répartition des eaux ?		non	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		no n	le captage de la communauté de commune de St Léonard est 6.5km en aval. Toutes les installations sont en huile biodégradable.
dans un site inscrit ou classé ?		non	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	oui		Haute vallée de la Vienne
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		non	

6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant ;		De quelle nature ? De quelle importance ?		
Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau?		non	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		n o n	
Consultation	est-il excédentaire en matériaux ?		non	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		non	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		. □ Pa	urant la phase des travaux il y aura des perturbations ar contre la nouvelle échelle à poissons devrait néliorer la situation actuelle.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Qui		** Pas de réduction de surface agricole. ** La réduction de surface forestier est de 8 139 m² moins la surface de la rivière actuelle soit 5 000 m² environ
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		-non	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		<u>n</u> ōn	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		non	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	oui	non	pendant les travaux mais pas en fonctionnement Le bruit de l'écoulement de l'eau couvre tout les autres bruits
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		non	
	Engendre-t-il des vibrations ?		non	
	Est-il concerné par des vibrations ?		non	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		non		
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		non		
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	0	non		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		□non		
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		non		
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		ก็อีก		

6.2 Les in	ncidence	s du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oul	Non	non _{Si out} , décrivez lesquelles
6.3 Les in	ncidence	s du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui		non-Si oui, décrivez lesquels :
		7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu que:

- * Le projet est dans une zone très isolée, Les maisons ne sont pratiquement que des résidences secondaires et à plus de 100m.
- * le projet ne génère aucune nuisance sonore.
- * Le projet diminue le risque d'inondation des terrains amont par l'asservissement des clapets.
- * Le seuil de barrage sera plus court et plus accessible.
- * L'étude Natura 2000 (inclue dans le dossier de la Police de l'eau) démontre qu'il n'y a pratiquement aucun impact: pas de destruction de frayère, pas de moule perlière,
- * Les bâtiments et la prise d'eau actuels ne sont pas modifiés.

 Le puissance demandée est inférieure au minimum imposant une étude d'impact (500 kW).
- * La circulaire du Ministère de l'écologie du 18/01/2013 prévoit ce type de travaux de déconstruction/reconstruction afin d'améliorer la continuité écologique.
- * Le seul impact pouvant générer une nuisance est l'augmentation de la surface de la retenue de 8139 m² avec un risque d'élévation de température. Mais comme toute cette surface sera en zone boisée, l'incidence sera limité voire nulle.
- * En conclusion, je ne vois pas ce qui peut être impacté par ce projet qui devrait être dispensé d'étude d'impact.

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publiée :
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
- Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
- Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos

5 aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Fichiers joints:

2015 10 27 dossier mise ne conformité de la Borie V2

2015 10 27 lettre d'accompagnement au Préfet

arrêté d'exploitation de 2000

La lettre d'autorisation de travaux de 2009

La dernière page de ce dossier signée et scannée

Les levés de géomètre

La notice Natura 2000

Un fichier de calcul excel

L'étude réalisée par Hydro-M de 2007

L'information nominative relative au dossier La Borie

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

If Met

Fait à

Couzeix,

e, 08/11/2015

Signature

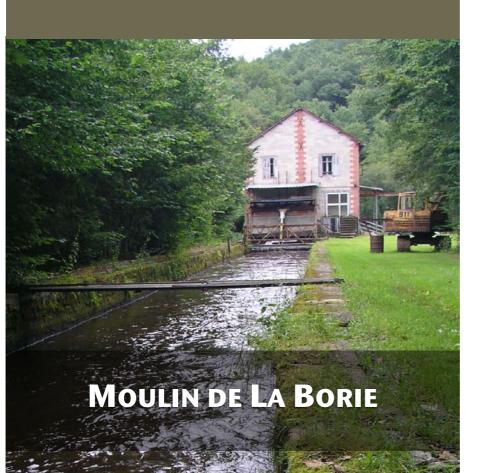
ÉTUDE D'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE





DÉPARTEMENT:Haute-Vienne

COMMUNE: ST-DENIS-DES-MURS



Janvier 2008



6 rue Clémence Isaure 31 000 TOULOUSE tel 05 34 45 28 10 contact@hydro-m.fr

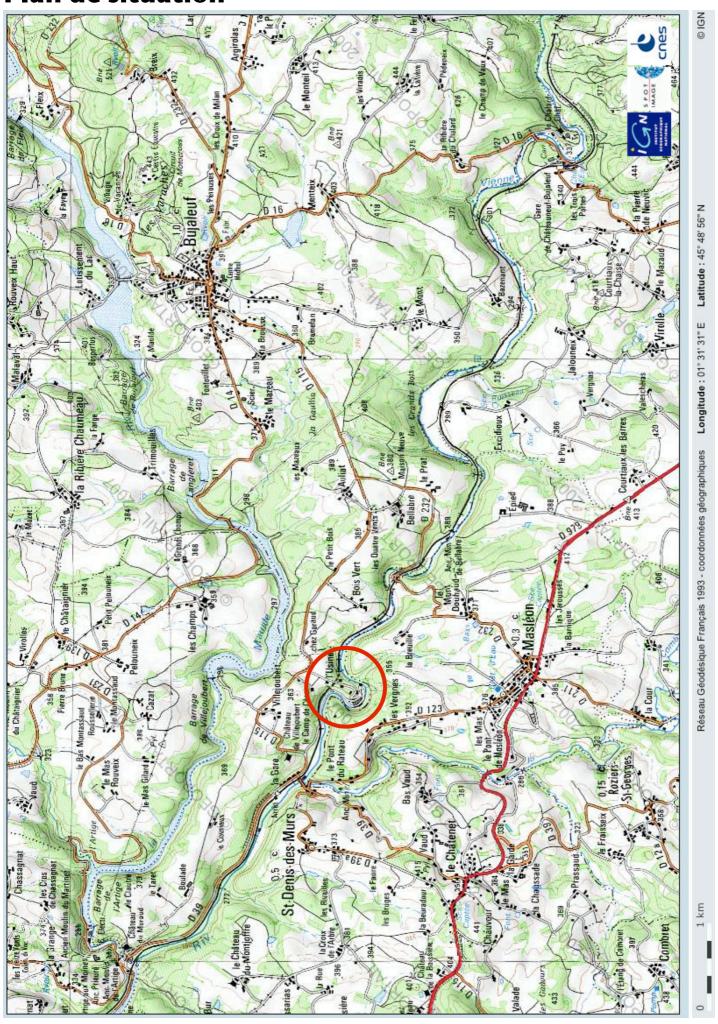


TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	
1.1.	Contexte	1
2.	Ressource Hydrologique	3
2.1.	Milieu physique	3
2.1.1.	Bassin de la Vienne	_
2.1.2.	Caractéristiques du bassin versant de la Vienne	4
2.1.3.	Climat	5
2.2.	Remarque réglementaire : classement	6
2.3.	Hydrologie	7
2.3.1.	Réseau hydrographique	7
2.3.2.	Régime de la Vienne	
2.3.3.	Station hydrométriques de référence sur la Vienne	10
2.3.4.	Reconstitution de l'hydrologie à la prise d'eau	11
3∙	Potentiel énergétique	21
3.1.	Outil de calcul du potentiel de production : NewPCH	21
3.2.	Notion de « productible » = potentiel de production	21
3.3.	Hypothèses de simulation du projet	22
3.3.1.	Conditions actuelles d'exploitation	22
3.3.2.	Pertes de charge dans le canal d'amenée	22
3.3.3.	Variation de la chute nette avec le débit	22
3.3.4.	Calage du modèle de calcul du potentiel de production	26
3∙4∙	Résultats	27
4.	Bilan et recommandations	31
Anna	exes	33
Annexe 1 Annexe 2		35 37
Annexe 3	, ,	45
Annexe 4	, ,	53



Plan de situation



Introduction

1.1 Contexte

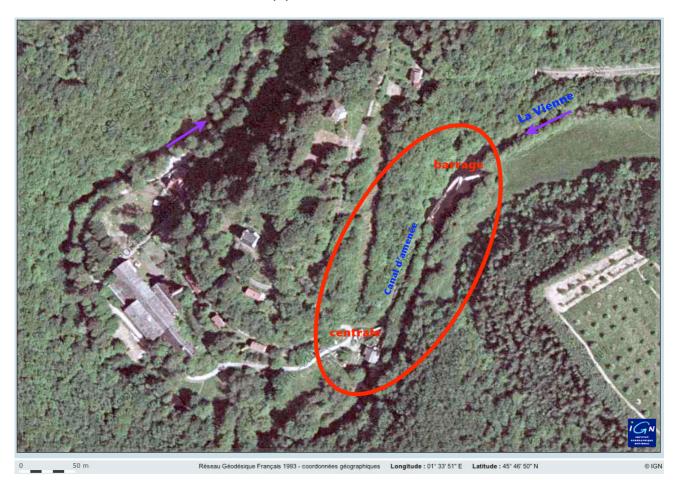
La centrale de La Borie est implantée sur la Vienne en amont de Limoges, sur le site d'une ancienne usine d'extrait de tanin pour le traitement des peaux, démantelée en 1950.

La microcentrale a changé de propriétaire en 2002 ; le droit d'eau a été transféré au nouveau propriétaire le 13 juin 2002 (Textes des arrêtés en annexe 1).

Son exploitation est autorisée par l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2000 pour une durée de 40 ans. La puissance administrative autorisée (puissance maximale brute) est de 108 kW. Elle correspond à un débit dérivé maximum de 5,5 m³/s sous une chute maximale brute de 2 m.

Le nouveau propriétaire souhaite rénover l'équipement actuel qui est vétuste et envisage l'augmentation de sa puissance.

C'est dans ce cadre prospectif que s'inscrit le présent dossier d'optimisation énergétique. L'objectif est de préciser la ressource hydrologique réellement disponible et de la confronter au potentiel du site afin d'étudier les possibilités d'augmentation de la production par la réduction des pertes de charges et éventuellement l'augmentation du débit d'équipement.





Particularité du bassin versant

La superficie du bassin versant qui alimente le Moulin de La Borie est évalué à 444 km².

En effet:

- la base de donnée nationale Banque HYDRO indique que la station hydrométrique d'Eymoutiers, située en amont, draine un bassin d'une superficie de 369 km², et,
- nous avons déterminé par planimétrie sur la carte IGN 1/100 000e le bassin versant supplémentaire compris entre cette station et le moulin : il s'élève à 75 km².

Ce bassin offre une particularité: l'importance des aménagements EDF situés en amont. Ces aménagements, mis en place dans les années 50, comportent plusieurs barrages implantés dans le haut bassin de la Vienne. Associés à un système de conduites et de canaux, ils permettent de dériver un part importante des eaux de la Vienne amont vers le barrage-réservoir de Vassivières, implanté dans un bassin versant adjacent, celui de la Maulde.

La ressource en eau dont bénéficie le Moulin de La Borie est donc largement amputée par les équipements EDF de l'amont.

Ressource Hydrologique

2.1 Milieu physique

2.1.1 Bassin de la Vienne

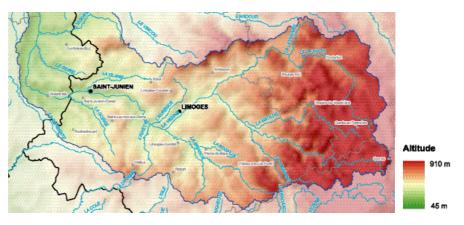
Le bassin versant de la Vienne couvre quelque 21 000 km². Il se présente globalement comme un rectangle orienté sud-est / nord-ouest, d'environ 100 km x 200 km.

L'extrémité sud-est constitue le secteur des sources, dans le Limousin, alors que l'extrémité nord-ouest constitue la zone de confluende des principaux cours d'eau structurants (Vienne, Clain, Creuse, Gartempe). Au débouché du bassin, la Vienne conflue avec la Loire à Candes-Saint Martin, en aval de Tours.



2.1.2 Caractéristiques du bassin versant de la Vienne

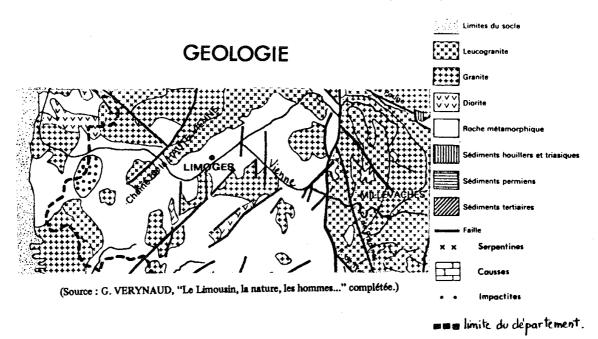
Relief du bassin de la Vienne amont



Géologie

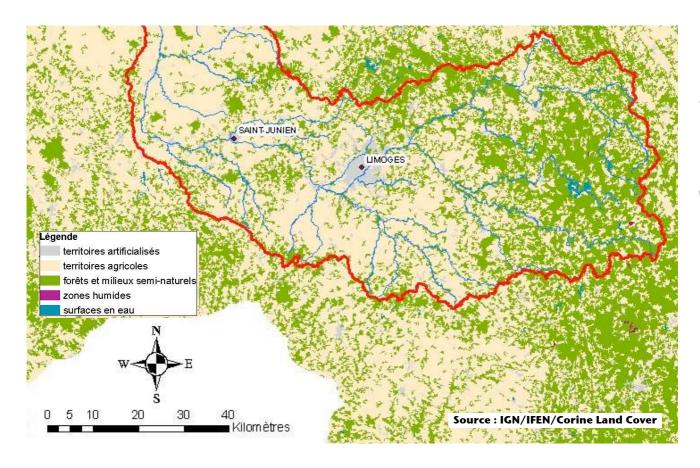
La géologie du bassin de la Vienne est contrastée avec, en amont, le socle cristallin (imperméable) dans le Limousin, et les terrains sédimentaires (perméables) en Poitou-Charentes. La mobilisation et l'usage des ressources en eau découlent directement des caractéristiques de ces milieux.

Le bassin du Moulin de la Borie est située entièrement sur le socle cristallin imperméable, essentiellement formé de micaschistes, gneiss et granites avec filons.



Occupation du sol

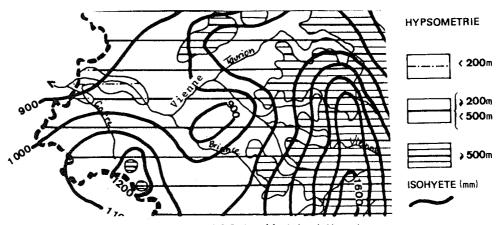
Le bassin versant alimentant le Moulin de la Borie présente une dominance de forêt, les surfaces agricoles n'arrivant qu'en deuxième position. De ce fait, la pression des prélèvements pour l'irrigation en été se fait moins sentir qu'en aval du confluent de la Maulde où les terres agricoles deviennent dominantes.



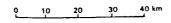
2.1.3 Climat

Précipitations

Le gradient des précipitations est calqué sur la structure du relief, la partie la plus arrosée étant le secteur des sources, au sud, adossé au Massif Central, dans le limousin : I 600 mm en moyenne annuelle sur le plateau de Millevaches et 650 mm dans le Chatelleraudais.



(Source : "Atlas climatique du Limousin" 1964-1978. Station météorologique de Limoges.)

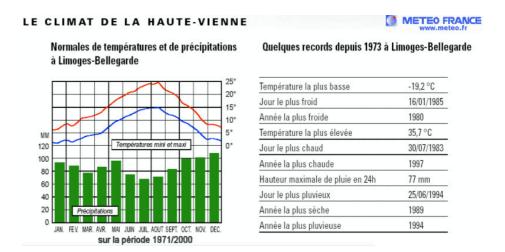




Il pleut abondamment sur le Limousin, moyenne montagne, qui appartient au domaine océanique.

Dans le secteur de la Vienne Amont (Vienne, Taurion, Briance) le gradient décroissant est clairement dans le sens est-ouest, les cumuls annuels s'échelonnant entre 1 000 et 1 500 mm.

Le bassin versant de la Vienne amont qui alimente le moulin de la Borie est dans le secteur le plus arrosé du bassin, avec les isohyetes I 200 à I 500 mm.



La pluviométrie est généralement bien répartie dans l'année et les contrastes faibles comme l'indique le graphique Météo-France pour la station de Limoges.

Mais les moyennes de précipitations cachent une grande variété de situations au cours d'une même année et de grandes variations d'une année à l'autre. En effet, en règle générale, dans une décennie, on compte une année très pluvieuse (2 000 mm à Bugeat) et une année sèche. Entre ces deux années, les quantités d'eau tombées sont inégales d'une année à l'autre : la variabilité atteint 30 à 50%.

2.2 Remarque réglementaire : classement

Tout le parcours de la Vienne fait l'objet d'un classement pour les poissons migrateurs par les décrets du 1er avril 1905 et du 27 avril 1995 :

- anguille et truite fario : toute la Vienne depuis ses sources jusqu'au confluent de la Creuse
- lamproie, alose, truite de mer : du pont de Moussac-sur-Vienne (en aval de Confolens) jusqu'au confluent de la Creuse
- ombre : depuis le confluent avec la Maulde jusqu'à Limoges.

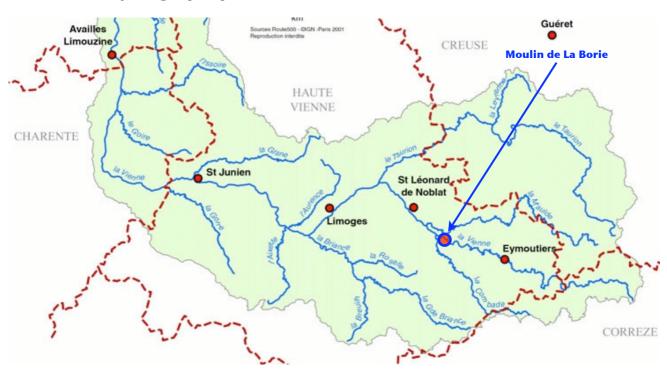
Le site du Moulin de la Borie est concerné par le classement pour l'anguille et la truite fario.

Sur les cours d'eau classés, la loi pêche prévoit l'obligation de mettre en place des dispositifs assurant la libre circulation des poissons migrateurs dans un délai de 5 ans. Si le classement est complété par un arrêté fixant la liste des espèces migratrices, l'obligation porte sur tous les ouvrages (anciens et nouveaux).

Le barrage de La Borie est équipé d'une échelle à poissons à ralentisseurs qui satisfait à l'obligation réglementaire.

2.3 Hydrologie

2.3.1 Réseau hydrographique



2.3.2 Régime de la Vienne

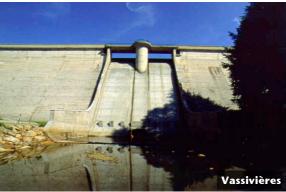
Régime

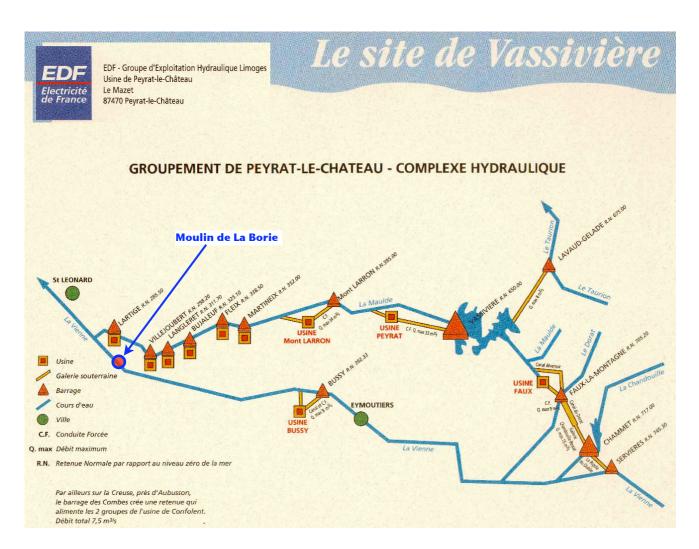
Le régime de la Vienne est un régime pluvial assez classique avec un maximum en hiver et un minimum en été. Les effets de stockage par la neige et le gel sont assez modestes car la couverture de neige hivernale est généralement de faible importance et de courte durée.

Artificialisation des débits

Le haut bassin de la Vienne, y compris la Maulde et le Taurion font l'objet d'un important aménagement hydroélectrique EDF avec des retenues de stockage et transferts d'eau inter-bassins appelé "groupement de Peyrat-le-Château / Vassivières".







Transferts de bassin EDF

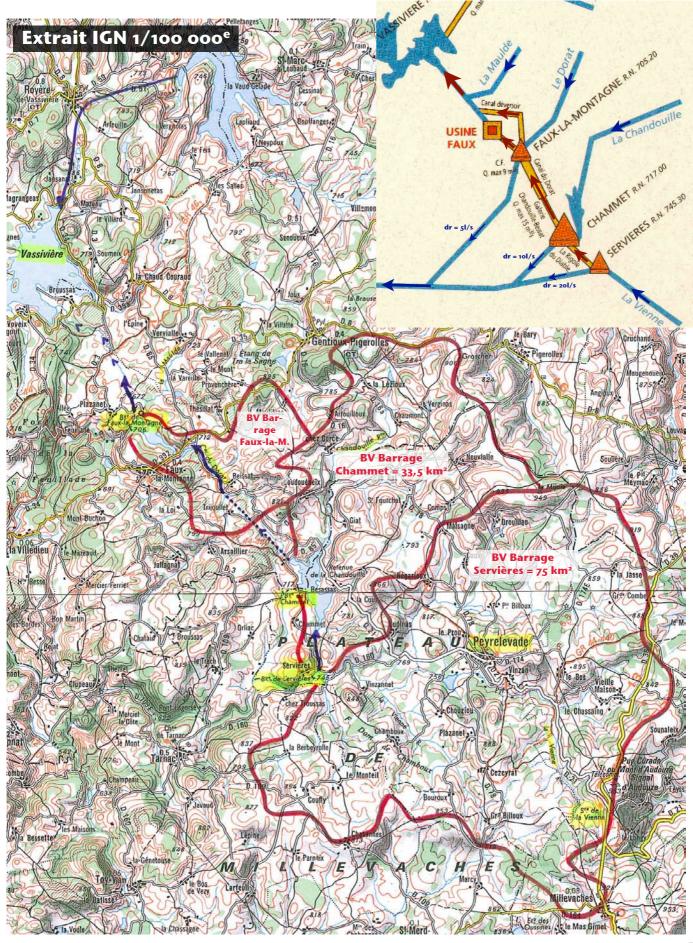
Il existe plusieurs transferts d'eau inter-bassins dans le massif. Une part des eaux de la Vienne en amont du Moulin de La Borie est transférée par EDF vers le lac de Vassivière, dans la vallée de la Maulde. Les prises d'eau sont au niveau des lacs de Servières, Chammet et Faux-la-Montagne.

La retenue de Vassivières qui structure l'ensemble des stocks et transferts d'eau de la Vienne amont, la Maulde et le Taurion a été mise en service en 1950. Le tableau suivant permet de mettre en évidence les bassins versants et les volumes mis en jeu.

Nom retenue	Volume utile (Mm³)	Bassin versant	Débit Réservé*	BV naturel amont (km²)
Vassivières	96	Maulde	-	158
Servières	0,1	Vienne amont	20 l/s	75
Chammet	3,4	Chandouille (Vienne amont)	10 l/s	33,5
Faux-la-Montagne 0,7		Dorat (Vienne amont)	5 l/s	10,5
Lavaud-Gelade (hors BV)	9,5	Taurion	-	46

*: débit minimal laissé dans le cours d'eau au pied du barrage

Il existe également d'autres transferts d'eau dans le bassin de la Vienne mais qui n'influencent pas la ressource hydrologique du Moulin de La Borie (transfert EDF Taurion-Maulde, transferts AEP Gartempe-Vienne, en aval).



La concession EDF

Les règles de transfert d'eau depuis les barrages de Servières, le Chammet et Fauxla-Montagne sont régis par le décret du 14 février 1978, décret modifiant le décret de concession du 6 octobre 1955 pour les centrales de Peyrat-le-Château (chute de Vassivières) et Faux-la-Montagne.

Le cahier des charges du décret de 1978 fixe les débit maximums dérivés de la Vienne vers la Maulde ainsi que les débits réservés au droit des 3 barrages du bassin de la Vienne amont (Servières, le Chammet et Faux-la-Montagne) :

Nom retenue	Nom retenue Débit dérivé maxi (m³/s)		BV naturel amont (km²)	Module naturel (m³/s)	
Servières	18 m³/s	20 l/s	75	2,25 m³/s	
Chammet	17 m³/s	10 l/s	33,5	1,00 m³/s	
Faux-la-Montagne	20 m³/s dont 8 m³/s par la centrale	5 l/s	10,5	0,32 m³/s	
TOTAL	-	35 I/s	I I 9 km²	3,6 m³/s	

Les débits dérivé maximums (17 à 20 m³/s correspondent à des débits de crue). Dans la dernière colonne du tableau précédent, nous présentons le module calculé à partir du débit spécifique de 30 l/s/km² donné par la Banque HYDRO à station hydrométrique de Peyrelevade. Nous pouvons en déduire que les débits réservés laissés dans le Vienne (Servières) et dans la Chandouille (Chammet) correspondent au centième du module naturel seulement (1%). Pour Le Dorat (Faux-la-Montagne) le débit réservé atteint 1,5% du module.

Finalement, cette concession permet à EDF de transférer la totalité des eaux produites par les 119 km² de bassin versant amont, y compris la presque totalité des eaux de crue, à l'exception d'un débit réservé correspondant au centième du module naturel.

Un débit réservé correspondant à la réglementation du Code de l'Environnement serait de 360 l/s sur cette partie de bassin. Par rapport à la réglementation, le débit réservé actuel représente un déficit de 325 l/s.

2.3.3 Station hydrométriques de référence sur la Vienne

Le tableau suivant dresse la liste des stations hydrométriques existantes sur la Vienne à proximité du moulin de La Borie (fiches Banque HYDRO en <u>annexe 2</u>). Elles y sont classées d'amont vers l'aval et leur position relative aux affluents et au moulin de La Borie est identifiée :

Station	Code Hydro	Superficie BV	Altitude station	Période dispo	Module (m³/s)	Module spécifique (I/s/km²)		
Peyrelevade (Servières)	L0010610	58,5 km2	618 m	1957-2007	1,8	30,4		
Peyrelevade (Rigole du Diable)*	L0010620	71 km2	744 m	1969-2006	2	28,4		
Eymoutiers	L0050630	369 km2	400 m	1994-2007	6,7	18,1		
	Moulin de l	La Borie - BV = 4	44 km² (= B	V Eymoutiers + 75 I	cm²)			
	Confluent o	ie la Maulde						
St-Léonard-de-Noblat (Sempinet)	L0140620	997 km2	264 m	1968-2000	22,2	22,2		
St-Priest-Taurion	L0140610	1156 km2	238 m	1943-2007	23,6	20,4		
	Confluent du Taurion							
Le Palais-sur-Vienne	L0400610	2296 km2	226 m	1923-2007	43,8	19,1		
Limoges (Pont Neuf)	L0410610	2320 km2	217 m	1999-2007	Non disponible			

^{*:} la fiche de station banque HYDRO indique:

[&]quot;LES DEBITS PUBLIES REPRESENTENT LES DEBITS DE LA VIENNE DERIVES A LA PRISE D'EAU DE LA RIGOLE DU DIABLE VERS LA RESERVE DU CHAMMET".

Ces débits sont transférés vers le bassin de la Maulde : il s'agit donc des débits dont la Vienne amont est amputée



2.3.4 Reconstitution de l'hydrologie à la prise d'eau

Débit naturel / débit influencé

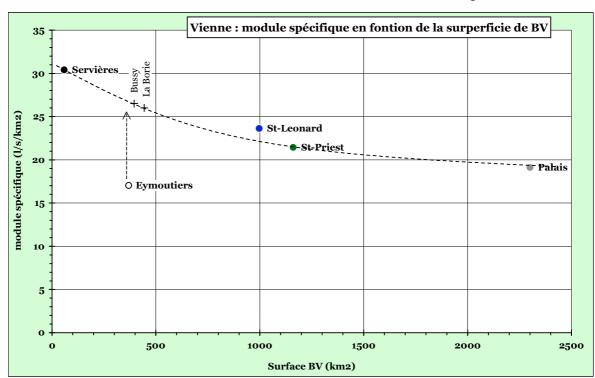
Comme le montrent les paragraphes précédents, les aménagements hydroélectriques EDF de l'amont amputent une part importante de la ressource hydrologique au droit du Moulin de La Borie. Le bassin versant alimentant le moulin étant de 444 km², et la les eaux détournées vers la Maulde étant la production d'un bassin versant de 119 km², la part détournée correspond à 27% environ de la ressource naturelle.

La ressource réellement disponible correspond à celle qui est mesurée actuellement (et depuis 1950) à la station d'Eymoutiers à laquelle nous devons ajouter la production du bassin versant intermédiaire entre la station et le moulin.

Par contre, la ressource théorique naturelle doit être recalculée en tenant compte des transferts de bassin vers la Maulde. Le débit moyen naturel est donc supérieur au débit qui passe effectivement au droit du moulin. Pourtant, c'est le débit naturel qui sert de référence à la détermination du débit réservé selon le Code de l'Environnement. Il est donc important de le déterminer avec précision.

A titre d'illustration, les graphiques de la page suivante montrent que les débits spécifiques (débit rapporté à l'unité de surface de bassin versant) mesurés à la station d'Eymoutiers sont systématiquement inférieurs aux débit spécifiques des stations situées plus en aval. C'est la signature de l'amputation des débits par l'amont. En effet, naturellement, les débits spécifiques décroissent de l'amont vers l'aval du fait du gradient positif des précipitations avec l'altitude.

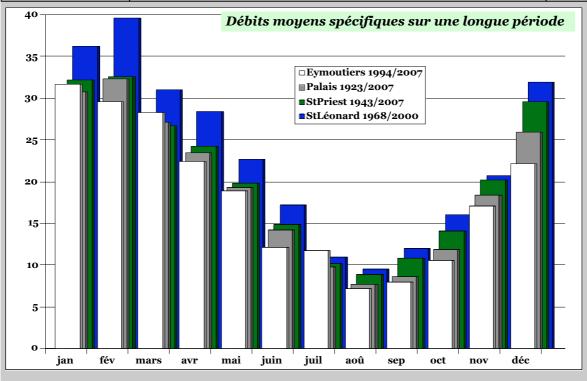
Le graphique suivant montre l'augmentation progressive du débit spécifique naturel sur le bassin lorsque l'on se rapproche des sources, donc les secteurs les plus abondamment arrosés par les pluies. Les points indiqués correspondent aux valeurs données par les stations hydrométriques. Le débit spécifique naturel à Eymoutiers devrait s'établir à 27 l/s/km² environ au lieur des 18 l/s/km² enregistrés.





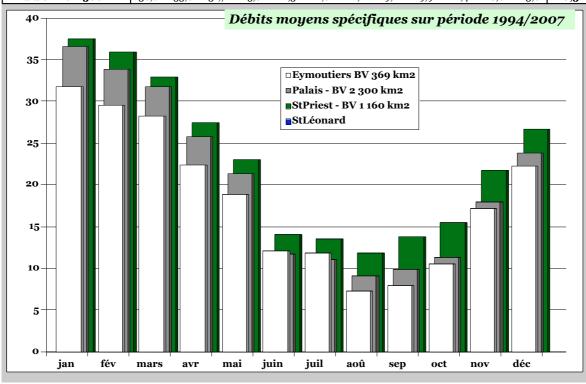
Débits moyens spécifiques sur une longue période

= to the magnitude of the graph and the standard for the													
	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc	année
Eymoutiers 1994/2007	31,7	29,5	28,2	22,4	18,9	12,1	11,8	7,3	7,9	10,5	17,1	22,2	18,1
StLéonard 1968/2000	36,2	39,6	31,0	28,4	22,8	17,3	10,9	9,5	12,1	16,0	20,7	31,9	23,0
StPriest 1943/2007	32,1	32,6	26,7	24,2	19,8	14,9	10,2	8,8	10,8	14,1	20,3	29,5	20,4
Palais 1923/2007	30,8	32,4	27,1	23,4	19,3	14,2	9,8	7,7	8,6	11,8	18,4	26,0	19,1



Débits moyens spécifiques sur période 1994/2007

	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc	année
Eymoutiers BV 369 km2	31,7	29,5	28,2	22,4	18,9	12,1	11,8	7,3	7,9	10,5	17,1	22,2	18,1
StLéonard													
StPriest - BV 1 160 km2	37,5	35,9	33,0	27,5	23,0	14,0	13,5	11,8	13,8	15,4	21,7	26,6	22,8
Palais - BV 2 300 km2	36,6	33,8	31,7	25,8	21,3	11,6	11,1	9,1	9,9	11,4	18,0	23,8	20,3



Les graphiques de la page précédente montrent que les débits spécifiques enregistrés mois par mois à Eymoutiers sont systématiquement inférieurs à ceux qui sont enregistrés à St-Priest (en aval du confluent de la Maulde). Ceci signifie bien que les transferts de bassin depuis la Vienne amont vers la Maulde ont lieu toute l'année, y compris au plein cœur de l'étiage, aux mois d'août et septembre.

Module naturel et débit réservé

Le graphique montrant la relation entre débit spécifique et superficie de bassin versant permet de déterminer le débit spécifique naturel au moulin de La Borie : 26 l/s/km². En appliquant cette valeur aux 444 km² de bassin, on obtient un **module naturel au moulin de 11,5 m³/s**.

Le débit réservé du moulin, conformément au code de l'Environnement devrait donc s'établir à 1,15 m³/s (1 150 l/s).

Cette valeur est cohérente avec le débit réservé associé à la centrale EDF de BUSSY qui est égal à 1,1 m³/s pour un bassin versant de 395 m³/s (débit spécifique voisin de de 27 l/s/km²).

Par contre l'autorisation d'exploiter la centrale du moulin de La Borie mentionne un débit réservé de 1,25 m³/s ce qui apparaît légèrement sur-évalué par rapport du débit réglementaire conforme au code de l'Environnement.

Reconstitution de la ressource hydrologique effective

Le modèle de calcul du potentiel de production s'appuie sur une chronique de débits journaliers reconstituée au droit de la centrale la plus longue possible.

La qualité de la chronique des données hydrologiques journalières que l'on utilise est déterminante pour le résultat final. Les informations de base sont issues des stations de jaugeage dont les enregistrements sont stockés dans la Banque HYDRO du Ministère de l'Environnement, Direction de l'eau.

Les stations hydrométriques et les séries disponibles figurent dans le tableau de la page 10.

Afin de reconstituer la chronique, nous n'utiliserons pas de station située en aval du confluent de la Maulde car elles sont influencées par la gestion du barrage-réservoir de Vassivières (96 millions de mètres cubes de stock utile) qui est en mesure de modifier sensiblement le régime des écoulements par transferts inter-saisons.

Nous devons donc nous appuyer sur les stations jaugeant la Vienne en amont du moulin, c'est-à-dire les stations d'Eymoutiers et de Peyrelevade.

La station d'Eymoutiers offre une chronique un peu trop courte pour être pertinente (1999-2007). Par contre, Peyrelevade existe depuis 1957.

Période 1999-2007

Nous reconstituons le débit au moulin de La Borie en additionnant le débit mesuré à Eymoutiers (BV 369 km²) et un débit de type naturel obtenu par le débit de la station de Peyrelevade (BV 58,5) affecté au BV intermédiaire Eymoutiers/La-Borie (75 km²) assorti d'une correction de débit spécifique moyen de 26/30,4 :

 $Qj_{LaBorie} = Qj_{Eymoutiers} + 75/58,5 \times 26/30,4 \times Qj_{Peyrelevade}$

Soit : $Qj_{LaBorie} = Qj_{Eymoutiers} + 1,096 \times Qj_{Peyrelevade}$



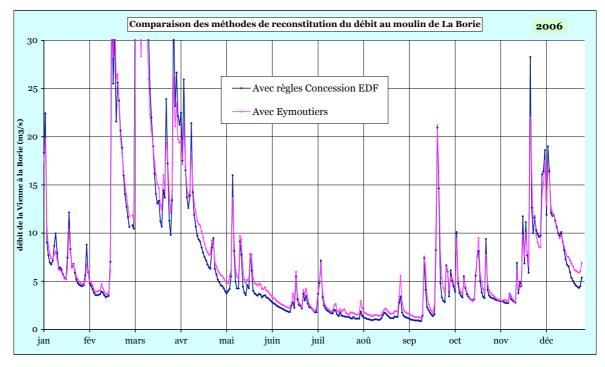
Période 1969-1998

Nous reconstituons le débit au moulin de La Borie avec le débit de la Vienne mesuré à Peyrelevade (L0010610, BV 58,5) affecté au BV total de La Borie (444 km²), assorti d'une correction de débit spécifique moyen de 26/30,4 puis auquel on ampute le débit transféré vers Vassivières en appliquant les règles de la concession EDF sur le bassin intercepté (119 km²) :

 $\begin{aligned} Q_{jLaBorie} &= 444/58,5 \times 26/30,4 \times Q_{jPeyrelevade} \text{ - transfert EDF (sur } Q_{jPeyrelevade} \text{ seul)} \\ \text{Soit : } Q_{jLaBorie} &= 6,491 \times Q_{jPeyrelevade} \text{ - transfert EDF (sur } Q_{jPeyrelevade} \text{ seul)} \end{aligned}$

Le débit de la Rigole du Diable mesuré à la station Peyrelevade/L0010620 nous permet de vérifier la cohérence de l'application des règles de transfert EDF. Le débit "transfert EDF" doit au moins être égal à cette valeur.

Afin de valider la seconde méthode, nous avons comparé les résultats donnés par les deux méthodes. A titre d'exemple, le graphe suivant donne la comparaison des résultats pour l'année 2006 :



Les résultats étant sensiblement identiques, nous considérerons ces méthodes comme valides.

projet imprimé le 8/01/08

Débits caractéristiques (chronique de 39 ans)

Site: Moulin de La Borie Hydrologie reconstituée à la prise d'eau : débits classés, moyennes, étiage

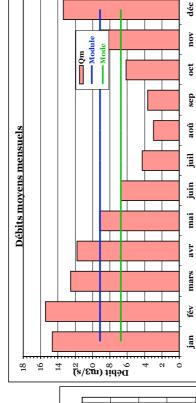
Site : Vienne à Moulin de La Borie (surface BV = 444 km2)

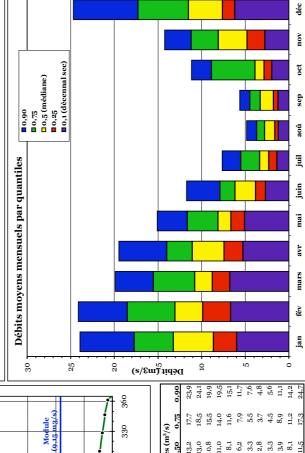
Période prise en compte pour l'analyse hydrologique : 1969 à 2007 dont 39 années valides prises en compte sur cette période Courbe des débits classés

Débits classés

Station HYDRO choisie pour la reconstitution : Reconstitution complexe (voir rapport) Formule appliquée : Reconstitution complexe (voir rapport)

Logiciel NewPCH v2.1 B1dev∂





330

300

270

240

210

180

150

120

90

9

30

Mode (6,75 m3

21174% 1148% 1103% 1003%

Débit (m3/s)

444,1 19,3 16,0 11,8 11,8 10,5 9,5 8,5 7,6

Occurrence

30

481% 280%

jours / an

Quantiles (m3/s)

Débits	m ³ /s	14,6	15,4	12,5	11,8	9,5	6,7	4,3	
		janvier	février	mars	avril	mai	nini	juillet	
				•					
		ge (m3/s)		VCN10	1,25	0,75	0,47		
		caractéristiques d'étiage (m3/s)		QMNA	1,89	1,24	96'0		
		caracté							

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
e (m3/s)		VCN10	1,25	0,75	0,47		
ractéristiques d'étiage (m3/s)		QMINA	1,89	1,24	96'0		
ractér							

Débits caractéristiques d'étiage (m3/s)		
	QMNA	VCN10
1an/2	1,89	1,25
1an/5	1,24	0,75
1an/10	96'0	0,47

Logiciel NewPCH® • HYDRO-M 2005

6,2 3,3 3,3 3,9 8,1

4,1 2,1 2,1 7,2 6,1 9,1

9,6 6,7 8,2 13,8 20,8 30,1

4,3 3,0 3,6 6,1 9,2

octobre

15,2

8,4,1

La synthèse donnée dans la page précédente présente les débits moyens mensuels, les quantiles, la courbe des débits classés et les débits caractéristiques d'étiage.

Module

Le moduleⁱ interannuel s'établit à 9,15 m³/s.

Le modeⁱⁱ ou médiane s'établit à 6,75 m³/s.

Répartition annuelle

La répartition est de type pluvial océanique classique avec un maximum centré sur l'hiver, en février, et un étiage centré sur l'été, en août.

Débits d'étiage

QMNAⁱⁱⁱ moyen = 1,9 m³/s, QMNA quinquennal = 1,25 m³/s VCN10^{iv} moyen = 1,25 m³/s,VCN10 quinquennal = 0,75 m³/s

Variations interannuelles depuis 1969 (39 ans)

La fiche de la page suivante fait apparaître les débits moyens mensuels en annuels sur toute la chronique reconstituée (39 ans).

On observe que les valeurs moyennes masquent des écarts importants d'une année à l'autre :

- Deux années sont particulièrement sèches, avec une moyenne proche de 5 m³/s : 1989 et 2005,
- Trois années présentent une ressource très abondante, avec une moyenne proche de 14 m3/s : 1981, 1988, 1994

Le calcul de la moyenne glissante sur 10 années consécutives met en évidence les périodes sèches et les périodes humides :

- Les 10 dernières années correspondent à la décennie la plus sèche de la chronique avec une moyenne de 8,1 m³/s,
- La période la plus abondante est la décennie 1979-1988 avec une moyenne dépassant légèrement 10 m³/s.

iv VCN10 = valeur la plus basse de l'année du débit moyen calculé sur 10 jours consécutif



¹ Module interannuel = moyenne de toutes les valeurs de débits journaliers disponibles dans la série chronologique

ii Mode ou médiane = valeur telle que 50% des valeurs sont supérieures et 50% sont inférieures

iii QMNA = débit moyen du mois le plus sec de l'année (le mois peut être différent selon les années)

Hydrologie reconstituée à la prise d'eau : variations interannuelles Site : Moulin de La Borie

AVA.

Site: Vienne à Moulin de La Borie (surface BV = 444 km2)
Station HYDRO choisie pour la reconstitution: Reconstitution complexe (voir rapport)
Formule appliquée: Reconstitution complexe (voir rapport)

Logiciel NewPCH v2.1 \(\beta^2\)dev\(\theta\)

Calcul sur 39 ans
(période 1969 à 2007)

1971 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1970 Débits reconstitués moyens : Vienne à la prise d'eau 29,0 15,3 16,0 12,2 6,2 6,2 11,4 10,3 16,3 11,1 11,1 12,6 13,2 13,2 10,0 17,77 18,8 18,8 18,8 6,0 6,7 6,7 22,2 25,4 6,2 6,2 23,1 13,1 12,1 3,3 janvier 14,6 13,1 ď 11,5 12,4 16,7 10,2 10,7 5,5 3,5 21,3 9,9 3,4 8,5 9,4 févrie 15,4 11,8 7,3 9,6 9,6 9,0 12,6 8,8 10,7 6,7 3,4 3,4 mars 12,5 0,4 12,4 11,9 19,4 11,7 avril 11,8 6,9 7,9 9,5 18,9 6,6 12,2 11,6 3,3 11,9 10,1 14,7 5,9 16,1 3,0 8,3 7,2 8,8 8,1 9,5 7,8 15,1 7,0 8,1 7,1 8,0 mai 9,2 5,5 7,6 6,5 2,5 7,4 11,7 6,3 3,7 4,3 6,1 12,1 15,3 4,6 7,7 6,2 juin 5,3 6,4 6,7 3,1 2,9 3,5 3,0 2, 1, 2, 2, 2, 8, 2, 2, 2, 4, 8, 1, 8 iuillet 4,3 1,8 1,7 1,7 2,9 2,5 2,5 3,5 1,0 1,0 1,0 5,7 ć, 1,5 3,0 4,5 4, août 3,0 septembre 3,6 1,4 4,4 1,9 13,7 octobre 6,1 4,8 6,1 10,4 6,4 11,2 4,6 28,2 4,4 8,9 1,9 6,0 6,0 2,7 9,7 9,8 7,7 2,2 9,4 8,1 novembre 9,2 9,8 7,6 9,9 31,4 12,4 9,5 3,2 12,6 9,9 2,9 7,3 6,2 22,6 10,2 17,3 9,6 18,0 13,1 5,8 décembre 13,4 13,7 8,8 9,0 9,6 6,7 8,9 10,0 6,01 5,4 6,8 6,7 13,7 9,8 8,5 6,2 9,2 Année (m³/s) 365 365 365 366 365 365 365 365 365 366 366 365 365 366 365 365 365 nb total valeurs 363 5,2 4,3 8,4 2,0 6,0 7,6 6,4 8,9 3,6 6,6 6,6 7,7 7,7 7,3 8,9 4, 4, 8, 7, 8 moy été (avr-oct) 6,4 5,6 9,01 18,4 16,4 16,8 20,4 16,2 8,01 13,8 8,1 11,3 11,5 22,9 9,9 9,4 1,71 7,4 8,7 13,7 moy hiver (nov-mars) 13,1 22,5 19,9 2,02 20,1 32,1 12,1 15,3 23,4 19,3 13,9 Q spécif. Ann. (l/s/km2) 20.6 18,1 15,1 15,5 17,1 19,5 33,6 33,6 61,1 48,8 61,1 Débit max annuel 76,1 33,1 35,1 25 Débits moyens : Vienne (m3/s)20 10 Moyenne hiver Moyenne annuelle 5 Movenne été Moyenne 10 ans 1970 11971 11972 11973 11973 11976 11976 11978 11978 11978 11978 11988 11988 11988 11988 11988 11988 11988 11989 11999 11999 11999 11999 11999 11999 11999 11999 11999



Tendances sur 80 années d'enregistrement

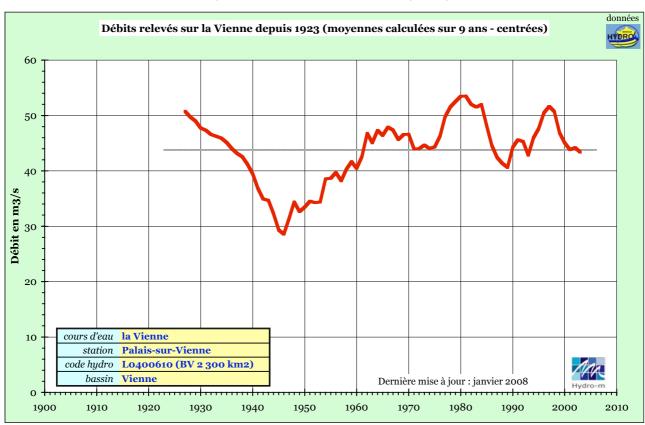
La station du Palais-sur-Vienne, située en aval du confluent de la Maulde, enregistre les débits de la Vienne depuis 1927. Cette longue période d'enregistrements permet d'observer les variations de la ressource hydrologique avec un recul important.

Le graphique suivant montre la moyenne enregistrée sur toute la période (trait gris) et l'évolution d'une moyenne glissante calculée sur 9 années consécutives (trait rouge).

On observe que:

- la dernière décade présente des débits proches de la moyenne sur 80 ans,
- la période de référence de reconstitution de la chronique à La Borie (depuis 1969) montre une hydrologie plutôt supérieure à la moyenne sur 80 ans,
- La période centrée sur les années 1940-1950 présente une ressource de 1/3 inférieure à la moyenne; extrapolée à la ressource de La Borie, il est probable que cette décennie se serait traduite par une moyenne proche de 5,5 m³/s.

Il faut donc garder à l'esprit que la moyenne calculée sur les 39 années de notre chronique de référence doit être considérée avec prudence : rien ne permet de penser que les dix années à venir ne seront pas largement en dessous.



Débits de crue

Nous avons calculé les débits de crue, en valeurs moyennes journalières, à partir de notre chronique de référence et par régression à une loi de Gumbel (page suivante) : les crues décennale et vingtennale s'élèvent respectivement à 80 et 90 m³/s. La longueur de la chronique étant limité à 39 ans, nous ne sommes pas en mesure de calculer fidèlement les crues cinquantennales et centennales.

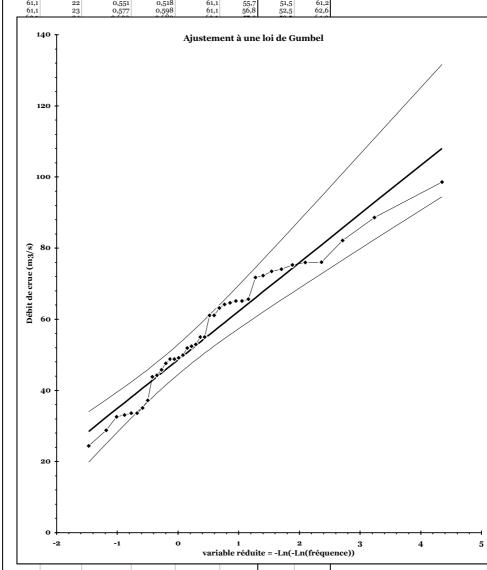
La crue la plus importante enregistrée à la station d'Eymoutiers est celle du 6 juillet 2001. Le débit de pointe instantané a été évaluée à 150 m³/s pour une moyenne journalière de 72 m³/s.

Hydrologie reconstituée à la prise d'eau : débits de crue Site : Moulin de La Borie Site : Vienne à Moulin de La Borie (surface BV = 444 km2) Période prise en compte pour l'analyse hydrologique : 1969 à 2007 (39 années) Formule appliquée : Reconstitution complexe (voir rapport) Logiciel NewPCH v2.1 \(\beta\)1dev\(\pa\)



Calcul de l'ajustement à une loi de régression de Gumbel

Valeurs de départ Calassées Classt Eréquence Calasie Calasées C								Inter	valle de co	onfiance
1969	Valeurs	de départ	Valeurs	Ordre de	Fréquence	Variable	Valeur	Valeur l	argeur	90%
1970										
1971		49,2	24,4				24,4			
1972 32.6 33.1 4 0.090 -0.880 33.1 36.6 30.3 41.0 1973 55.0 33.6 5 0.115 -0.770 33.6 38.1 32.2 42.4 1974 65.2 33.6 6 0.141 -0.672 33.6 39.4 33.9 43.6 1975 51.9 35.1 7 0.167 -0.583 35.1 40.6 35.4 44.7 1976 63.1 37.2 8 0.192 -0.500 37.2 41.8 36.7 45.8 1977 64.7 43.8 9 0.218 -0.421 43.8 42.8 38.0 46.8 1978 73.5 44.3 10 0.244 -0.345 44.3 43.9 39.2 47.9 1979 45.8 45.8 11 0.269 -0.272 45.8 44.9 40.4 49.0 1980 44.3 47.6 12 0.295 -0.200 47.6 45.9 41.5 50.0 1981 74.1 48.8 13 0.321 -0.129 48.8 45.8 42.6 51.0 1982 76.1 48.8 14 0.346 -0.059 48.8 47.8 43.6 52.0 1983 33.1 49.2 15 0.372 0.011 49.2 48.7 44.6 53.1 1984 55.0 49.9 16 0.397 0.080 49.9 49.7 45.6 54.1 1985 37.2 51.9 17 0.423 0.151 51.9 50.7 46.6 55.2 1986 53.0 52.4 18 0.449 0.221 52.4 51.6 47.6 56.4 1987 33.6 53.0 52.4 18 0.449 0.221 52.4 51.6 47.6 56.4 1989 47.6 55.0 20 0.500 0.367 55.0 53.6 49.5 59.9 1990 72.3 50.1 22 0.551 0.518 51.1 55.0 54.6 50.5 59.9 1991 33.6 61.1 22 0.557 0.598 61.1 55.7 54.5 61.2 1992 61.1 22 0.557 0.598 61.1 55.8 52.5 61.2 1903 35.1 20004 88.2 2000 28.8 2000 28.8 2000 28.8 2000 28.8 2000 28.8 2000 48.8 48.		65,2						32,4		
1974 65,2 33,6 6 0,141 -0,672 33,6 39,4 33,9 43,6 1975 51,9 35,1 7 0,167 -0,583 35,1 40,6 35,4 44,7 1976 63,1 37,2 8 0,192 -0,500 37,2 41,8 36,7 45,8 43,8 9 0,218 -0,421 43,8 42,8 38,0 46,9 1978 73,5 44,3 10 0,244 -0,345 44,3 43,9 39,2 47,9 1980 44,3 47,6 12 0,295 -0,272 45,8 44,9 40,4 49,0 1981 74,1 48,8 13 0,321 -0,129 48,8 47,8 43,6 52,0 1982 76,1 48,8 13 0,321 -0,129 48,8 47,8 43,6 52,0 1983 33,1 49,2 15 0,372 0,011 49,2 48,7 44,6 53,1 1984 55,0 49,9 16 0,397 0,080 49,9 49,7 45,6 54,1 1985 37,2 51,9 17 0,423 0,151 51,9 50,7 46,6 55,2 1986 53,0 52,4 18 0,449 0,221 52,4 51,6 47,6 56,4 1987 33,6 53,0 19 0,474 0,293 53,0 52,6 48,6 57,5 1998 47,6 55,0 20 0,500 0,367 55,0 53,6 49,5 58,7 1999 47,6 56,7 1999 49,9 49,9 49,9 49,5 58,7 1999 49,9 49,9 49,9 49,5 58,7 1999 49,9 49,9 49,9 49,9 49,5 58,7 1999 49,9 49,9 49,9 49,9 49,9 49,9 49,9 49,5 58,7 1999 49,9 49,9 49,9 49,9 49,5 58,7 1999 49,9 49,9 49,9 49,9 49,0 49,9 49,9 49,0		43,8		3				34,8		
1974 65,2 33,6 6 0,141 -0,672 33,6 39,4 33,9 43,6 1975 51,9 35,1 7 0,167 -0,583 35,1 40,6 35,4 44,7 1976 63,1 37,2 8 0,192 -0,500 37,2 41,8 36,7 45,8 43,8 9 0,218 -0,421 43,8 42,8 38,0 46,9 1978 73,5 44,3 10 0,244 -0,345 44,3 43,9 39,2 47,9 1980 44,3 47,6 12 0,295 -0,272 45,8 44,9 40,4 49,0 1981 74,1 48,8 13 0,321 -0,129 48,8 47,8 43,6 52,0 1982 76,1 48,8 13 0,321 -0,129 48,8 47,8 43,6 52,0 1983 33,1 49,2 15 0,372 0,011 49,2 48,7 44,6 53,1 1984 55,0 49,9 16 0,397 0,080 49,9 49,7 45,6 54,1 1985 37,2 51,9 17 0,423 0,151 51,9 50,7 46,6 55,2 1986 53,0 52,4 18 0,449 0,221 52,4 51,6 47,6 56,4 1987 33,6 53,0 19 0,474 0,293 53,0 52,6 48,6 57,5 1998 47,6 55,0 20 0,500 0,367 55,0 53,6 49,5 58,7 1999 47,6 56,7 1999 49,9 49,9 49,9 49,5 58,7 1999 49,9 49,9 49,9 49,5 58,7 1999 49,9 49,9 49,9 49,9 49,5 58,7 1999 49,9 49,9 49,9 49,9 49,9 49,9 49,9 49,5 58,7 1999 49,9 49,9 49,9 49,9 49,5 58,7 1999 49,9 49,9 49,9 49,9 49,0 49,9 49,9 49,0		32,6	33,1	4				36,6		
1975 51.9 35.1 7 0.167 -0.583 35.1 40.6 35.4 44.7 1976 69.1 37.2 8 0.192 -0.500 37.2 41.8 36.7 45.8 1977 64.7 43.8 9 0.218 -0.421 43.8 42.8 38.0 46.9 1978 73.5 44.3 10 0.244 -0.345 44.3 43.9 39.2 47.9 1979 45.8 45.8 11 0.269 -0.272 45.8 44.9 40.4 49.0 1980 44.3 47.6 12 0.295 -0.200 47.6 45.9 41.5 50.0 1981 74.1 48.8 13 0.321 -0.129 48.8 46.8 42.6 51.0 1982 76.1 48.8 14 0.346 -0.059 48.8 47.8 43.6 52.0 1983 33.1 49.2 15 0.372 0.011 49.2 45.7 44.6 53.1 1984 55.0 49.9 16 0.397 0.080 49.9 49.7 45.6 54.1 1985 37.2 51.9 17 0.423 0.151 51.9 50.7 45.6 54.1 1987 33.6 53.0 19 0.474 0.221 52.4 51.6 47.6 55.4 1988 77.8 55.0 20 0.500 0.367 55.0 53.6 49.5 58.7 1999 47.6 55.0 20 0.500 0.367 55.0 53.6 49.5 58.7 1999 72.3 61.1 22 0.551 0.518 61.1 55.7 51.5 61.2 1999 33.6 61.1 22 0.557 0.598 61.1 55.7 51.5 61.2 1999 33.6 61.1 23 0.577 0.598 61.1 55.7 51.5 61.2 1999 35.1 2000 48.8 2.2 2000 28.8 2000 28.8 2000 28.8 2000 28.8 2000 28.8 2000 48.8 48.8 44.7 44.7 2000 48.8 2.2 2005 28.8 48.8 48.8 48.8 48.6 48.7 2000 48.8 48.8 47.8 48.8 48.7 48.7 48.7 48.7 2000 48.8 48.8 47.8 47.6 48.7 48.7 48.7 48.7 48.7 2000 48.8 48.8 47.8 47.6 48.7		55,0	33,6	5				38,1		
1977 64,7 43,8 9 0,218 -0,421 43,8 42,8 38,0 46,9 1978 73,5 44,3 10 0,244 -0,345 44,3 43,9 39,2 47,9 1980 44,3 47,6 12 0,295 -0,200 47,6 45,9 41,5 50,0 1981 74,1 48,8 13 0,321 -0,129 48,8 46,8 42,6 51,0 1982 76,1 48,8 14 0,346 -0,059 48,8 47,8 43,6 52,0 1983 33,1 49,2 15 0,372 0,011 49,2 48,7 44,6 53,1 1984 55,0 49,9 16 0,397 0,080 49,9 49,7 45,6 54,1 1985 37,2 51,9 17 0,423 0,151 51,9 50,7 45,6 55,2 1986 53,0 52,4 18 0,449 0,221 52,4 51,6 47,6 55,4 1987 33,6 53,0 19 0,474 0,293 53,0 52,6 48,6 57,5 1988 71,8 55,0 20 0,500 0,367 55,0 53,6 49,5 58,7 1990 72,3 61,1 22 0,551 0,518 61,1 55,7 51,5 61,2 1991 33,6 61,1 22 0,577 0,598 61,1 55,7 51,5 61,2 1993 64,2 1994 49,9 49,9 1997 24,4 1998 61,1 22 0,577 0,598 61,1 55,7 51,5 61,2 1998 61,1 23 0,577 0,598 61,1 55,7 51,5 61,2 1999 33,4 33,4 34,9 47,6 48,8 49,8 49,9 140 48,8 40,8 40,9 40,9 140 48,8 40,8 40,9 40,9 40,9 140 48,8 47,8 47,8 43,6 50,0 140 48,8 47,8 47,6 51,0 140 48,8 47,8 47,6 47,6 53,1 140 48,8 47,8 47,6 48,8 140 48,8 47,8 47,6 48,8 140 48,8 47,8 47,6 48,8 140 48,8 47,8 47,6 48,8 140 48,8 47,8 47,6 48,8 140 48,8 47,8 47,6 48,8 140 48,8 47,8 47,6 48,6 140 48,8 47,8 47,6 48,6 140 48,8 47,8 47,6 47,6 140 48,8 47,8 47,6 140 48,8 47,8 47,6 140 48,8 47,8 47,6 140 48,8 47,8 47,6 140 48,8 47,8 47,6 140 48,8 47,8 140 48,8 47,8 140 48,8 47,8 140 48,8 47,8 140 48,8 47,8 140 48,8 47,8 140 48,8 47,8 140 48,8 47,				6				39,4		
1977 64,7 43,8 9 0,218 -0,421 43,8 42,8 38,0 46,9 1978 73.5 44,3 10 0,244 -0,345 44,3 43,9 39,2 47,9 1979 45,8 45,8 11 0,269 -0,272 45,8 44,9 40,4 49,0 1980 44,3 47,6 12 0,295 -0,200 47,6 45,9 41,5 50,0 1981 74,1 48,8 13 0,321 -0,129 48,8 46,8 42,6 51,0 1982 76,1 48,8 14 0,346 -0,059 48,8 47,8 43,6 52,0 1983 33,1 49,2 15 0,372 0,011 49,2 48,7 44,6 53,1 1984 55,0 49,9 16 0,397 0,080 49,9 49,7 45,6 54,1 1985 37,2 51,9 17 0,423 0,151 51,9 50,7 45,6 54,1 1987 33,6 53,0 19 0,474 0,221 52,4 51,6 47,6 55,4 1988 71,8 55,0 20 0,500 0,367 55,0 53,6 49,5 58,7 1999 47,6 55,0 21 0,526 0,441 55,0 54,6 50,5 59,9 1990 72,3 61,1 22 0,551 0,518 61,1 55,7 51,5 61,2 1991 33,6 61,1 22 0,577 0,598 61,1 55,7 51,5 61,2 1993 64,2 1994 49,9 49,9 1997 24,4 41,5 24,5 24,5 1998 61,1 22 0,577 0,598 61,1 55,7 51,5 61,2 1999 35,4 2000 48,8 2000 48,8 2000 28,8 2000 28,8 2000 28,8 2000 28,8 2000 28,8 2000 48,8 2000 48,8 42,8 44,4 43,0 39,2 47,9 120 2000 28,8 2000 28,8 2000 48,8 40,8 44,9 44,0 40,0 44,8 44,6 53,1 2000 28,8 2000 48,8 47,8 44,6 53,1 2000 28,8 2000 28,8 2000 28,8 2000 48,8 47,8 43,6 52,0 2000 28,8 2000 48,8 47,8 44,6 53,0 2000 28,8 2000 48,8 47,8 43,6 52,0 2000 28,8 2000 48,8 47,8 43,6 52,0 2000 28,8 2000 48,8 47,8 44,6 53,0 2000 28,8 2000 48,8 47,8 43,6 52,0 2000 28,8 2000 48,8 47,8 43,6 52,0 2000 28,8 2000 48,8 47,8 43,6 52,0 2000 2000 20,5 40,8 40,8 2000 2000 20,5 40,8 2000 2000 20,5 40,8 2000 2000 20,5 40,8		51,9	35,1	7			35,1	40,6	35,4	44,7
1978 73.5 44.3 10 0.244 -0.345 44.3 43.9 39.2 47.9 1979 45.8 45.8 11 0.269 -0.272 45.8 44.9 40.4 49.0 1980 44.3 47.6 12 0.295 -0.200 47.6 45.9 41.5 50.0 1981 74.1 48.8 13 0.321 -0.129 48.8 46.8 42.6 51.0 1982 76.1 48.8 14 0.346 -0.059 48.8 47.8 43.6 52.0 1983 33.1 49.2 15 0.372 0.011 49.2 48.7 44.6 53.1 1984 55.0 49.9 16 0.397 0.080 49.9 49.7 45.6 53.1 1985 37.2 51.9 17 0.423 0.151 51.9 50.7 46.6 55.2 1986 53.0 52.4 18 0.449 0.221 52.4 51.6 47.6 55.4 1987 33.6 53.0 19 0.474 0.293 53.0 52.6 48.6 57.5 1988 47.6 55.0 20 0.500 0.367 55.0 53.6 49.5 58.7 1989 47.6 55.0 21 0.526 0.441 55.0 54.6 50.5 59.9 1997 72.3 61.1 22 0.551 0.518 61.1 55.7 51.5 61.2 1993 64.2 1994 98.6 61.1 1993 64.2 1994 98.6 1995 65.7 1996 49.9 140 7 1997 48.8 44.3 43.9 39.2 47.9 140 7 140 7 140 7 140 7 140 7 140 7 140 7 140 7 140 7 140 88.8 44.8 47.8 43.6 50.0 140 7 140 7 140 7 140 7 140 88.8 47.8 43.6 50.2 140 7 140			37,2				37,2	41,8		45,8
1980		64,7	43,8							
1980		73,5	44,3					43,9		
1981 74.1 48.8 13 0.321 -0.129 48.8 46.8 42.6 51.0 1982 76.1 48.8 14 0.346 -0.059 48.8 47.8 43.6 52.0 1983 33.1 49.2 15 0.372 0.011 49.2 48.7 44.6 53.1 1984 55.0 49.9 16 0.397 0.080 49.9 49.7 45.6 54.1 1985 37.2 51.9 17 0.423 0.151 51.9 50.7 46.6 55.2 1986 53.0 52.4 18 0.449 0.221 52.4 51.6 47.6 56.4 1987 33.6 53.0 19 0.474 0.293 53.0 52.6 48.6 57.5 1988 78.8 55.0 20 0.500 0.367 55.0 53.6 49.5 58.7 1990 72.3 61.1 22 0.526 0.441 55.0 54.6 50.5 59.9 1991 33.6 61.1 22 0.551 0.518 61.1 55.7 51.5 61.2 1993 64.2 1994 98.6 61.1 23 0.577 0.598 61.1 56.8 52.5 62.6 1995 65.7 1996 49.9 49.9 1997 24.4 1998 61.1 23 0.577 0.598 61.1 56.8 52.5 62.6 140 78.8 2000 48.8 2		45,8	45,8					44,9		
1982 76.1 48.8 14 0.346 -0.059 48.8 47.8 43.6 52.0 1983 33.1 49.2 15 0.372 0.011 49.2 48.7 44.6 53.1 1984 55.0 49.9 16 0.397 0.080 49.9 49.7 45.6 54.1 1985 37.2 31.9 17 0.423 0.151 51.9 50.7 46.6 55.2 1986 53.0 52.4 18 0.449 0.221 52.4 51.6 47.6 56.4 1987 33.6 53.0 19 0.474 0.293 53.0 52.6 48.6 57.5 1988 71.8 55.0 20 0.500 0.367 55.0 53.6 49.5 58.7 1989 47.6 55.0 21 0.526 0.441 55.0 54.6 50.5 59.9 1990 72.3 61.1 22 0.551 0.518 61.1 55.7 51.5 61.2 1991 33.6 61.1 52 0.551 0.518 61.1 56.8 52.5 62.6 11.1 23 0.577 0.598 61.1 56.8 52.5 62.6 11.1 23 0.577 0.598 61.1 56.8 52.5 62.6 11.1 23 0.577 0.598 61.1 56.8 52.5 62.6 11.1 23 0.577 0.598 61.1 56.8 52.5 62.6 11.1 1993 64.2 1994 98.6 11.1 1999 52.4 42.000 48.8 62.002 35.1 2003 75.3 2004 88.8 62.00 48.8 82.2 2006 28.8 2006 48.8 82.2 2006 48.8 82.2 2006 48.8 82.2 2006 48.8 82.2 2006 48.8 82.2 2006 48.8 82.2 2006 48.8 83.8 2006 48.8 82.2 2006 48.8 83.8 2006 48.8 2006 48.8 2006 48.8 2006 48.8 2006 48.8 2006 48.8 2006 48.8 2006 48.8 2006 48.8 2006 48.8 2006 48.8 2006 48.8		44,3	47,0					45,9		
1984 55,0 49,9 16 0,397 0,080 49,9 49,7 45,6 54,1 1985 37,2 51,9 17 0,423 0,151 51,9 50,7 46,6 55,2 1986 53,0 52,4 18 0,449 0,221 52,4 51,6 47,6 56,4 1987 33,6 53,0 19 0,474 0,293 53,0 52,6 48,6 57,5 1988 71,8 55,0 20 0,500 0,367 55,0 53,6 49,5 58,7 1989 47,6 55,0 21 0,526 0,441 55,0 54,6 50,5 59,9 1990 72,3 61,1 22 0,551 0,518 61,1 55,7 51,5 61,2 1993 64,2 1994 98,6 1995 66,7 1996 49,9 1997 24,4 1998 61,1 1999 52,4 2000 48,8 2000 48,8 2000 48,8 22 2000 28,8 2000 48,8 2000 48,8 48,8		74,1						40,8		
1984 55,0 49,9 16 0,397 0,080 49,9 49,7 45,6 54,1 1985 37,2 51,9 17 0,423 0,151 51,9 50,7 46,6 55,2 1986 53,0 52,4 18 0,449 0,221 52,4 51,6 47,6 56,4 1987 33,6 53,0 19 0,474 0,293 53,0 52,6 48,6 57,5 1988 71,8 55,0 20 0,500 0,367 55,0 53,6 49,5 58,7 1989 47,6 55,0 21 0,526 0,441 55,0 54,6 50,5 59,9 1990 72,3 61,1 22 0,551 0,518 61,1 55,7 51,5 61,2 1993 64,2 1994 98,6 1995 66,7 1996 49,9 1997 24,4 1998 61,1 1999 52,4 2000 48,8 2000 48,8 2000 48,8 22 2000 28,8 2000 48,8 2000 48,8 48,8								47,8		
1985 37.2 51.0 17 0.423 0.151 51.9 50.7 46.6 55.2 1986 53.0 52.4 18 0.449 0.221 52.4 51.6 47.6 56.4 1987 33.6 53.0 19 0.474 0.293 53.0 52.6 48.6 57.5 1988 74.8 55.0 20 0.500 0.367 55.0 53.6 49.5 58.7 1989 47.6 55.0 21 0.526 0.441 55.0 54.6 50.5 59.9 1990 72.3 61.1 22 0.551 0.518 61.1 55.7 51.5 61.2 1993 64.2 1994 98.6 1995 65.7 1996 49.9 1997 24.4 1998 61.1 1993 64.2 1999 52.4 2000 48.8 2000 88.6 2000 88.6 2000 88.6 2000 88.6 2000 88.8 2000 88.8 2000 88.8 2000 88.8 2000 2000								40,7		
1986 53,0 52,4 18 0,449 0,221 52,4 51,6 47,6 56,4 1987 33,6 53,0 19 0,474 0,293 53,0 52,6 48,6 57,5 1988 71,8 55,0 20 0,500 0,367 55,0 53,6 49,5 58,7 1990 72,3 61,1 22 0,551 0,518 61,1 55,7 51,5 61,2 1992 61,1 1993 64,2 1994 98,6 1995 65,7 1996 49,9 1997 24,4 1998 61,1 1999 52,4 2000 48,8 50,0 2002 35,1 2000 88,6 2002 35,1 2000 88,6 2002 35,1 2000 48,8 8,6 2005 28,8 2006 48,8 8 2006 48,8 8									45,0	
1987 33.6 53.0 19 0.474 0.293 53.0 52.6 48.6 57.5 1989 47.6 55.0 20 0.500 0.367 55.0 53.6 49.5 58.7 1989 47.6 55.0 21 0.526 0.441 55.0 54.6 50.5 59.9 1991 33.6 61.1 22 0.551 0.518 61.1 55.7 51.5 61.2 1992 61.1 1993 64.2 1994 98.6 1995 65.7 1996 49.9 49.9 1997 24.4 1998 61.1 1999 52.4 2000 48.8 2001 88.6 2002 35.1 2003 75.3 2004 82.2 2005 28.8 2006 48.8 40.0 48.0 40.0 48.0 40.0 40.0 40.0 40.0 40.0 40		52.0		19				50,7	40,0	55,2
1988 71,8 55.0 20 0,500 0,367 55.0 53.6 49.5 58.7 1989 47.6 55.0 21 0,526 0,441 55.0 54.6 50.5 59.9 1990 72.3 61,1 22 0,551 0,518 61,1 55.7 51.5 61.2 1993 64,2 1994 98.6 1995 65.7 1996 49.9 1997 24.4 1998 61,1 1999 52.4 2000 48.8 2001 88.6 2001 88.6 2002 35.1 2003 75.3 2004 82.2 2005 28.8 2006 48.8 2006 2006 2006 2006 2006 2006 2006 200		33,0						51,0	49,6	
1989 47,6 55,0 21 0,526 0,441 55,0 54,6 50,5 59,9 1990 72,3 61,1 22 0,551 0,518 61,1 55,7 51,5 61,2 1991 33,6 61,1 23 0,577 0,598 61,1 56,8 52,5 62,6 1993 64,2 1994 98,6 1995 65,7 1996 49,9 49,9 61,1 1999 1997 24,4 1998 61,1 1999 1997 24,4 2000 48,8 6200		33,0						52,0		5/,5
1990 72-3		47.6						53,0		
1991 33,6 61,1 23 0,577 0,598 61,1 56.8 52.5 62,6 1993 64,2 98,6 1995 65,7 1996 49,9 49,9 61,1 1999 52,4 2000 48,8 62002 35,1 2003 75.3 2004 82,2 2005 28,8 2006 48,8 8		72.2								
1992 61,1 1993 64,2 1994 98.6 1995 65.7 1996 49.9 1997 24,4 1998 61,1 1999 52-4 2000 48,8 2001 88,6 2002 35,1 2003 75,3 2004 82,2 2005 28,8 2006 48,8 2006 48,8								56.8		
1993 64,2 1994 98,6 1995 65,7 1996 49,9 1997 24,4 1998 61,1 1999 52,4 2000 48,8 2001 88,6 2002 35,1 2003 75,3 2004 82,2 2005 28,8 2006 48,8		61.1	60,1	-3	0,0//	0,390	60.1	50,0	32,3	61.0
1994 98.6 1995 65.7 1996 49.9 24.4 1998 61.1 1999 52.4 2000 48.8 2000 35.1 2000 2000 28.8 2000 48.8 2.2 2000 48.8 2.2 2000 48.8 2.2 2006 28.8 2006 48.8 2006			1 1							
1995 65.7 1996 49.9 1997 24,4 1998 61,1 1999 52.4 2000 48.8 2001 88.6 2002 35.1 2003 75.3 2004 82,2 2005 28.8 2006 4			•							
1996 49.9 1997 24.4 1998 61.1 1999 52.4 2000 48.8 2001 35.1 2003 75.3 2004 82.2 2005 28.8 2006 48.8 2006 48.8		65.7	14	ro T			Ajusteme	ent à une	loi de Gi	ımbel
1997 24,4 1998 61,1 1999 52,4 2000 48,8 2001 88,6 2002 35,1 2003 75,3 2004 82,2 2005 28,8 2006 48,8			1 1				•			
1998 61,1 1999 52,4 2000 48,8 2001 88,6 2002 35,1 2003 75,3 2004 82,2 2005 28,8 2006 48,8			1 1	1						
1999 52.4 2000 48.8 2001 88.6 2002 35.1 2003 75.3 2004 82.2 2005 28.8 2006 48.8			1 1	1						
2000 48.8 2001 88.6 2002 35.1 2003 75.3 2004 82.2 2005 28.8 2006 48.8		52,4	1 1							
2001 88,6 2002 35,1 2003 75,3 2004 82,2 2005 28,8 2006 48,8		48,8	1 1	1						
2003 75.3 2004 82.2 120 - 2005 28.8 2006 48.8	2001	88,6	1 1							
2003 75.3 2004 82,2 2005 28,8 2006 48,8	2002	35,1	1 I	4						
2004 82,2 120 + 2005 28,8 2006 48,8 2006 48,8 2006	2003	75,3	1 I	1						
2006 48,8 48,8		82,2	12	20 +						
			1 I	1						
2007 76,0			1 I	1						
	2007	76,0	I I							



 ${\it Taille \'e chantillon pour la r\'egression:}$

39 ans => **échantillon correct**

Résultats : paramètres de la loi Gumbel :

Xo= 48,59 gradex = 13,67 U Gauss= 1,6452

Exploitation des résultats : débits de crues

Période	fréq.	Var. red.	Débit crue	Borne inf	Borne sup
Retour	stat	Gumbel	m3/s	m3/s	m3/s
2 ans	0,5	0,367	54	50	59
5 ans	0,8	1,500	69	63	79
10 ans	0,9	2,250	79	72	92
20 ans	0,95	2,970	89	79	106
50 ans	0,98	3,902	non calculé	non calculé	non calculé
100 ans	0,99	4,600	non calculé	non calculé	non calculé

















Potentiel énergétique

3.1 Outil de calcul du potentiel de production : NewPCH

NewPCH est un logiciel développé par Hydro-m depuis de nombreuses années. Il est le fruit de 30 années d'expérience dans le domaine de l'évaluation du potentiel de production énergétique des micro-centrales hydroélectriques.

Le calcul du productible d'un site à potentiel hydroélectrique s'appuie sur trois groupes de critères :

- les caractéristiques d'exploitation de l'usine (rendement énergétique, hauteur de chute, débits turbinés, débits réservés, ...);
- la ressource hydrologique à la prise d'eau ;
- les tarifs de l'électricité.

Le logiciel NewPCH utilise l'ensemble de ces informations pour évaluer le potentiel de production et de chiffre d'affaires.

Au sein du logiciel NewPCH, le calcul du productible est réalisé, au pas de temps journalier, sur toute la chronique disponible avec les étapes suivantes :

- calcul des débits turbinés jour par jour (dépendent de le ressource hydrologique du jour, des débits d'équipement, de la hauteur de chute réelle, des turbines et du débit réservé);
- calcul de la production énergétique en kWh jour par jour (dépend des débits turbinés, de la hauteur de chute et du rendement global de l'usine);
- calcul du chiffre d'affaires en euros, jour par jour (dépend de la production en kWh, des tarifs et des éventuelles primes à la régularité de production calculés sur toute la chronique).

Les résultats sont donnés sous forme de fiches synthétiques qui ne présentent que les valeurs moyennes mensuelles de chaque année :

- hydrologie à la prise d'eau,
- · débits turbinés et débits restant dans le secteur court-circuité,
- productible énergétique et chiffre d'affaires.

3.2 Notion de « productible » = potentiel de production

Le logiciel NewPCH calcule un potentiel de production théorique, appelé aussi productible, c'est-à-dire la production maximale théorique que l'on pourrait obtenir avec l'outil de production en place et compte tenu de la ressource hydrologique. Il n'intègre pas les pertes de productions liées à un dysfonctionnement de l'outil de production (découplage EDF, mauvais réglages divers, arrêts, dégradations, etc).

Dans la pratique, les productions effectivement réalisées se situent toujours en dessous des simulations, 90 % de l'objectif représentant un résultat d'exploitation très honorable avec du matériel en bon état, une régulation optimisée et un dégrillage efficace.

3.3 Hypothèses de simulation du projet

3.3.1 Conditions actuelles d'exploitation

Conditions réglementaires

Les conditions d'exploitation actuelles **définies dans l'arrêté du 14/09/2000** sont les suivantes :

- débit d'équipement = 5,5 m³/s
- niveau normal d'exploitation 278,94 NGF (= niveau minimal)
- cote restitution 276,94 NGF
- chute brute maximale = 2,00 m
- débit réservé = 1,25 m³/s répartis en 0,12 m³/s dans la passe à poissons,
 0,31 m³/s dans l'échancrure de débit d'attrait, 0,82 m³/s en lame déversante sur le barrage de 8 cm sur la partie amont du barrage
- caractéristiques du barrage : longueur 71 m, largeur en crête 0,5 m, cotes
 278,93 (en moyenne) sur 39,3 m et 278,86 (en moyenne) sur 31,1 m
- deux vannes de décharge de largeur 3,8 m et 6,3 m, seuils respectifs à 277,38 et 277,54 NGF
- un canal d'amenée de 130 m de longueur

Conditions réelles

- Le barrage montre des différences avec cette description. Ces différences nous conduisent à suggérer la réalisation d'un levé actualisé, par un géomètre agréé, et la vérification des débits délivrés dans les diverses sections lorsque le fil d'eau est au niveau légal d'exploitation. La délivrance du débit réservé réglementaire pourra ainsi être mieux contrôlée.
- La cote de restitution a été levée dans des conditions d'eaux moyennes à hautes. Or le niveau aval remonte assez rapidement lorsque le débit de la Vienne augmente. La chute brute de 2 m n'est donc pas le maximum que l'on peut observer. La chute brute maximale (basses eaux) se situe en fait vers 2,5 m.

3.3.2 Pertes de charge dans le canal d'amenée

L'exploitant actuel observe une perte de charge dans le canal d'amenée d'environ 10 cm, lorsque la centrale est à son débit maximal.

La section du canal est comprise entre 7 et $10~\text{m}^2$ selon les endroits (largeur 4 à 5 m et profondeur 1,4 à 2,5 m. Le calcul de pertes de charges théoriques, avec un coefficient de Manning-Strickler de 30, donne une perte de charge de 11 cm pour le débit maximum réglementaire de 5,5 m³/s.

3.3.3 Variation de la chute nette avec le débit

De façon générale, la chute nette exploitable varie avec le débit du cours d'eau :

- Le niveau amont croît lorsque le débit du cours d'eau dépasse le débit d'équipement + le débit réservé. Le surplus de débit déverse sur la chaussée entraînant une élévation du plan d'eau amont.
- À la restitution, le lit naturel se remplit lorsque les débits croissent et la cote du fil d'eau augmente.

En général, les chaussées de barrages sont plus longues que la largeur du lit naturel. La combinaison des deux effets se traduit alors par un effacement progressif de la chute : le niveau aval croît plus vite que le niveau amont.

Cote amont : formule du déversoir sur la chaussée

Le calcul d'une cote d'eau sur un barrage est basé sur la formule du déversoir qui relie l'épaisseur de la lame d'eau déversante (écart entre la cote de crête de la chaussée et la cote de l'eau relevée quelques mètres en amont car la lame d'eau se comprime au franchissement de la chaussée) au débit déversant :

Q = k x μ x L x h . $\sqrt{(2.g.h)}$ ou bien h = (Q / (k. μ .L. $\sqrt{2g}$))^{2/3}

- Q est le débit en m³/s
- k est un coefficient correctif
- μ est le coefficient de seuil
- L est la longueur de la chaussée en m
- h est l'épaisseur de la lame déversante en m
- $g = 9.81 \text{ m/s}^2$

Le coefficient k permet d'introduire des corrections à la formule de base. Il est égal à I sauf si certains paramètres viennent perturber l'écoulement sur la chaussée (noyage aval, etc.).

La détermination du coefficient μ n'est pas aisée d'autant que sa valeur augmente avec l'épaisseur la lame déversante. Pour les besoins de la reconstitution énergétique nous adoptons un coefficient fixe classique de déversoir à crête épaisse μ =0,385.

Application numérique au barrage de La Borie

Le barrage de La Borie se compose en fait de plusieurs sections distinctes :

- Une échelle à poissons
- Une échancrure de débit d'attrait de la passe à poissons
- Deux sections déversantes
- Un vannage de décharge, à proximité de la prise d'eau, à actionner en période de crue seulement
- Le vannage contrôlant l'entrée de la prise d'eau

Les cotes de radier de ces diverses sections ont été levées par un géomètre le 11/08/1992. Ce levé a été partiellement actualisé en 2006. Le profil suivant en est le résultat.

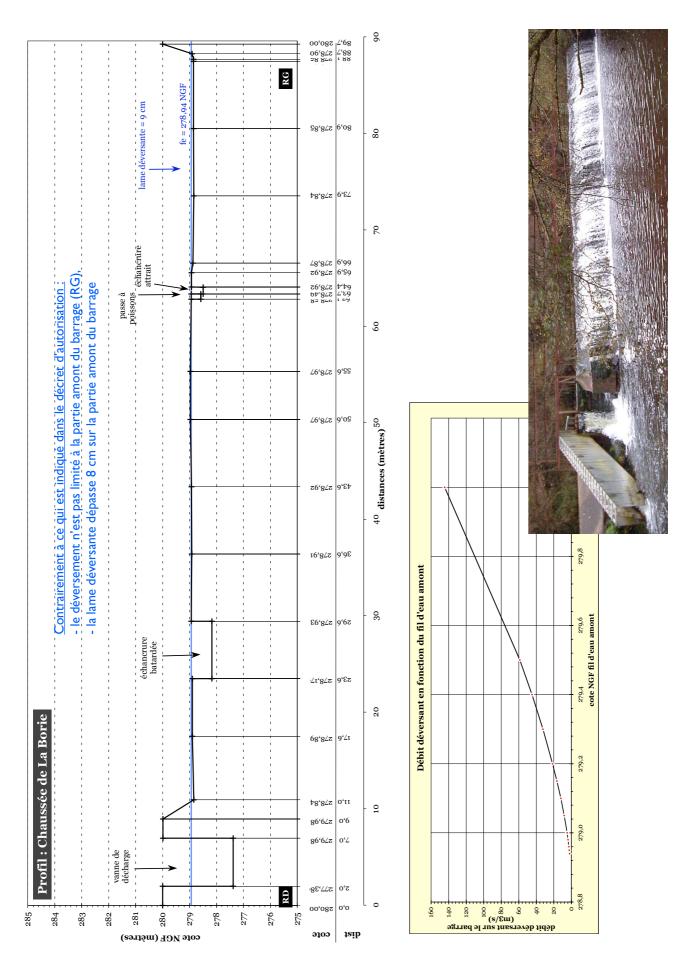
Ce levé montre de nombreuses différences par rapport à la description faite dans l'arrêté d'autorisation.

Délivrance du débit réservé

Calcul au niveau légal : 278,94	débit (m3/s)
barrage partie droite (aval, environ 278,93 NGF)	0,43
passe à poissons	0,12
échancrure d'attrait (μ=0,41)	0,39
barrage partie gauche (amont, environ 278,86 NGF)	1,08
Sous total barrage amont + aval	1,51
TOTAL	2.02

Lorsque le plan d'eau est à son niveau légal (278,94 NGF), le débit délivré sur le barrage et les ouvrages de franchissement est supérieur au débit réservé : 2 m³/s délivré au lieu de 1,25 m³/s. L'excédent est essentiellement délivré par le déversement sur la chaussée elle même : 1,5 m³/s au lieu de 0,82 m³/s.





Cet écart théorique constaté avec le débit réservé justifie une reconsidération de la façon dont il doit être réparti dans les diverses sections. Un arasement précis du barrage apparaît nécessaire. Une solution technique simple consisterait en un arasement du barrage à une cote légèrement supérieure à la cote légale du plan d'eau (+1cm) et un élargissement de l'échancrure de débit d'attrait.

Notons que le débit réservé de 1,25 m³/s peut être actuellement délivré avec une cote du plan d'eau amont inférieure de 2 cm à sa valeur légale (278,92 NGF).

Cote aval: "Hauteur normale" - formule de Strickler

Par définition, la "hauteur normale" est un terme d'hydraulique qui désigne la hauteur d'eau théorique qui s'établit, pour un débit donné, dans une section qui ne subit d'influence ni de l'aval, ni de l'amont. Cette hauteur d'eau ne dépend que des caractéristiques géométriques de la section, de la rugosité (frottements) et de la pente du lit.

Elle se calcule par l'application de la formule de "Manning-Strickler" :

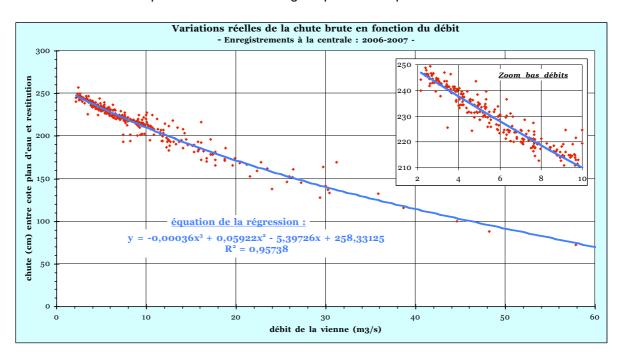
$$Q = K \times S \times (S/P)^{2/3} \times \sqrt{i}$$

- Q est le débit du cours d'eau en m³/s
- K est le coefficient de Strickler
- S est la section mouillée sur le profil
- P est le périmètre mouillé du profil (longueur de contact entre le lit et l'eau)
- i est la pente "moyenne" du lit.

Résultat : variation de la chute avec le débit

Depuis avril 2006, l'actuel propriétaire a implanté un capteur de niveau qui indique le fil d'eau à la restitution de la centrale, complétant les indication données par le capteur de niveau du plan d'eau amont préexistant.

Nous avons rapproché ces enregistrements, effectués au pas de temps journalier, des chroniques de débits journaliers reconstitués concernant la même période. Le graphe suivant montre le nuage de points correspondant.



La chute brute s'échelonne entre 0,5 et 2,5 m selon les conditions hydrologiques.

Nous pouvons caler une équation de régression de type polynôme d'ordre 3. Cette fonction expérimentale associée à la configuration actuelle (configurations géométriques du barrage et de la restitution), nous permettra, dans le modèle de simulation du potentiel de production, de déterminer la chute brute (pertes de charges non comprises) en fonction du débit de la Vienne.

Chute Brute (cm) = -0.00036. $Q_{Vienne}^3 + 0.0592$. $Q_{Vienne}^2 - 5.397$. $Q_{Vienne} + 258.3$

La chute nette s'obtient en amputant la chute brute de 2 à 12 cm de pertes de charges (transit dans le canal d'amenée), selon que le débit turbiné est, respectivement, à son minimum ou à son maximum (=> Perte (cm) \approx 2,0 x $Q_{turbiné}$).

3.3.4 Calage du modèle de calcul du potentiel de production

Il est nécessaire de confronter les résultats du modèle de simulation de la situation actuelle théorique avec la production réellement enregistrée à la centrale, transmise par l'exploitant (années 1997 à 2006).

Les tableaux suivants permettent d'effectuer cette comparaison.

Année	Production historique (kWh)	Calcul modèle (kWh)
1990	189 858	295 300
1991	195 133	343 200
1992	218 434	425 500
1993	229 098	411 000
1994	156 028	402 500
1995	201 536	338 700
1996	233 000	344 500
1997	281 317	372 100
1998	320 668	421 600
1999	293 114	377 800
2000	288 951	409 400
2001	347 513	417 800
2002	335 543	423 000
2003	261 350	296 200
2004	328 074	340 500
2005	244 294	286 300
2006	312 041	340 800
2007	428 265	431 100
moyenne 1990/2007	270 200	371 000
moyenne 2003/2007	314 800	339 000

Conditions simulées :

- débit d'équipement = 5,5 m³/s
- débit minimum turbiné = 1,5 m³/s (turbine Leroy Somer)
- rendement global = 60%
- pertes de charges dans le canal ≈ 10 cm
- chute brute réelle : 0,5 à 2,5 m selon le débit de la Vienne

Potentiel de production calculé par le modèle

occircio: ac pi oc	roduction carcule par le modele												
Année	Moy 96/07	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
janvier	42 900	37 742	43 102	36 310	46 131	45 405	45 224	44 080	41 997	34 832	47 951	44 637	47 292
février	39 600	42 445	37 147	41 865	36 513	40 195	43 642	39 561	37 963	44 732	43 699	30 585	36 575
mars	43 600	48 455	42 289	42 041	43 040	45 469	39 420	47 698	46 756	45 079	48 617	37 290	36 500
avril	39 000	40 520	15 360	37 241	45 582	43 088	38 755	36 706	32 631	46 046	44 840	44 021	43 523
mai	41 900	45 941	36 812	45 815	46 386	47 161	42 850	40 083	29 357	46 002	44 157	39 186	39 169
juin	29 800	38 263	36 111	44 247	37 076	38 702	34 394	40 849	8 189	10 849	11 061	12 815	45 237
juillet	20 700	13 810	40 829	13 716	18 725	32 522	35 150	30 224	2 034	4 173	5 875	5 117	46 614
août	14 400	0	21 207	627	10 970	11 152	33 598	24 922	670	30 099	0	3 126	36 479
septembre	10 100	0	5 047	19 163	11 125	3 071	19 429	6 059	838	12 961	588	14 348	28 632
octobre	19 200	3 578	9 939	46 657	19 437	25 017	22 466	25 321	14 101	15 363	0	32 754	15 234
novembre	28 400	31 935	39 336	45 470	26 218	32 320	29 366	43 116	33 070	13 040	5 768	29 616	11 476
décembre	42 200	41 820	44 879	48 497	36 606	45 284	33 484	44 374	48 593	37 337	33 694	47 300	44 366
Total Année	371 800	344 500	372 100	421 600	377 800	409 400	417 800	423 000	296 200	340 500	286 300	340 800	431 100

Données historiques de production effective

Année	Moy 96/07	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
janvier	39 400	37 349	34 790	36 458	37 578	21 756	49 270	34 895	50 788	38 309	48 494	35 325	48 280
février	41 000	45 602	34 476	36 775	40 620	41 045	48 610	32 056	42 688	44 626	46 179	30 368	48 881
mars	41 300	43 122	32 297	32 426	43 796	46 113	39 293	46 200	35 991	40 666	38 973	45 395	51 583
avril	36 800	19 183	13 271	36 469	43 101	40 308	45 215	29 530	25 995	47 006	47 094	50 677	43 367
mai	36 500	29 802	27 609	40 067	40 870	43 080	43 535	33 189	24 586	44 789	40 092	35 424	35 447
juin	21 000	9 555	18 985	25 254	38 890	20 843	26 957	32 410	5 831	17 223	4 629	7 450	43 661
juillet	7 000	0	0	0	0	0	33 433	0	0	7 184	0	0	42 916
août	10 200	0	40 102	0	0	0	17 776	19 571	0	14 882	0	0	29 710
septembre	4 900	0	0	0	0	8 127	0	0	0	13 489	0	15 494	22 134
octobre	11 500	0	20 166	37 817	0	0	0	20 446	9 054	14 855	0	23 687	12 403
novembre	20 100	13 541	23 660	34 024	21 143	23 992	19 494	36 910	26 982	13 780	0	21 894	6 354
décembre	36 400	34 846	35 961	41 378	27 116	43 687	23 930	50 336	39 435	31 265	18 833	46 327	43 529
Total Année	306 200	233 000	281 317	320 668	293 114	288 951	347 513	335 543	261 350	328 074	244 294	312 041	428 265

La moyenne du potentiel de production calculé sur la chronique 1990-2007 (370 000 kW) est supérieure d'environ 30% de la moyenne de la production réalisée (270 000 kW). Le même calcul effectué sur les dernières années, 2003 à 2007, c'està-dire depuis l'acquisition par le nouveau propriétaire, fait apparaître un écart beaucoup plus limité, de l'ordre de 8%.

Par ailleurs, le modèle restitue bien les variations mois par mois.

Nous validons ainsi le calage du modèle avec les hypothèses de rendement et de pertes de charges associées.

Il est normal que le modèle calcule un potentiel de production supérieur à la production effectivement réalisée car il ne tient pas compte des pertes liées aux aléas de gestion (pannes, pertes de charges liées aux difficultés de défeuillage) et aux variations instantanées de débit provoquées par les microcentrales de l'amont, en particulier la centrale EDF de Bussy.

Notons enfin que la production potentielle moyenne calculée par le modèle sur la chronique hydrologique de référence, 1969-2007, atteint une moyenne de 373 000 kWh par an, ce qui équivaut à production potentielle de la période 1990-2007 et dépasse celle de la période récente.

3.4 Résultats

Scénarios

Les simulations sont les suivantes :

- Débit d'équipement compris entre 5,5 et 9 m³/s
- Maintien d'un débit de démarrage à 1,5 m³/s (maintien d'une turbine de faible capacité)
- Débit réservé réglementaire 1,25 m³/s (suppose un arasement du barrage pour un meilleur contrôle du déversement)
- Rendement global amélioré: 70%
- Pertes de charge dans le canal d'amenée maintenu à 10 cm environ ; ceci suppose un élargissement proportionnel du canal avec la valeur du débit d'équipement
- Tarif: 2007 Nouvelles Centrales (tarif 2007 conditionné à l'importance des investissements de modernisation: minimum de 800€ par kW installé à l'origine)

Résultats

Les résultats détaillés, année par année, mois par mois, sont reportés en <u>annexe 3</u> (impact sur le secteur court-circuité, débits turbinés, potentiel de production et chiffre d'affaire).

La fiche de la page suivante en donne une synthèse.



Scénarios de simulation (données et résultats)

Logiciel NewPCH v2.1 β4dev∂

Nom usine ou site: Moulin de La Borie

• Hydrologie

- Situation de la prise d'eau

Nom du cours d'eau Vienne Surface du BV à la prise d'eau 444 km2

- Période de la série chronologique hydrologique

1ère année de la série hydro 1969 Dernière année de la série hydro 2007

- Station HYDRO de référence utilisée

Nom de la station Peyrelevade
Nom du cours d'eau jaugé Vienne
Code HYDRO de la station Lo010610
Surface BV à la station Hydro 58,5 km2

- Reconstitution de l'hydrologie à la prise d'eau Reconstitution complexe : station de référence et BVi

- Résultats de l'analyse hydrologique

module interannuel 9,15 m $_3/s$, soit 20,6 $_1/s/km_2$

 moy été (avr-oct)
 6,39 m3/s , soit

 moy hiver (nov-mars)
 13,07 m3/s , soit

 Débit médian
 6,75 m3/s , soit

• Prise en compte de la variation de la chute selon le débit

- Prise en compte ? oui : formule de régression polynomiale de degré 3

- Cote d'eau / chaussée dépendante du débit ?

Si oui : longueur chaussée 68,9 m

- Cote d'eau à la restitution : Largeur moyenne de la section Coefficient de Strickler Pente moyenne du secteur

• Scénarios et résultats

	Actuel	S1	S2	S ₃	S4	S ₅	S6	S 7	S8	S9	S10
Définition des tarifs											
Туре	Ancienne C.	Nouvelle C.	Nouvelle C.	Nouvelle C.	Nouvelle C.	Nouvelle C.	Nouvelle C.	Nouvelle C.	Nouvelle C.		Nouvelle C
contrat	T1997	T2007	T2007	T2007	T2007	T2007	T2007	T2007	T2007		T200
Année contrat	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007		2007
1 ou 2 tarifs (hiv/été)	2	2	2	2	2	2	2	2	2		2
Prix hiver	8,147	11,830	11,830	11,830	11,830	11,830	11,830	11,830	11,830		11,83
Prix été	3,276	6,250	6,250	6,250	6,250	6,250	6,250	6,250	6,250		6,25
Majoration investissement	3 , , :	- , 0	- , 0 -	- 7 0	- 7 0 -	- , 0	- 1, 0	- 7 0 -	- 7, 0		- 7
Majoration qualité max	1,684	1,68	1,68	1,68	1,68	1,68	1,68	1,68	1,68		1,68
Définition de l'équipement											
Hauteur de chute brute	2	2	2	2	2	2	2	2	2		2
Hauteur de chute nette Hn	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3		2,3
Débit turbiné mini	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		1,5
Débit turbiné maxi	5,5	5,5	6	6,5	7	7,5	8	8,5	9		6,6
Débit réservé hiver	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25		1,25
Débit réservé été	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25		1,25
Autres débits non turbinables											
Puissance max installée	108	108	118	128	137	147	157	167	177		129
Part futur/ancien	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		100%
Rendement	60%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%		70%
Puissance max fournie	74	87	95	103	111	118	126	134	142		104
• Résultats : débits turbinés et nombi	o do iouro										
							. 0				
Débit turbiné moyen annuel	3,7	3,7	4,0	4,2	4,4	4,6	4,8	5,0	5,1		4,3
Débit turbiné moyen été	3,0	3,0	3,1	3,3	3,4	3,5	3,6	3,7	3,8		3,3
Débit turbiné moyen hiver	4,8	4,8	5,2	5,5	5,9	6,2	6,5	6,7	7,0		5,6
Débits du secteur court-circuité (c	lébit réservé	+ débit dé		utres débit	s non turb		s)				
Débit secteur cc moyen annuel	5,4	5,4	5,2	5,0	4,7	4,6	4,4	4,2	4,0		4,9
Débit secteur cc moyen été	3,4	3,4	3,3	3,1	3,0	2,9	2,8	2,7	2,6		3,1
Débit secteur cc moyen hiver	8,2	8,2	7,9	7,5	7,2	6,9	6,6	6,3	6,1		7,5
Nombre de jours avec											
- Turbines actives	290	290	290	290	290	290	290	290	290		290
- Turbines a plein régime	188	188	177	167	157	148	137	129	121		164
- Qtronçon CC ≤ dr	126	126	138	149	159	169	178	186	195		150
• •			<u> </u>		0,		, -				
 Résultats : productible total en MW 	h										
Production moyenne annuelle	373	436	462	486	509	530	549	567	583		491
Production moyenne été	181	211	222	232	240	248	255	262	268		233
Production moyenne hiver	191	223	239	254	268	281	293	304	315		257
• Résultats : chiffre d'affaire en 1000	€										
Productible total en 1000 € (majo	rations qual	ité non coi	nprises, m	aioration i	nvestissem	ent T97 in	cluse)				
annuel	22	40	42	45	47	49	51	52	54		45
été	6	13	14	14	15	16	16	16	17		15
hiver	16	26	28	30	32	33	35	36	37		30
Prix moyen du kWh annuel réalise				9.	J-	- 55			37		3.
hors prime	5,783	9,122	9,148	9,172	9,195	9,216	9,235	9,252	9,268		9,177
prime (seuls 5 mois d'hiver)	1,651	1,647	1,627	1,571	1,539	1,504	1,483	1,456	1,444		1,577
total annuel moyen	6,470	9,969	9,993	9,994	10,007	10,015	10,028	10,036	10,049		10,003
Chiffre d'affaire annuel total HT e	n 1000 € (ta	outes maio	rations inc	luses)							
CA annuel total HT en 1000 €	24,8	43,4	46,1	48,6	50,9	53,0	55,0	56,9	58,6		49,1

Analyse

A débit identique (5,5 m³/s), l'écart entre la situation actuelle et le scénario \$1 (+17%) est exclusivement lié aux gains de rendement liés à la modernisation des turbines et des équipements électriques.

Les scénarios S1 à S8 ne diffèrent que par le débit d'équipement, chaque scénario ajoutant 0,5 m³/s au précédent. Chaque pas de 0,5 m³/s apporte une production supplémentaire de 25 MWh (passage de 5,5 à 6,0 m³/s) à 15 MWh (passage de 8,5 à 9 m³/s). Ainsi, le gain marginal décroît progressivement avec l'augmentation du débit d'équipement.

+20% de puissance

Le scénario S10 correspond exactement à une progression de 20% de la valeur du débit d'équipement . C'est le maximum de ce qui est autorisé dans le cadre d'une augmentation de puissance déclarative (décret n°95-1204 du 6/11/1995 modifié par le décret N°2006-880 du 17/7/2006).

Cette optimisation permet de faire passer le potentiel énergétique moyen annuel de 373 à 491 MWh annuel, soit une progression d'un peu plus de 30%.

Les investissements dans la rénovation permettront de bénéficier du tarif 2007 Nouvelles Centrales. Dans ce cadre, le chiffre d'affaire potentiel annuel passe de 25 000 € actuellement à 49 000 €, avec ce projet, soit presque un doublement (+96%).

Augmentation supplémentaire

Une augmentation de puissance supplémentaire, imposant la constitution d'un dossier de demande d'autorisation, jusqu'à un débit d'équipement de 9 m³/s (équivalent au module influencé de la Vienne) apporterait 19% de plus, par rapport au scénario précédent :

- 90 MWh par an supplémentaires
- 9 500 € par an supplémentaires

Impacts sur le secteur court-circuité (Scénario S10)

L'encadré suivant présente une analyse graphique des débits du secteur court-circuité pour un débit dérivé maximum de 6,6 m³/s et un débit réservé de 1,25 m³/s :

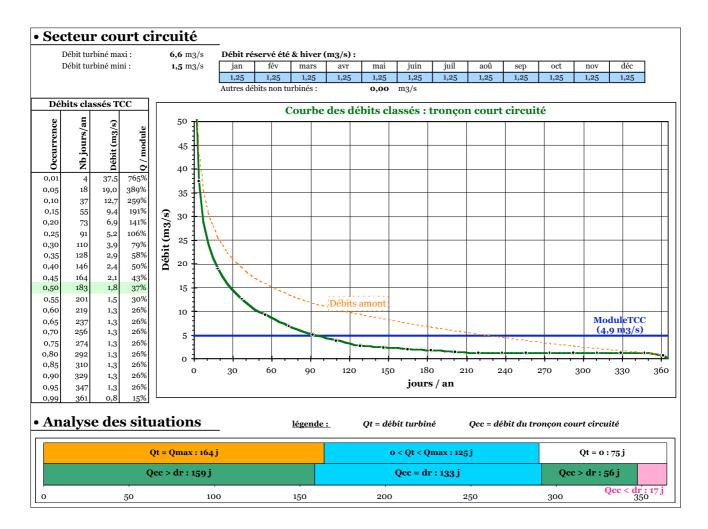
- Courbe des débits classés
- Nombre de jours impactés

La courbe des débits classés montre l'écart entre la situation amont et celle du secteur court-circuité. Dans ce dernier, le module est de 4,9 m³/s (pour 9,2 en amont). Le débit moyen turbiné par la centrale est de 4,3 m³/s.

La centrale est à l'arrêt 75 jours par an en moyenne (ressource insuffisante), le secteur court-circuité récupère alors la totalité des eaux de la Vienne. Il est en situation de débit réservé strict (1,25 m³/s exactement) 133 jours par an, la centrale absorbant la totalité de la Vienne sauf le dr (graphe : en bleu).

Enfin, 164 jours par an, la centrale fonctionne à plein régime (au mois 95% du débit nominal) et un débit supérieur au débit réservé passe dans le secteur court-circuité (en orange).

Au total, 215 jours par an (en vert), le débit dans le secteur court-circuité est supérieur à la valeur du débit réservé (soit plus d'un jour sur 2).



Bilan et recommandations

Scénario retenu

Dans un premier temps, le scénario que nous recommandons correspond à une **augmentation de débit d'équipement de 20%**, passant à **6,6 m³/s** accompagné d'une modernisation complète de la centrale visant à en augmenter sensiblement le rendement moyen.

Dans ce cadre, il sera indispensable d'envisager une rénovation du barrage (suppression des fuites) et son arasement afin de contrôler efficacement la délivrance du débit réservé de 1,25 m³/s.

Dans un deuxième temps, il serait possible d'envisager une augmentation supplémentaire de puissance pour atteindre un débit proche du module, 9 m³/s. Ce nouvel équipement imposerait un élargissement du canal d'amenée et une reprise des chambres d'eau.

L'incertitude sur l'évolution de la ressource hydrologique dans le contexte du réchauffement climatique nous conduit à ne pas préconiser ce scénario. Rappelons que le module de la Vienne influencée par les équipements EDF de l'amont avoisine 9 m³/s sur la période 1969-2007. Mais la ressource hydrologique de la décennie 1940-1950 approchait 5,5 m³/s de moyenne.

Production et chiffre d'affaires potentiels (scénario +20%)

La production et le chiffre d'affaires (tarif 2007 Nouvelles Centrales) annuels potentiels moyens atteignent 490 MWh pour 49 000 €.

Les valeurs du CA potentiels sont de 44 500 € en P50 (valeur médiane) et 36 500 € en P90 (valeur décennale).

Estimatif des dépenses

L'estimatif des investissements pour réaliser le scénario retenu (S10 : 6,6 m³/s d'équipement) figure en <u>annexe 4</u> ; il s'établit à 94 000 €HT.

Rentabilité

La rentabilité du projet s'exprime comme suit :

$$\varphi = \frac{\text{recette annuelle x 0,75}}{\text{investissement}} \qquad \text{Soit } \varphi = \frac{49\ 000\ x\ 0,75}{94\ 000} = 39\ \%$$

Si l'on se réfère au gain marginal, par rapport au CA actuel de la centrale :

$$\varphi = \frac{\text{recette annuelle supplémentaire} \times 0,75}{\text{investissement}} \qquad \text{Soit } \varphi = \frac{24\ 000 \times 0,75}{94\ 000} = 19\ \%$$

lanvier 2008



ANNEXES





Annexe 1

Autorisations du Moulin de La Borie

- arrêté du 14/09/2000 (règlement d'eau)
- arrêté du 13/06/2002 (changement d'exploitant)





Annexe 2

Fiches de synthèse des stations hydrométriques de la Vienne









LA VIENNE à PEYRELEVADE [SERVIERES]

Code station: L0010610 Bassin versant: 58.5 km²

Producteur: DIREN Limousin E-mail: diren@limousin.ecologie.gouv.fr

SYNTHESE: données hydrologiques de synthèse (1957 - 2007) Calculées le 16/06/2007 - Intervalle de confiance : 95 %

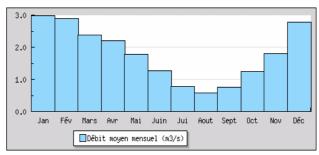
écoulements mensuels (naturels)

données calculées sur 51 ans

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année
Débits (m3/s)	2.970 #	2.900 #	2.370 #	2.210#	1.770 #	1.270 #	0.782 #	0.568 #	0.745#	1.250 #	1.810#	2.770 #	1.780
Qsp (l/s/km2)	50.7 #	49.6 #	40.5 #	37.8 #	30.2 #	21.7#	13.4 #	9.7 #	12.7 #	21.4 #	30.9 #	47.3 #	30.4
Lame d'eau (mm)	135 #	124 #	108 #	98 #	80 #	56 #	35 #	25 #	33 #	57 #	80 #	126 #	962

Qsp : débits spécifiques

- Codes de validité : (espace) : valeur bonne
 - (espace) : vaieur porine -! : valeur reconstituée par le gestionnaire et jugée bonne
 - # : valeur estimée (mesurée ou reconstituée) que le gestionnaire juge incertaine



modules interannuels (loi de Gauss - septembre à août)

données calculées sur 51 ans

module (moyenne)	fréquence	quinquennale sèche	médiane	quinquennale humide
1.780 [1.670;1.880]	débits (m3/s)	1.400 [1.300;1.500]	1.800 [1.600;2.100]	2.100 [2.000;2.300]

basses eaux (loi de Galton - janvier à décembre)

données calculées sur 51 ans

fréquence	VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s)
biennale	0.200 [0.170;0.230]	0.240 [0.210;0.270]	0.370 [0.330;0.420]
quinquennale sèche	0.120 [0.097;0.140]	0.150 [0.130;0.180]	0.240 [0.210;0.280]

crues (loi de Gumbel - septembre à août)

données calculées sur 49 ans

fréquence	QJ (m3/s)	QIX (m3/s)
biennale	11.00 [10.00;12.00]	14.00 [13.00;15.00]
quinquennale	14.00 [13.00;16.00]	19.00 [17.00;21.00]
décennale	17.00 [16.00;19.00]	22.00 [20.00;24.00]
vicennale	19.00 [18.00;22.00]	25.00 [22.00;28.00]
cinquantennale	22.00 [20.00;26.00]	28.00 [26.00;32.00]
centennale	non calculé	non calculé

maximums connus (par la banque HYDRO)

hauteur maximale instantanée (cm)	214	4 février 2003 01:46
débit instantané maximal (m3/s)	26.60 #	4 février 2003 01:46
débit journalier maximal (m3/s)	35.00	4 octobre 1960

débits classés

données calculées sur 18346 jours

fréquence	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
débit (m3/s)	8.750	7.100	5.110	3.870	2.650	2.040	1.620	1.280	0.977	0.723	0.498	0.323	0.230	0.172	0.143



13-07-2007 http://hydro.eaufrance.fr/ - Page 1/1







LA VIENNE à PEYRELEVADE [LA RIGOLE DU DIABLE]

Code station: L0010620 Bassin versant: 71 km²

Producteur : EDF E-mail: DTG-DEMANDE-DONNEES-HYDRO@edf.fr

SYNTHESE: données hydrologiques de synthèse (1969 - 2006) Calculées le 16/06/2007 - Intervalle de confiance : 95 %

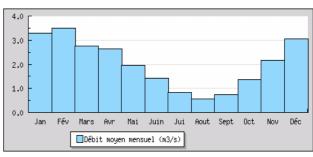
écoulements mensuels (naturels)

données calculées sur 38 ans

		janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année
	Débits (m3/s)	3.290 #	3.510 #	2.760 #	2.650 #	1.950 #	1.430 #	0.836 #	0.551 #	0.743#	1.370 #	2.170 #	3.040 #	2.020
	Qsp (l/s/km2)	46.3 #	49.5 #	38.9 #	37.4 #	27.5 #	20.2 #	11.8 #	7.8 #	10.5 #	19.3 #	30.6#	42.8 #	28.4
L	ame d'eau (mm)	124#	123 #	104 #	96 #	73 #	52 #	31 #	20 #	27 #	51 #	79 #	114#	900

Qsp : débits spécifiques

- Qsp : débits specing Codes de validité : (espace) : valeur bonne -! : valeur reconstituée par le gestionnaire et jugée bonne - # : valeur estimée (mesurée ou reconstituée) que le gestionnaire juge incertaine



modules interannuels (loi de Gauss - septembre à août)

données calculées sur 38 ans

module (moyenne)	fréquence	quinquennale sèche	médiane	quinquennale humide
2.020 [1.890;2.150]	débits (m3/s)	1.600 [1.500;1.800]	2.000 [1.700;2.400]	2.400 [2.300;2.600]

basses eaux (loi de Galton - janvier à décembre)

données calculées sur 38 ans

	fréquence	VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s)
Ī	biennale	0.160 [0.120;0.220]	0.190 [0.140;0.250]	0.350 [0.300;0.410]
Ī	quinquennale sèche	0.063 [0.043;0.088]	0.076 [0.051;0.100]	0.220 [0.180;0.260]

crues (loi de Gumbel - septembre à août)

données calculées sur 36 ans

fréquence	QJ (m3/s)	QIX (m3/s)
biennale	12.00 [11.00;13.00]	14.00 [13.00;15.00]
quinquennale	15.00 [14.00;17.00]	19.00 [17.00;21.00]
décennale	18.00 [16.00;20.00]	21.00 [20.00;24.00]
vicennale	20.00 [18.00;23.00]	24.00 [22.00;28.00]
cinquantennale	23.00 [21.00;27.00]	27.00 [25.00;32.00]
centennale	non calculé	non calculé

maximums connus (par la banque HYDRO)

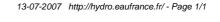
hauteur maximale instantanée (cm)		
débit instantané maximal (m3/s)	27.10 #	1 décembre 1969 00:00
débit journalier maximal (m3/s)	21.50 #	6 janvier 1994

débits classés

données calculées sur 13695 jours

fréquence	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
débit (m3/s)	10.40	8.580	6.030	4.370	2.970	2.270	1.780	1.380	1.060	0.756	0.502	0.314	0.219	0.159	0.114







HYDRO - Synthèse 194/07/Friday 10h52



Hydro > Accueil > Recherche > Visualisation des données > Synthèse

Stations: Tout décocher / cocher ✓ L0050630 La Vienne à Eymoutiers



SYNTHESE: données hydrologiques de synthèse (1994 - 2007)

LA VIENNE à EYMOUTIERS

code station: L0050630 producteur: DIREN Limousin bassin versant: 369 km² e-mail: diren@limousin.ecologie.gouv.fr

Calculées le 16/06/2007 - Intervalle de confiance : 95 %

écoulements mensuels (naturels) - données non calculées

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	aoùt	sept.	oct.	nov.	dec.	année
débits (m3/s)													
Qsp (l/s/km2)													
lame d'eau (mm)													

Qsp : débits spécifiques

Les codes de validité affichés sont : . (espace) : valeur

onne
!: valeur reconstituée
par le gestionnaire et
jugée bonne
. # : valeur 'estimée' (mesurée ou reconstituée) que le gestionnaire juge incertaine

Graphique des écoulements mensuels



modules interannuels (loi de Gauss - septembre à août) - données non calculées

module				
(moyenne)	fréquence	quinquennale sèche	médiane	quinquennale humide
	débits (m3/s)			

Les valeurs entre crochets représentent les bornes de l'intervalle de confiance dans lequel la valeur exacte du paramètre estimé a 95% de chance de se trouver.

basses eaux (loi de Galton - janvier à décembre) - données non calculées

fréquence	VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s)
biennale			
quinquennale sèche			

Les valeurs entre crochets représentent les bornes de l'intervalle de confiance dans lequel la valeur exacte du paramètre estimé a 95% de chance de se trouver.

crues (loi de Gumbel - septembre à août) - données non calculées

fréquence	QJ (m3/s)	QIX (m3/s)
biennale		

http://hydro.eaufrance.fr/presentation/procedure.php

Page 1 sur 2







LA VIENNE à SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT [SEMPINET]

Code station: L0140620 Bassin versant: 997 km²

Producteur : EDF E-mail: DTG-DEMANDE-DONNEES-HYDRO@edf.fr

SYNTHESE: données hydrologiques de synthèse (1968 - 2000) Calculées le 16/06/2007 - Intervalle de confiance : 95 %

écoulements mensuels (naturels)

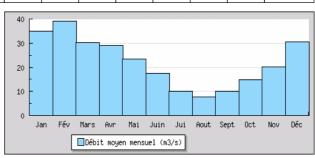
données calculées sur 33 ans

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année
Débits (m3/s)	35.00 #	39.00 #	30.30 #	28.90	23.40	17.40	10.20 #	7.680 #	9.930#	14.80 #	20.20	30.40 #	22.20
Qsp (l/s/km2)	35.1 #	39.1 #	30.4 #	29.0	23.5	17.5	10.2 #	7.7 #	10.0 #	14.8 #	20.2	30.5 #	22.2
Lame d'eau (mm)	94 #	97 #	81 #	75	62	45	27 #	20 #	25 #	39 #	52	81 #	704

Qsp : débits spécifiques

- Qsp : débits specing Codes de validité : (espace) : valeur bonne -! : valeur reconstituée par le gestionnaire et jugée bonne

 - # : valeur estimée (mesurée ou reconstituée) que le gestionnaire juge incertaine



modules interannuels (loi de Gauss - septembre à août)

données calculées sur 33 ans

module (moyenne)	fréquence	quinquennale sèche	médiane	quinquennale humide
22.20 [20.60;23.70]	débits (m3/s)	18.00 [16.00;19.00]	22.00 [19.00;26.00]	27.00 [25.00;29.00]

basses eaux (loi de Galton - janvier à décembre)

données calculées sur 33 ans

fréquence	VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s)
biennale	3.900 [3.400;4.400]	4.500 [3.900;5.100]	6.700 [6.000;7.400]
quinquennale sèche	2.700 [2.300;3.100]	3.200 [2.700;3.600]	4.900 [4.300;5.500]

crues (loi de Gumbel - septembre à août)

données calculées sur 32 ans

fréquence	QJ (m3/s)	QIX (m3/s)
biennale	93.00 [86.00;100.0]	110.0 [99.00;120.0]
quinquennale	120.0 [110.0;140.0]	140.0 [130.0;160.0]
décennale	140.0 [130.0;170.0]	160.0 [150.0;180.0]
vicennale	160.0 [150.0;190.0]	180.0 [160.0;210.0]
cinquantennale	190.0 [170.0;230.0]	210.0 [190.0;250.0]
centennale	non calculé	non calculé

maximums connus (par la banque HYDRO)

hauteur maximale instantanée (cm)		
débit instantané maximal (m3/s)	211.0	1 janvier 1994 00:00
débit journalier maximal (m3/s)	184.0	7 janvier 1994

débits classés

données calculées sur 11779 jours

fréquence	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
débit (m3/s)	89.90	78.30	60.40	46.80	34.60	27.10	21.60	17.20	13.90	11.10	8.720	6.410	5.020	3.600	2.800











LA VIENNE à SAINT-PRIEST-TAURION

Code station: L0140610 Bassin versant: 1156 km²

Producteur: DIREN Limousin E-mail: diren@limousin.ecologie.gouv.fr

SYNTHESE: données hydrologiques de synthèse (1943 - 2007) Calculées le 16/06/2007 - Intervalle de confiance : 95 %

écoulements mensuels (naturels)

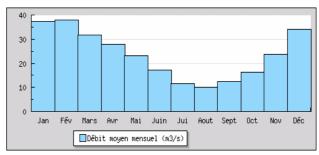
données calculées sur 65 ans

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année
Débits (m3/s)	37.20 #	37.80 #	31.60 #	28.00 #	23.00 #	17.10#	11.60 #	10.10#	12.50 #	16.40 #	23.60 #	34.10 #	23.50
Qsp (l/s/km2)	32.2#	32.7 #	27.3 #	24.2 #	19.9 #	14.8 #	10.1 #	8.7 #	10.8 #	14.2 #	20.4 #	29.5 #	20.3
Lame d'eau (mm)	86 #	81 #	73 #	62 #	53 #	38 #	26#	23 #	27 #	37 #	52 #	79 #	644

Qsp : débits spécifiques

- Codes de validité : (espace) : valeur bonne
 - (espace) : vaieur porine -! : valeur reconstituée par le gestionnaire et jugée bonne
 - # : valeur estimée (mesurée ou reconstituée)

que le gestionnaire juge incertaine



modules interannuels (loi de Gauss - septembre à août)

données calculées sur 65 ans

module (moyenne)	fréquence	quinquennale sèche	médiane	quinquennale humide
23.50 [22.00;25.10]	débits (m3/s)	18.00 [16.00;20.00]	24.00 [21.00;27.00]	30.00 [28.00;32.00]

basses eaux (loi de Galton - janvier à décembre)

données calculées sur 65 ans

	fréquence	VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s)
	biennale	4.200 [3.700;4.700]	4.800 [4.200;5.500]	7.000 [6.200;7.800]
Ī	quinquennale sèche	2.600 [2.300;3.000]	3.000 [2.600;3.500]	4.500 [3.900;5.100]

crues (loi de Gumbel - septembre à août)

données calculées sur 63 ans

fréquence	QJ (m3/s)	QIX (m3/s)		
biennale	110.0 [100.0;120.0]	130.0 [120.0;140.0]		
quinquennale	150.0 [140.0;170.0]	180.0 [170.0;210.0]		
décennale	180.0 [170.0;200.0]	220.0 [200.0;250.0]		
vicennale	210.0 [190.0;240.0]	250.0 [230.0;290.0]		
cinquantennale	240.0 [220.0;280.0]	300.0 [270.0;340.0]		
centennale	non calculé	non calculé		

maximums connus (par la banque HYDRO)

hauteur maximale instantanée (cm)	271	7 janvier 1982 02:55
débit instantané maximal (m3/s)	266.0	1 juillet 1969 00:00
débit journalier maximal (m3/s)	216.0	7 janvier 1982

débits classés

données calculées sur 21695 jours

fréquence	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
débit (m3/s)	97.60	82.30	62.50	47.40	35.50	27.80	22.20	17.80	14.10	11.20	8.500	5.850	4.130	2.850	2.010



13-07-2007 http://hydro.eaufrance.fr/ - Page 1/1







LA VIENNE AU PALAIS-SUR-VIENNE

Code station: L0400610 Bassin versant: 2296 km²

Producteur : DIREN Limousin E-mail: diren@limousin.ecologie.gouv.fr

SYNTHESE : données hydrologiques de synthèse (1923 - 2007) Calculées le 17/12/2007 - Intervalle de confiance : 95 %

écoulements mensuels (naturels)

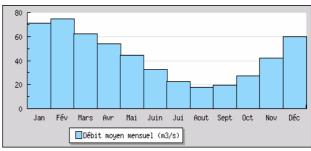
données calculées sur 85 ans

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année
Débits (m3/s)	70.90 #	74.40 #	62.30 #	53.90 #	44.50 #	32.60 #	22.50 #	17.70 #	19.70#	27.20 #	42.30 #	59.90	43.80
Qsp (l/s/km2)	30.9 #	32.4 #	27.1 #	23.5 #	19.4 #	14.2 #	9.8 #	7.7 #	8.6#	11.9 #	18.4 #	26.1	19.1
Lame d'eau (mm)	82 #	81 #	72 #	60 #	51#	36 #	26 #	20 #	22 #	31 #	47 #	69	604

Qsp : débits spécifiques Codes de validité :

- (espace) : valeur bonne - ! : valeur reconstituée par le gestionnaire et jugée bonne - # : valeur estimée (mesurée ou reconstituée)

que le gestionnaire juge incertaine



modules interannuels (loi de Gauss - septembre à août)

données calculées sur 85 ans

module (moyenne)	fréquence	quinquennale sèche	médiane	quinquennale humide
43.80 [41.70;46.00]	débits (m3/s)	34.00 [31.00;36.00]	44.00 [40.00;49.00]	54.00 [51.00;56.00]

basses eaux (loi de Galton - janvier à décembre)

données calculées sur 85 ans

fréquence	VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s)
biennale	6.900 [6.200;7.700]	8.300 [7.500;9.100]	12.00 [11.00;13.00]
quinquennale sèche	4.300 [3.700;4.800]	5.200 [4.600;5.800]	7.400 [6.600;8.300]

crues (loi de Gumbel - septembre à août)

données calculées sur 85 ans

fréquence	QJ (m3/s)	QIX (m3/s)
biennale	210.0 [200.0;220.0]	250.0 [240.0;270.0]
quinquennale	290.0 [280.0;320.0]	350.0 [330.0;380.0]
décennale	350.0 [330.0;380.0]	410.0 [380.0;450.0]
vicennale	400.0 [370.0;440.0]	470.0 [440.0;520.0]
cinquantennale	470.0 [430.0;530.0]	550.0 [510.0;620.0]
centennale	non calculé	non calculé

maximums connus (par la banque HYDRO)

hauteur maximale instantanée (cm)	304	7 janvier 1982 04:50
débit instantané maximal (m3/s)	600.0	1 octobre 1960 00:00
débit journalier maximal (m3/s)	510.0	8 décembre 1944

débits classés

données calculées sur 31031 jours

	fréquence	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
Ī	débit (m3/s)	186.0	153.0	116.0	91.00	66.50	52.00	41.00	33.00	26.00	20.00	14.80	10.20	7.790	5.600	4.530





Annexe 3

Résultats détaillés des calculs de potentiel de production réalisés avec le logiciel NewPCH





Logiciel NewPCH v2.1 B5dev8				Nom du fichier sauvegardé: NewPCHv2	NewPCHv21x_ LaBorie	П
Saisie des données de base		lu proj	et et de	du projet et des hypothèses à simuler		Actuel
• Équipement				 Tarifs sélectionnés 		
1) Définition du type decontrat	(Hexagone)	jone)	F	Tarif Andi	Ancienne C. T1997	
O Nouvelle centrale, contrat Type 2007.NC)7.NC		2	actualisé pour 2007 2 Ta	2 Tarifs	Hydro-m
© Centrale existante sous contrat Type 1997	ne 1997			part équipement concerné 100	0001	calculé
ig igcop Centrale existante, nouveau contrat Type 2001.CE	: Type 2001.0	CE		Prix hiver 8,1	8,147	ct_€/kWh
2) Projet avec augmentation de puissan	puissance	ce?	FAUX	Prix été 3,2	3,276	ct_€/kWh
3) Indiquer l'année en cours			2007	Majoration investissement PAUX		ct_€/kWh
4) Choix 1 ou 2 tarifs (été-hiver)	•		2	Majoration qualité max 1,6	1,684	ct_€/kWh
 Part contrat Type 97 existant : 2 Tarifs (été≠hiver) + primes 	Tarifs (été≠	hiver) + ı	primes	Hydrologie		
• Part NIIe centrale ou nouv contrat ou augm de puissance :	ou augm d	le puissan	. eo	1) Situation de la prise d'eau		444
choisir entre : O 1Tarif (été=hiver)	•	2Tarifs (été≠hiver)	hiver)	Nom du cours d'eau Cours = Vienne	Je	
5) Description usine				Surface du BV à la prise d'eau SI	Sbv = 444	444 km ²
Nom usine ou site : Moulin de La Bori	le La Borie			2) Période de la série chronologique hydrologique	hydrologique	
	Équipt. actuel	INACTIF		1ère année de la série hydro AnDeb	eb = 1969	
Hauteur de chute brute	7		8	dernière année de la série hydro AnF	AnFin = 2007	
Hauteur de chute nette Hn	2,3		E	3) Station HYDRO de référence utilisée	9.	
Débit turbiné mini	1,5		m³/s	Nom de la station Peyrelevade		
Débit turbiné maxi	5,5		m³/s	Nom du cours d'eau jaugé <mark>Vienne</mark>		
Débit réservé hiver	1,25		m³/s	Code HYDRO de la station CodeH	-	L0010610
Débit réservé été	1,25		m³/s	Surface du BV à la station Hydro Sbv	SbvH = 58,5	km ²
Autres débits non turbinables			m³/s	4) Reconstitution de l'hydrologie à la prise d'eau	prise d'eau	4
Puissance brute installée	108		kW calculé	Simple rapport de BV avec station Hydro	Rapport de BV:	
Part ancien/futur	100%		% calculé	Rapport de BV puissance 0,8	icun rapport de BV appliqué	, appliqué
Rendement moyen global	%0'09				RapBV =	1,0000
Puissance max fournie	74		kW calculé	(e) Reconstitution plus complexe	Résultat : module ≈ 9,2 m3/s	m3/s
• Hauteur de chute				 Débit max turbiné 		
Voulez-vous calculer la chute véritable en fonction du débit	ible en fonc	tion du dé	bit ?	Voulez-vous indexer le débit max turbiné à la hauteur de chute ?	à la hauteur de	chute ?
○ NON, chute = Hn ● OUI, ch	• OUI, chute = f(Q,Hn)		2	NON, Qmax = Qéquipement OUI, Q	OUI, Qmax = f(H chute réelle)	éelle) 1
• Sécurité : débit d'arrêt de la		centrale	80	m³/s Developper conta	Developper contact: benoit.teyssendier@wanadoo.fr	er@wanadoo.fr
						1

Hydrologie comparée : prise d'eau et tronçon court circuité

Logiciel NewPCH v2.1 β5dev∂

Moulin de La Borie Scénario: Actuel



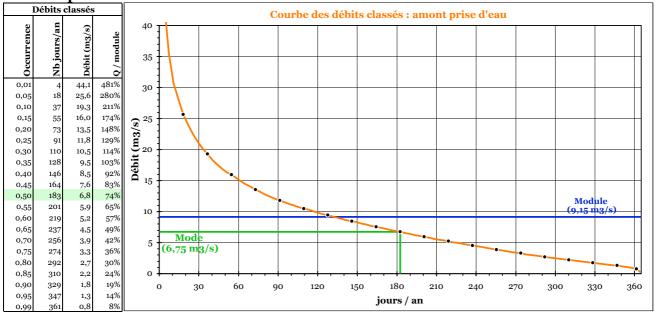
Site : Vienne à Moulin de La Borie (surface BV = 444 km2)

Station HYDRO choisie pour la reconstitution : Reconstitution complexe (voir rapport)

Formule appliquée : Reconstitution complexe (voir rapport)

Période prise en compte pour l'analyse hydrologique : 1969 à 2007 (39 années valides)

• Amont prise d'eau

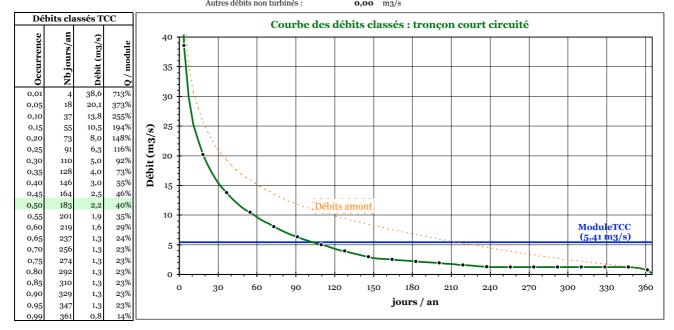


• Secteur court circuité

Débit turbiné maxi : 5,5 m3/s Débit turbiné mini : 1,5 m3/s
 Débit réservé été & hiver (m3/s) :

 jan
 fév
 mars
 avr
 mai
 juin
 juil
 aoû
 sep
 oct
 nov
 déc

 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25
 1,25

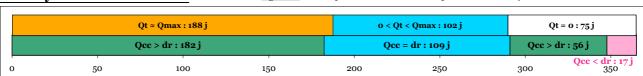


• Analyse des situations

<u>légende</u>:

Qt = débit turbiné

Qcc = débit du tronçon court circuité





Actuel

déc

Usine hydroélectrique : Moulin de La Borie Équipement testé :



Chute nette: 2,3 0,60 Rendement: | Débit turbiné maxi : 5,5 m3/s | Débit turbiné mini : 1,5 m3/s | Débit réservé été & hiver: 1,3 & 1,3 m3/s | |

jan	fév	mars	avr	mai	juin	ju
1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,

oct nov

							1,3	&		3 m	3/s		1,3		1,3		1,	3		1,3		1,3		1,3	3		1,3		1,3		1,	3	1,3		1,3		1,3
Hydro-m	1	Autres	aebi	ts non	turb	ines :		0,0	1	m3/s											Ra	appel	l : Sta	tion H	IYDR	O ch	oisie	pour	la re	const	ituti	on : Re	constitu	ution c	omple	Calcul s xe (voi	sur 39 ans r rapport)
	Moyenne	1969	1970	1971	19/2	1974	1975	1976	1978	1979	1981	1982	1983	1984	1986	1987	1988	1990	1991	1992	1993	1995	1996	1997	1999	2000	2001	2002	2004	2005	2006	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,					
Débits turbinés (m	oyennes me	ensu	elle	s en	m ³ /	s) - i	l int	ègre	les c	ontr	ainte	es lié	es à	la r	esso	urce	(hy	drol	ogie	mes	uré	e) et	àl'	équip	eme	nt t	esté										
janvier			5,5	8, 4	ა ი		5,2	5,4 5,4	5,5	5,5	5,5	5,5		ເດັ ແ ເບັ 4	5,1	5,2	5,5	1,0	5,5	0,4 r	4 r.	5,5	5,5	4,6	5,5	5,5	5,5	7,4	5,3	5,4	4, π, α, π,	3,3					
février	5,1	5,5	5,5	5,5	o, c	5,5	5,5	5,2	5,5	5,5	5,5	4,8	5,5	ເດັ ແ	5,5	5,2	5,5	6,4	5,0	3,9	и г. й г.	5,5	5,5	7,4	5,5	5,5	5,5	5,5	5,3	5,5	4 ci ri	င်္ဂ င					
mars	5,2	5,5	5,5	5,5	, , , ,	5,5	5,5	5,0	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	4, r	5,1	5,5	5,5	8,4	5,5	4 . ci i	7,7	5,5	5,5	4,5 5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	8,4	5,3	5,5	c,c					
avril	5,0	5,5	5,5	5,4	, 4 , 1	4,5	5,5	3,3	5,5	5,5	5,5	4 ,	5,5	4,9 7	5,5	5,5	5,5	6,4	5,5	5,2	, , 7, 5, 5, 5	0,0	4 ,	1,6	5,5	5,5	5,5	3,5	5,5	5,5	5,4	τ ,					
mai			2,0	5,4	3,6	3,4		1,6	5,5		ξ, τ. 5, τ.	1,2	5,5	4, π	5,5	4,	5,0	_		5,5	, rč	. 	5,1	0, 7,	5,5	5,5	5,5	4 % 7 0,	2,	8,	4,1						
juin		5,5	3,0 ;	5,3	,,' , 0,4		8,4	5,5	1,1	0,0	χ τ γ τ	9,0	6,3	τύ α -		4,	2, 6	_	3,0,5		ζ, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	<u> </u>	<u>.</u>	3,9 4	1,1	5,3	2,7	4,7,7 0,8	ζ, .,	•	1,3	-					
juillet				3,1			4,	0,0	9;	5,3	, 1,0 1,9	0,0	0,0	3, 6,	, 9,0	8,	3,4	8,0			4. rč	o,	,5	<u>3</u> 4	6,	4,	42	, 2, , 0	4,	9,0	. 5,1						
août		1,1	2,	0, 9			o, L	0,0	4,	6,1	; 4; ; 4	0,5	9,5	1, 2	, ,,	2,0	0,1		2,0	3,5	2, 1, 2, 1, 2, 4, 0	0,0	0,0	2,1 2	. <u></u>	1,1	3,5	5, 0, 5, 0, 1, 0 0, 1, 0	3,3	-	0,3						
septembre			0,3	3,9 3	. 4 	2,8	.,7	1,4 C	0,0	0,	λ, 8, ,	9,6	8,	. 7,1	0,6	1,8	5		0,2	1,1	ž :		0,	0,6	, 2 ,	. 8,	2,1	0,1	ω̈́		3.0						
octobre		7 6,1	0,7	2,0	, 4, , 4, , L		1,1	, o	5,5	0, 0	ć α' L L	εż	0,	5,3		4,8	0			ולט ו	υ, ο; 	6.00	۰,4	o 4	2,0	7,	ى دۇ ا	ئ 2 رئ	,6	0,0	3,4 						
novembre		4,5 1	ςί O	3,5	3,0 4,0 5,0		oř ca	2 ε),1 C	6, 1	4 ú	ά 4	,00	0, 0	3,6 1	5,5	1	, 6,		75.	ž τζ υ 4	. w	,٥	1,6	8, 80	5.	1,1	ž 0.	4, L	_	3,3 2,5 1						
décembre		5,5 4	ယ် ပ၊	5,03	υ υ τ υ ω		rč 4	ι ύ ι ύ π. 4	9,	ώ ı rv ı	5,5 5	5,5 5	ε, 1	5,4 5	5,3 3	rč	5,5	, 6, , 4	cí 4	5,5	4 rč 4 π:	, τ', , ω	ť.	تن تن 4 ير	5,0 2	τč	3,63	ŏ ώ v ω	1, 1	,7	5,4 6,6 6,7						
Moyenne annuelle	3,7	4,5 5	3,2		ο, 4 ο ο, 4 ο σ		, 5	3,0 5,0 5,9	4. ε		ς τ, τ, τ	ζ. rc		5, 5	3,5	8,4	5 1 5	2,9	3,3 4	5, 5	и́ 4 v ro	3,5 4	7,	3,4	3,8	ςί rc		2, 4, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5,	6,	2,7 3	3,3 5 7						
Moy été (avr-oct)		3,9 4	6,	6,0	ν, ε; Σ εί ω 4		2, 4	5,7 5,7 4	2,9 3	9,0	2, 2, 2 2, 2 4	1,7	3,5	7, 7	2,63	2 ,	4 0	, 1, 2	2,1 3	6,1	6,5 2 4		6,	ε τ . 2	3,03	3,3	3,9 4	5,1 1,3 1,3	2,6 3	2 2	2, ε 4, ο ε 2						
Moy hiver (nov-mars)			4,6	8,4 α 4 α	2, t, c, 1,		5,5	5,1 1 5,3 4	4,0	5,4	5,4 5,4 7	5,3 1	9,4	5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5		5,5 4	5,57 7,57	; 4, ; 0,	5,0	4,6	, ν, τς - τς, τς	2, 6, 4	5,5	8, 1, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2,	_	5,5 3		5,0	ζ. Ω	4,1	2 6	<u>,</u>					
	,,	4,	7	1 \	7 1.		4,	4, 4,	7	α, .	., .,	4,	7	4, 0	, 1		4, (,	. 1	4,	7 ,	., 4.	, 1	4,	7 4.	, 1		7	1, 4,	7		, ,						
Débits non turbiné	s du secteur		ırt-c	circu	iité :	déb		léver	sant													_															
janvier	9,5	8,6	10,5	7,5	3,4	5,9	10,8	1,5	10,1	7,7	23,5	17,6	7,6	16,7	12,6	10,2	13,3	2, 2,	8,7	1,5	33,1	19,9	16,7	1,7	6,6	7,8	7,6	11,5	22,0	4,2	ς, τ, τ	, ,					
février	10,3	5,1	38,6	9,5	11,1	12,7	8,4	5,4	18,6	15,6	6,0	1,8	6,9	16,1	7,4	5,5	25,7	±,±	3,5	1,6	15,8	18,6	7,5	4,7	13,0	10,4	4,4	4,2 12,2	3,5	4,4	8,0	رئ. د					
mars	7,3	8,5	12,1	6,3	2, ε. ε. ε.	7,5	3,9	1,9 6,1	6,4	13,1	ή 4, ή εί	5,3	6,3	, , , , , ,	. 4 i 4	3,5	17,3	, 4 , 0,	5,5	5,6	7,9	5,8	1,1	0, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2,	0,0	9,2	4, 4	4,9	6,1	2,3	17,4	č,					
avri			13,5 1		ž 4 1			εί 4 	8,3 1	_ ,		2,5	~	6, 2, 6			6,4			6,5			9	9 1	. 9	rŏ	3,4 1	Σ εξ	o.		6,6 1 2.4 1						
				4, 6, 6, 7			6	6 4 1, 1,	8	4 4	5,5	9.	# 15	4 1 9 0		8	9 7	, H	1.4	5 6	1 9 1 81	9	1,	1 1,	് വ	8	# 13	, ,	.57								
mai			8,6 6,1	2,3 2,4	6 1,4	2 1,	9,	* 5, 6, 1,	4,	6 9,	ν ω *	9 1,	#	ر ب رہ	,,, c,, ,9 6,1	ω ω	L, L		1,	6,0	<i>δ</i> Γ΄ φ φ	. w	9 3,	4 3,1 2,7 0,1	,1 6,3	,1 5,	τύ #	8 1, 1,	8 4	• •	1,8 1,8						
juin				ω . 	. a . 4	ا ان	9,	3 1,	5 1,	ω (i	n o n n	8 1,	1,	ات دي د	, t,	8	4 w	o oo	33	0 (ი ი გ. 4	. 1,	0 1,	- 0	, vi	9.	, i	+ 2 2, 1,	8 1,	-	- 0						
juillet		1,4	1,9	1 1 1		1,	1,0	ა. უ. დ	1,	, i	v, v,	8,0 \$	1,	-	î i î	σί	4,2	ਜੋ ਜੋ	1,	2, 0	vî H	1,8	ćį,	1,3	, , ,	1,9	4,	1,6	3 1,8		2,0						
août	1,7		1,8	4, -	1,7	1,5	1,8	3, 0, 4,	1,7	1,7	1, 1,	1,3	1,1	8,1	1,5	1,5	8, 1	1,1	1,2	9, 9	3 7	1,3	1,5	1,5	1,8	1,8	1,4	}	9,		1,6						
septembre	2,1	2,7	1,6	1,8	1,9	3,0	2,1	2,1 1,4	1,9	1,2	2,0	1,1	1,9	9 - 9 -	1,4	2,1	0	1,3	6,0	2,3	2,6	5,3	1,4	2,2	1,4	1,4	1,7	1,5	1,8	1,5	2,5	į					
octobre	3,6	1,5	1,6	1,5	4,7	14,9	1,7	4,6 2,2	2,0	1,8	5,8	4,1	1,7	rç, ς α, α	1,6	8,6	7	3,5	1,7	8,2	3,3	1,6	2,1	1,8	1,7	2,4	1,8	1,9 2,2	1,7	1,4	1,5) î					
novembre	5,4	8,9	5,6	2,9	2, 2, 5, 7,	21,7	6,1	14,0 3,1	2,2	4, c	,, o, 1	5,4	3,5	3,9	2,4	6,7	0	į 4;	5,1	20,2	8, i,	1,7	7,3	3,6	1,8	22,7	1,4	0,3	2,0	1,7	2,8	۲,7					
décembre	8,5	10,2	2,1	2,0	4,4 12,3	17,2	0,9	19,2 4,3	4,0	14,7	9,5 25,9	23,4	7,0	6,0	7,3	4,4	19,4	2, 1,	2,0		5,5	5,5	8,11	7,9	13,0	2,6	6, 3	2,0 4,0 6,0	3,5	2,9	4,4	**/					
Moyenne annuelle	5,4	6,5	7,4	3,7	ς,ς 3,0	7,7	4,9	4,6 6,9	2,8	7,5	2,0	2,7	2,6	4,5	5,4	5,5	9,8	3,9	3,4	6,1	/,o 0,3	6,3	5,1	7, 7,	5,4	9,9	6,2	3, 12,	4,3	2,7	4, 6,	č 1					
Moy été (avr-oct)	3,4	4,9		4, 6			3,4	1,9	3,0	4,6	0,4	1,9	5,5	3,1	7,4	7,4	c, rt		2,4	6, t	ć κ.	2,0	2,0	1,8	3,0	3,4	6,4	1,9	2,7	2,4	2, 2, 13, 2,	ň ň					
Moy hiver (nov-mars)	8,2			5,6		_	2,0	8,4	2,6	0,11	11,3	6,01	6,5	9,8	6,4	0,9	17,4			9,8	5,0 14,2		9,2	4,0		11,2	6,1	5,1	9,9	3,1	7,0	2,					
			•									-				•																					
Nombre de jours	1		10	α •	\		~	_ ~	,,	10		~		ol		~			~				~	e ~	, (1	~		0 ~1	_	~	o ,	_					
nb jours turbinés	290			348				241			339			312		. 343	166			_	310		258	299		318		242 242	271		280						
nb jours turb Qmax	188	255	168	195	177	217	207	129 269	174	227	240	168	195	206	184	284	0.0	116	174	220	261	153	173	114	197	234	204	150	146	137	138	140					
nb j. Qtronçon cc < dr	17	0	11	0 4	0	8	0	61	0	26	9	54	.,	4 8			2	•	-	0 0	29	31	16	0 4	rc.	16	0	37	4	• •	0 0						
nb j. Qtronçon cc = dı	109	89	26	154	162	73	108	112	107	73	72	78	55	108	101	73	r,	125	81	102	51	141	93	192	110	86	142	10/	135	85	147	<u>+</u>					

Usine hydroélectrique: Moulin de La Borie

Logiciei NewPCH V2.1 ISSGeV			Nom du fichier sauvegarde: NewPCHVZIX_	1VZ1X_ LaBorie	1
Saisie des données de base du	u proj	et et des	du projet et des hypothèses à simuler		S10
• Équipement			 Tarifs sélectionnés 		
1) Définition du type decontrat (Hexagone)	(auc	1	Tarif	Nouvelle C. T2007	The state of the s
Nouvelle centrale, contrat Type 2007.NC		Ħ	actualisé pour 2007	2 Tarifs	Hydro-m
Centrale existante sous contrat Type 1997			part équipement concerné	100%	calculé
Centrale existante, nouveau contrat Type 2001.CE	Е		Prix hiver	11,830	ct_€/kWh
2) Ne pas cocher		X VRAI	Prix été	6,250	ct_€/kWh
3) Indiquer l'année en cours		2007	Majoration investissement		ct_€/kWh
4) Choix 1 ou 2 tarifs (été-hiver)		7	Majoration qualité max	1,680	ct_€/kWh
 Part contrat Type 97 existant : 2 Tarifs (été≠hiver) + primes 	iver) + μ	orimes	 Hydrologie 		
• Part Nile centrale ou nouv contrat ou augm de puissance	puissan	e.	1) Situation de la prise d'eau		444
choisir entre : 🔘 1Tarif (été=hiver) 🌘 2Ta	② 2Tarifs (été≠hiver)	liver)	Nom du cours d'eau Cours = Vi	Vienne	
5) Description usine			Surface du BV à la prise d'eau	Sbv = 444	444 km ²
Nom usine ou site : Moulin de La Borie			2) Période de la série chronologique hydrologique	se hydrologique	
INACTIF	Nouvelle usine		1ère année de la série hydro	AnDeb = 1969	
Hauteur de chute brute	7	ε	dernière année de la série hydro	AnFin = 2007	
Hauteur de chute nette Hn	2,3	ε	3) Station HYDRO de référence utilisée	lisée	
Débit turbiné mini	1,5	m ³ /s	Nom de la station Peyrelevade		
Débit turbiné maxi	9'9	m ³ /s	Nom du cours d'eau jaugé <mark>Vienne</mark>		
Débit réservé hiver	1,25	m ³ /s	Code HYDRO de la station C	CodeH = L001	L0010610
Débit réservé été	1,25	m ³ /s	Surface du BV à la station Hydro	$SbvH = 58,5 \text{ km}^2$	km ²
Autres débits non turbinables		m³/s	4) Reconstitution de l'hydrologie à la prise d'eau	la prise d'eau	4
Puissance brute installée 1	129	kW calculé	Simple rapport de BV avec station Hydro	Rapport de BV:	
Part ancien/futur	100%	% calculé	Rapport de BV puissance 0,8	ıcun rapport de BV appliqué	appliqué
Rendement moyen global	%0'02		Coefficient choisi par vous-même ->	RapBV =	1,0000
Puissance max fournie	104	kW calculé	Reconstitution plus complexe	Résultat : module ≈ 9,2 m3/s	m3/s
 Hauteur de chute 			 Débit max turbiné 		
Voulez-vous calculer la chute véritable en fonction du débit	on du dé	bit ?	Voulez-vous indexer le débit max turbiné à la hauteur de chute	iné à la hauteur de	chute ?
○ NON, chute = Hn ● OUI, chute = f(Q,Hn)		7	● NON, Qmax = Qéquipement ○ OL	OUI, Qmax = f(H chute réelle)	éelle) 1
• Sécurité : débit d'arrêt de la cer	centrale	80	m ³ /s Developper o	Developper contact: benoit.teyssendier@wanadoo.fr	r@wanadoo.fr



Hydrologie comparée : prise d'eau et tronçon court circuité

Logiciel NewPCH v2.1 ß5dev∂

Moulin de La Borie Scénario:

S10



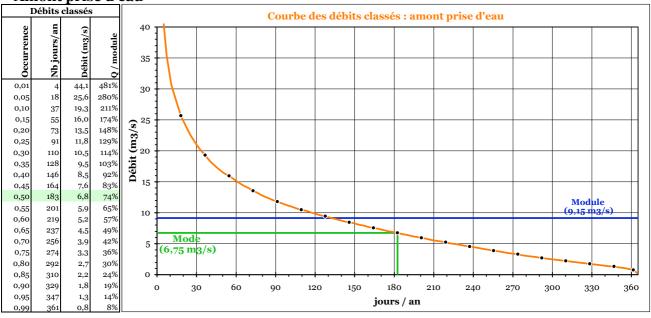
Site : Vienne à Moulin de La Borie (surface BV = 444 km2)

Station HYDRO choisie pour la reconstitution : Reconstitution complexe (voir rapport)

Formule appliquée : Reconstitution complexe (voir rapport)

Période prise en compte pour l'analyse hydrologique : 1969 à 2007 (39 années valides)

• Amont prise d'eau

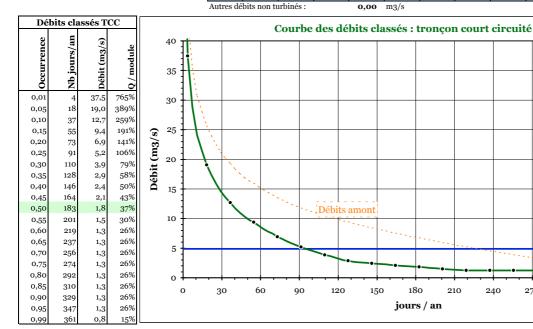


• Secteur court circuité

Débit turbiné maxi : 6,6 m3/s Débit turbiné mini :

1,5 m3/s

Débit réservé été & hiver (m3/s) : jan fév mars mai juin juil aoû oct nov déc 1,25



• Analyse des situations

<u>légende :</u>

Qt = débit turbiné

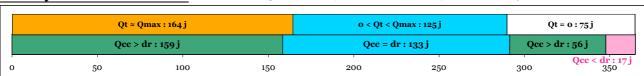
Qcc = débit du tronçon court circuité

ModuleTCC (4.9 m3/s)

330

360

300





Usine hydroélectrique : Moulin de La Borie

S10 Équipement testé : Chute nette: 2,3 Rendement: 0,70 Débit turbiné maxi: 6,6 m3/s M Débit turbiné mini : m3/s jan fév mars avr mai iuin juil aoû oct 1,5 Débit réservé été & hiver: 1,3 & 1,3 m3/s 1,3 Hydro-m Autres débits non turbinés : Calcul sur 39 ans Rappel: Station HYDRO choisie pour la reconstitution: Reconstitution complexe (voir rapport) Moyenne Débits turbinés (moyennes mensuelles en m³/s) - il intègre les contraintes liées à la ressource (hydrologie mesurée) et à l'équipement testé février 6,0 mar avril mai 5,3 juin 4.0 juillet août 1,3 septembre octobre novembre 4,3 5,7 Movenne annuelle 5,5 2,3 4,3 8, Moy été (avr-oct) 3,3 Moy hiver (nov-mars) 5,6 Débits non turbinés du secteur court-circuité : débits déversants + débit réservé (moyennes mensuelles en m³/s) février mar avril mai juin 2,8 juillet août 1,7 septembre 2,0 octobre novembro 4.9 7,7 Moyenne annuelle 4,9 0,1,0 0,1,0 0,4,7,8 0,5,0 Moy hiver (nov-mars) Nombre de jours ... nb jours turbinés 141 55 nb jours turb Qmax 164 4 4 69 38 0 nb j. Qtronçon cc < dr 88 141 141 145 195 195 1135 1130 1147 1163 1163 117 117 117 118 118 118 118 nb j. Qtronçon cc = dr 133

S10 Équipement testé: Tarif électricité : Nouvelle centrale (Hexagone), 2 tarifs (été≠hiver), année 2007 Rendement: 0,70 Prix été : 6.250 ct €/kWh Résultat (prime au tarif 2001 Nouvelle Centrale): M Débit turbiné maxi : 6,6 ct €/kWh ct €/kWh m3/s Majoration qualité maxi : 1.680 Majoration qualité calculée = 93.8% soit 1,577 Débit turbiné mini : 1,5 m3/s Débit réservé été & hiver: 1,3 & 1,3 m3/s oct 1,3 nov déc 1,3 1,3 Hydro-m Autres débits non turbinés : Calcul sur 39 ans 0,0 m3/s Rappel : Station HYDRO choisie pour la reconstitution : Reconstitution complexe (voir rapport) Productible total en MWh févrie mai juille 41 décembi Total Année nb valeurs total été (avr-oct) 300 (1933) total hiver (nov-mars) Productible en 1000 € (majoration qualité non comprise) févrie 5,9 avri 3,4 mai juille octobi Total Année total été (avr-oct) otal hiver (nov-mars) Prix moyen du kWh annuel réalisé hors majoration qualité (ct €/kWh) 8,96 8,77 8,77 9,46 9,46 9,46 9,49 9,49 9,49 9,49 9,40 Calcul de la majoration qualité Total = 117 mois d'hiver (dec, jan, fev) Base de calcul : nb de mois pris en compte élimination des 10% = mois les plus mauvais mois les meilleurs (Mmo €/kWh % o à 20% 20 à 50 93,8% Base de calcul : prime Coefficient d'irrégularité I1 = 0.213 50 à 70% Régularité puissance Pmax (MWh) = 67 70 à 100% 0,245 Coeff Irr = Pmov(MWh) = 550,237 Pmin (MWh) = 42 on : prime = OUI => Prime Calculée = (1970) (1970) (1971) (1971) (1972) (1972) (1973) (1974) (1 Primes (hiver) en 1000 (4.0 Chiffre d'affaire total HT en 1000 € (toutes majorations incluses) 57.9 40.3 40.3 55.5 55.5 56.4 60.4 27.0 28.8 28.8 28.8 28.8 29.8 20.0

Usine hydroélectrique : Moulin de La Borie

Logiciel NewPCH v2.1 B5dev8			Nom du fichier sauvegardé: NewPCHv2	NewPCHv21x_ LaBorie	П
Saisie des données de base	ase du pro	jet et de	du projet et des hypothèses à simuler		88
• Équipement			 Tarifs sélectionnés 		
1) Définition du type decontrat	(Hexagone)	1	Tarif	Nouvelle C. T2007	July/
Nouvelle centrale, contrat Type 2007.NC	Į.	T	actualisé pour 2007	2 Tarifs	Hydro-m
Centrale existante sous contrat Type 1997	266		part équipement concerné	100%	calculé
Centrale existante, nouveau contrat Type 20	pe 2001.CE		Prix hiver	11,830	ct_€/kWh
2) Ne pas cocher		FAUX	Prix été	6,250	ct_€/kWh
3) Indiquer l'année en cours		2007	Majoration investissement PAUX		ct_€/kWh
4) Choix 1 ou 2 tarifs (été-hiver)		2	Majoration qualité max	1,680	ct_€/kWh
 Part contrat Type 97 existant : 2 Tarifs (été≠hiver) + primes 	ifs (été≠hiver) +	primes	Hydrologie		
• Part NIIe centrale ou nouv contrat ou augm de puissance :	augm de puissar	nce :	1) Situation de la prise d'eau		444
choisir entre : O 1Tarif (été=hiver)	② 2Tarifs (été≠hiver)	≠hiver)	Nom du cours d'eau Cours = Vienne	<u>e</u>	
5) Description usine			Surface du BV à la prise d'eau st	Sbv = 444	444 km ²
Nom usine ou site: Moulin de La Borie	a Borie		2) Période de la série chronologique hydrologique	ydrologique	
ZNI	INACTIF Nouvelle usine		1ère année de la série hydro AnDeb	de = 1969	
Hauteur de chute brute	2	m	dernière année de la série hydro AnFin	in = 2007	
Hauteur de chute nette Hn	2,3	m	3) Station HYDRO de référence utilisée	0	
Débit turbiné mini	1,5	m³/s	Nom de la station Peyrelevade		
Débit turbiné maxi	6	m³/s	Nom du cours d'eau jaugé <mark>Vienne</mark>		
Débit réservé hiver	1,25	m³/s	Code HYDRO de la station CodeH =		L0010610
Débit réservé été	1,25	m³/s	Surface du BV à la station Hydro Sbv	$SbvH = 58,5 \text{ km}^2$	km ²
Autres débits non turbinables		m³/s	4) Reconstitution de l'hydrologie à la prise d'eau	prise d'eau	4
Puissance brute installée	177	kW calculé	Simple rapport de BV avec station Hydro	Rapport de BV:	
Part ancien/futur	100%	% calculé	Rapport de BV puissance 0,8	ıcun rapport de BV appliqué	appliqué
Rendement moyen global	%0'02		Coefficient choisi par vous-même ->	RapBV =	1,0000
Puissance max fournie	142	kW calculé	Reconstitution plus complexe	Résultat : module ≈ 9,2 m3/s	m3/s
• Hauteur de chute			 Débit max turbiné 		
Voulez-vous calculer la chute véritable en fonction du débit ?	en fonction du d	ébit ?	Voulez-vous indexer le débit max turbiné à la hauteur de chute	à la hauteur de	chute ?
\bigcirc NON, chute = Hn \bigcirc OUI, chute = f(Q,Hn)	= f(Q,Hn)	2	NON, Qmax = Qéquipement OUI, Q	○ OUI, Qmax = f(H chute réelle)	éelle) 1
• Sécurité : débit d'arrêt de la	e la centrale	80	m³/s Developper conta	Developper contact: benoit.teyssendier@wanadoo.fr	er@wanadoo.fr



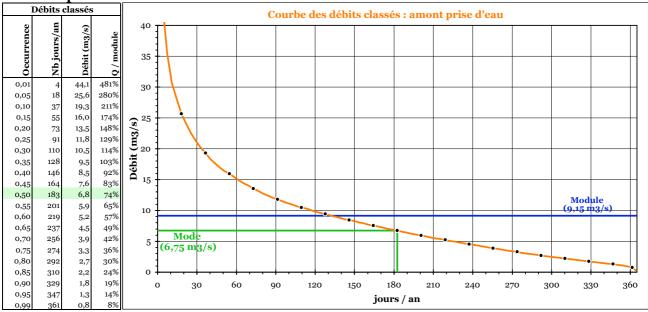
Moulin de La Borie Scénario :



Site : Vienne à Moulin de La Borie (surface BV = 444 km2) Station HYDRO choisie pour la reconstitution : Reconstitution complexe (voir rapport) Formule appliquée : Reconstitution complexe (voir rapport)

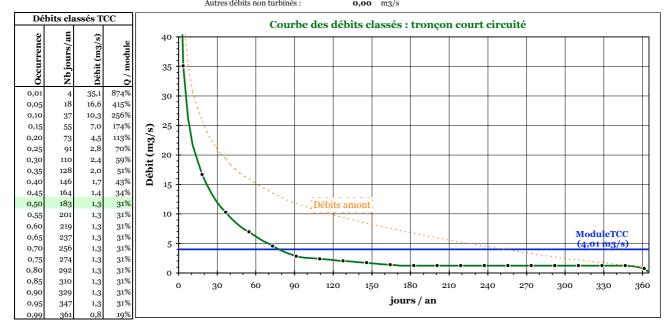
Période prise en compte pour l'analyse hydrologique : 1969 à 2007 (39 années valides)

• Amont prise d'eau



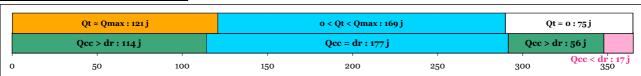
Secteur court circuité

Débit turbiné maxi : Débit turbiné mini : 1,5 m3/s Débit réservé été & hiver (m3/s) : fév mars avr mai juin juil aoû oct déc 1,25



• Analyse des situations

<u>légende</u>: Ot = débit turbiné Qcc = débit du tronçon court circuité





S8

Usine hydroélectrique : Moulin de La Borie

S8 Équipement testé : Chute nette: 2,3 Rendement: 0,70 Débit turbiné maxi : 9,0 m3/s M Débit turbiné mini : m3/s jan fév mars avr mai iuin juil aoû oct nov 1,5 Débit réservé été & hiver: 1,3 & 1,3 m3/s Hydro-m Autres débits non turbinés : Calcul sur 39 ans Rappel: Station HYDRO choisie pour la reconstitution: Reconstitution complexe (voir rapport) Moyenne Débits turbinés (moyennes mensuelles en m³/s) - il intègre les contraintes liées à la ressource (hydrologie mesurée) et à l'équipement testé février 7,5 mar avril mai 6,3 juin 4,5 juillet août 1,4 septembre octobre 5,2 novembre 7,0 Movenne annuelle 5,1 5,3 3,0 2,3 3,7 4,1 1,9 6,4 8,8 3,6 3,6 3,5 5,9 Moy été (avr-oct) 3,8 Moy hiver (nov-mars) 7,0 Débits non turbinés du secteur court-circuité : débits déversants + débit réservé (moyennes mensuelles en m³/s) 6,3 6,2 6,2 1,5 2,9 2,9 7,8 1,3 3,8 4,7 7,1 12,5 0,0 février mar 5,1 1,9 1,6 3,2 avril 4,7 mai juin 2,2 juillet 1,9 août 1,6 septembre 1,9 octobre 2,8 novembro 4,0 6,3 Moyenne annuelle 4,0 Moy hiver (nov-mars) Nombre de jours ... nb jours turbinés nb jours turb Qmax 69 38 0 nb j. Qtronçon cc < dr 108 1177 1162 2000 234 123 1171 1171 1173 201 1173 200 200 200 200 240 nb j. Qtronçon cc = dr 177

S8 Équipement testé: Tarif électricité : Nouvelle centrale (Hexagone), 2 tarifs (été≠hiver), année 2007 Rendement: 0,70 Prix été : 6.250 ct €/kWh Résultat (prime au tarif 2001 Nouvelle Centrale): M Débit turbiné maxi : ct €/kWh ct €/kWh m3/s Majoration qualité maxi : 1.680 Majoration qualité calculée = 85.9% soit 9.0 1.444 Débit turbiné mini : 1,5 m3/s Débit réservé été & hiver: 1,3 & 1,3 m3/s oct 1,3 nov déc 1,3 1,3 Hydro-m Autres débits non turbinés : Calcul sur 39 ans 0,0 m3/s Rappel : Station HYDRO choisie pour la reconstitution : Reconstitution complexe (voir rapport) Productible total en MWh févrie mai juille décemb Total Année 742 485 562 563 561 560 540 540 737 737 748 550 665 550 665 538 nb valeurs total été (avr-oct) total hiver (nov-mars) Productible en 1000 € (majoration qualité non comprise) févrie 7,4 avri mai juille octobi Total Année total été (avr-oct) otal hiver (nov-mars) Prix moyen du kWh annuel réalisé hors majoration qualité (ct €/kWh) 99,111
99,50
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90
99,90 Calcul de la majoration qualité Total = 117 mois d'hiver (dec, jan, fev) Base de calcul : nb de mois pris en compte élimination des 10% = mois les plus mauvais mois les meilleurs (Mmo €/kWh % o à 20% 20 à 50 Base de calcul : prime Coefficient d'irrégularité I1 = 0.243 50 à 70% Régularité puissance Pmax (MWh) = 85 70 à 100% 0,298 Coeff Irr = Pmov(MWh) = 600,284 Pmin (MWh) = 48on : prime = OUI => Prime Calculée = 0,0144 (1970) (1970) (1971) (1971) (1972) (1972) (1973) (1974) (1 Primes (hiver) en 1000 (4.5 Chiffre d'affaire total HT en 1000 € (toutes majorations incluses) 73,1 63,7 64,5 64,7 73,2 73,2 73,2 73,2 66,0 69,7 66,3 66,7 74,8 66,7 77,1 66,3 66,0 77,1 66,0 77,1 66,0 77,1

Usine hydroélectrique : Moulin de La Borie

Annexe 4

Estimatif des investissements





Estimatif des investissements

Scénario S10

Désignation	Total €HT
Arasement de la crête et étanchéité du barrage	15 000 €
Terrassement du canal d'amenée	24 000 €
Reprise du vannage de garde et des murs	12 000 €
Amélioration des entrées d'eau	14 000 €
amélioration de la chambre d'eau	9 000 €
Déplacement de la turbine 2 dans une entrée d'eau dédiée	8 000 €
Modification et création des aspirateurs	9 000 €
Nettoyage du canal de fuite	3 000 €
TOTAL HT	94 000 €





Construction d'ouvrages de franchissement des poissons nécessitant le déplacement du barrage de la centrale hydroélectrique

«Moulin de la Borie»

Évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000



Sommaire

- Description du projet (Cf. dossier projet)							
2- Localisation par rapport aux sites Natura 2000	4						
3- Incidences potentielles du projet sur les habitats ou espèces ayant conduit à la désignation des sites Natura 2000 indiquées précédemment	s 6						
3.1 - Quels sont les habitats ou espèces que votre projet est susceptible de déranger ou d'impacter ?	6						
3.1.1 Habitats naturels	6						
3.1.2 Espèces animales	10						
3.1.3 Espèces végétales	11						
3.1.4 Habitats d'espèces	11						
3.2 Quelles sont les incidences potentielles du projet sur les habitats et espèces cités précédemment ?	13						
3.3 En cas d'incidences du projet sur des habitats ou des espèces, moyens mis en œuvre pour éviter o réduire l'impact	ou 14						
4- Conclusion	14						



ANNEXE 7



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000



Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000. Il permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

1- Description du projet (Cf. dossier projet)

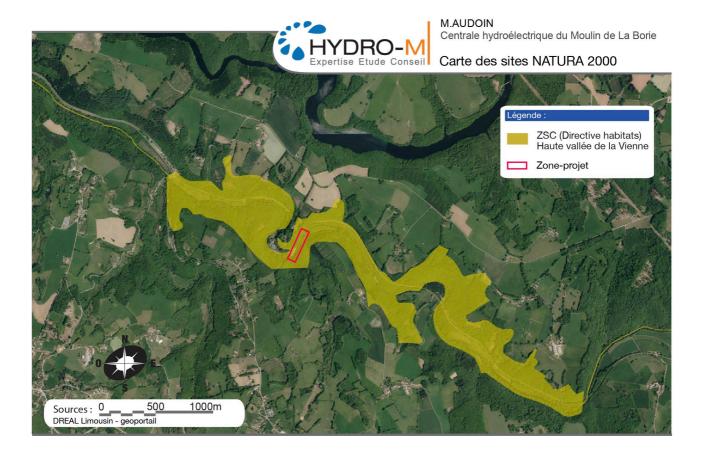
Pour rappel, le projet consiste à :

- effacer le seuil actuel.
- ▶ construire des ouvrages de franchissement des poissons nécessitant le déplacement du barrage à l'amont immédiat de l'usine.
- évacuer une partie des sédiments du lit de la Vienne, sur environ 7-8 m de large et 100 m de long, à l'aval de l'usine.



2- Localisation par rapport aux sites Natura 2000

Site(s) Natura 2000 concerné(s) par le projet (cf. carte ci-après)					
Site FR7401148	Nom : Haute vallée de la Vienne				



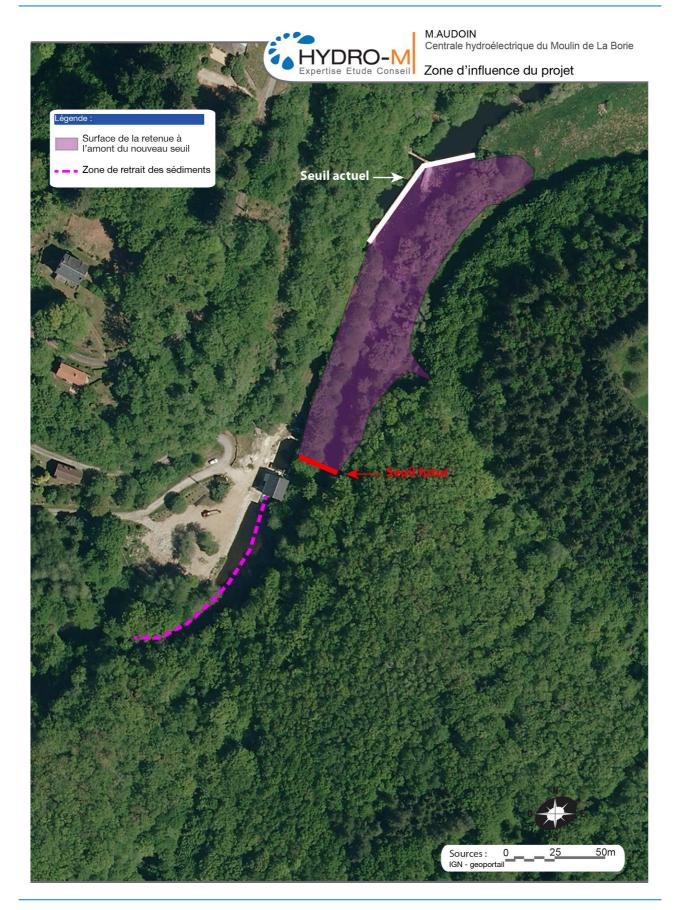
La zone d'influence du projet comprend :

- ▶ <u>le lit de la Vienne et ses berges</u>, entre le barrage actuel et le futur seuil, soit une longueur de 170 m, et une surface de 8 000 m²,
- ▶ <u>le lit de la Vienne</u>, à l'aval de la restitution des eaux turbinées sur une longueur d'environ 100 m et une largeur de 7-8 m

À l'amont du barrage actuel, la surface de la retenue ne sera pas modifiée.

Toute la zone d'influence du projet est incluse dans le site Natura 2000 «Haute vallée de la Vienne».







3- Incidences potentielles du projet sur les habitats ou espèces ayant conduit à la désignation des sites Natura 2000 indiquées précédemment

Tout projet peut avoir potentiellement un impact sur un site Natura 2000 dès lors qu'il se situe à proximité d'un habitat ou d'une espèce ayant conduit à la désignation du site.

Les documents d'objectifs (DOCOB) de chaque site Natura 2000 contiennent des cartographies d'habitats et d'espèces. Ils sont consultables sur le site internet de la DREAL Limousin à l'adresse suivante : http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/fiches-cartes-docob-et-arretes-de-a113.htm

Le pétitionnaire peut également prendre contact avec l'animateur du site afin que celui-ci précise les enjeux écologiques présents à proximité de son projet.

Contact avec l'animateur : ☑ OUI ¹ ☐ NON

3.1 – Quels sont les habitats ou espèces que votre projet est susceptible de déranger ou d'impacter ?

3.1.1 Habitats naturels

L'ensemble des **habitats d'intérêt communautaire** recensé à proximité immédiate du projet est regroupé dans le tableau ci-dessous.

HABITAT	Code Natura 2000	Code Corine Biotopes	Commentaires
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous- bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	9120	41.12	Présent par tâches dans la vallée, mais rarement en bordure de berge, et donc en dehors de la zone d'influence du projet
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno- Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	xinus excelsior (Alno- Padion, 91E0*		
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.1	Présent rive gauche en amont du barrage actuel, en dehors de la zone d'influence du projet
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260	24.4	Présent dans la zone d'influence du projet sous forme de quelques herbiers à callitriche et myriophylle (surfaces ~ 20 m²)

^{*} Habitat d'intérêt communautaire prioritaire



Dans la zone d'influence du projet, les berges entre le barrage actuel et le futur seuil sont boisées avec une prédominance de tilleuls et de charmes, en taillis ; l'aulne est également ponctuellement présent en bordure de l'eau. Rive gauche, en lisière de la zone d'influence et le long d'un chemin existant, on note la présence plus abondante de fougères aigle et de saules marsault.

La liste des espèces végétales recensées dans la zone d'influence du projet figure dans le tableau cidessous.

Nom commun	Nom latin	Berge RG	Berge RD	îlots
Strate arborée				
Tilleul à petites feuilles	Tilia cordata Mill., 1768	+	+	
Charme	Carpinus betulus L., 1753	+	+	
Érable sycomore	Acer pseudoplatanus L., 1753		+	+
Aulne glutineux	Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	+	+	+
Sureau noir	Sambucus nigra L., 1753	+		+
Peuplier	Populus sp	+		
Hêtre	Fagus sylvatica L., 1753	+		
Frêne commun	Fraxinus excelsior L., 1753			+
Strate arbustive				
Noisetier	Corylus avellana L., 1753		+	
Aubépine à 1 style	Crataegus monogyna Jacq., 1775		+	
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea L., 1753		+	
Chèvrefeuille	Lonicera periclymenum L., 1753	+		
Saule marsault	Salix caprea L., 1753	+		
Strate herbacée				
Ronce	Rubus sp	+	+	
Lierre grimpant	Hedera helix L., 1753	+	+	
Benoîte commune	Geum urbanum L., 1753	+	+	
Grande ortie	Urtica dioica L., 1753	+		
Germandrée	Teucrium scorodonia L., 1753	+	+	
Fougère femelle	Athyrium filix-femina (L.) Roth, 1799		+	+
Lierre terrestre	Glechoma hederacea L., 1753		+	
Houx	Ilex aquifolium L., 1753		+	
Géranium Herbe à Robert	Geranium robertianum L., 1753		+	
Euphorbe des bois	Euphorbia amygdaloides L., 1753	+		
Sceau de Salomon multiflore	Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785	+		
Fougère aigle	Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879	+		
Lycopode	Lycopus europaeus L., 1753			+
Iris faux acore	Iris pseudacorus L., 1753			+
Scrophulaire noueuse	Scrophularia nodosa L., 1753			+
Digitale pourpre	Digitalis purpurea L., 1753	+		
Compagnon rouge	Silene dioica (L.) Clairv., 1811	+		
Alliaire	Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913		+	
Luzule des bois	Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin, 1811		+	
Canche cespiteuse	Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv., 1812	+		+





La Vienne à l'aval du seuil existant



La Vienne à l'amont de l'usine hydroélectrique



Berge boisée rive droite



Berge boisée rive gauche



Faciès à fougères en lisière, rive gauche



Faciès à saules en lisière, rive gauche







Myriophylle

Faciès à callitriche et myriophylle



Zone de retrait des sédiments à l'aval de l'usine



3.1.2 Espèces animales

Parmi les **espèces d'intérêt communautaire** citées dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site Natura 2000, ou recensées dans le cadre du DOCOB, celles susceptibles d'être présentes dans la zone d'influence du projet sont listées ci-dessous.

Une prospection de terrain a été effectuée le 30/06/2015, en présence de Monsieur Cyril Laborde du PNR Millevaches pour la recherche de moules perlières. Par ailleurs, une liste des espèces recensées à proximité de la zone d'étude a été fournie par le PNR (cf liste en annexe).

La valeur patrimoniale indiquée pour chaque espèce est celle figurant dans le DOCOB.

Espèces d'intérêt communautaire	Valeur patrimoniale	Présence/Absence dans la zone d'influence du projet
Loutre commune (<i>Lutra lutra</i>)	Moyenne	Présente majoritairement sur le secteur amont du site Natura 2000 (Vienne amont Neuvic-Entier). Restes d'écrevisses visibles dans la zone d'influence (observation du 30/06/15), mais pas d'épreintes.
		=> Pas de présence permanente mais fréquentation probable
Grand murin	Forte	1 gîte d'hibernation signalé sur la commune de St-Denis- des-Murs.
(Myotis myotis)	Forte	=> Fréquentation possible pour la chasse, mais habitat peu propice
Murin de Bechstein	Très forte	1 gîte d'hibernation signalé sur la commune de St-Denis- des-Murs. Territoire de chasse composé de forêts et habitats humides.
(Myotis bechsteini)		=> Fréquentation possible pour la chasse
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Moyenne	1 gîte d'hibernation signalé sur la commune de St-Denis- des-Murs. Présence de milieux humides recherchée sur le territoire de chasse.
(cameropius impressueres)		=> Fréquentation possible pour la chasse
Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) Moyenne		Observé sur le site Natura 2000, commune de St-Denisdes-Murs; population localisée près du bourg, à moins de 600 m du site Natura 2000. Occupe généralement des eaux stagnantes peu profondes.
		=> Habitat non présent
Moule perlière	TOTAL	Présente sur tout le cours de la Vienne en amont de Bujaleuf (± 5 km en amont de la zone projet).
(Margaritifera margaritifera)	Très forte	=> Pas recensée sur la zone projet, suite à prospection du 30/06/2015 avec PNR Millevaches
Bouvière (Rhodeus amarus)	-	Absente de tout le site Natura 2000
Chabot	Moyenne	Présent uniquement à Bujaleuf. Non présent sur la station de suivi «l'Usine» à St-Denis-des-Murs.
(Cottus gobio)		=> Pas recensé sur la zone projet, suite à prospection par pêche électrique du 30/06/2015



Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)*	Faible	Observé uniquement à Tarnac et Peyrelevade, mais peut fréquenter un grand nombre de milieux humides ou xériques, y compris anthropisés. => Potentiellement présent
Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)	Moyenne	Habitat constitué de souches et de vieux arbres feuillus dépérissants. => Potentiellement présent
Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)	Moyenne	Habitat constitué de milieux ouverts humides. Plante hôte = succise. => Habitat non présent

^{*} Espèce d'intérêt communautaire **prioritaire**

3.1.3 Espèces végétales

Aucune **espèce végétale d'intérêt communautaire** n'est citée sur la fiche FSD du site Natura 2000. Dans le DOCOB, seules deux espèces sont répertoriées :

- ▶ Bruchie des Vosges (Bruchia vogesiaca) : au sein du site Natura 2000, quelques cm² observés sur un substrat de tourbe noire, au niveau des sources de la Vienne.
 - => Habitat non présent dans la zone d'influence du projet
- ▶ Flûteau nageant (*Luronium natans*) : non observé directement sur le site Natura 2000 lors de la cartographie des habitats en 2008, mais présence très probable.
 - => Non présente dans la zone d'influence du projet, suite à la prospection du 30/06/2015

3.1.4 Habitats d'espèces

L'habitat d'espèces, d'intérêt communautaire, intitulé « réseau hydrographique » s'étend sur un linéaire de près de 80 km, depuis les sources de la Vienne jusqu'à la limite aval du site Natura 2000. Il comprend le lit et les berges de la Vienne et quelques linéaires d'affluents (proches de la confluence avec la Vienne), ainsi que leurs ripisylves. Il couvre donc l'ensemble de la zone d'influence du projet.

Les huit espèces d'intérêt communautaire concernées par cet habitat sont les suivantes :

Espèces d'intérêt communautaire	Présence/Absence dans la zone d'influence du projet
Loutre commune (Lutra lutra)	Fréquentation probable
Moule perlière (Margaritifera margaritifera)	Absence
Chabot (Cottus gobio)	Absence
Lamproie de Planer (Lampetra planeri)	Absence
Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes)	Absence



Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)	Non recensé. Présence possible en dehors de la zone d'influence du projet (habitat favorable = retenues, plans d'eau)				
Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)	Absence				
Flûteau nageant (Luronium natans)	Absence				

Un prélèvement d'invertébrés benthiques a été effectué le 30/06/2015, entre le barrage actuel et le futur seuil. Ce secteur est alimenté par le débit réservé de la centrale hydroélectrique. Les berges boisées et les fluctuations de surfaces mouillées dans ce tronçon sont peu favorables aux odonates citées précédemment. Seuls des adultes de l'espèce Calopteryx vierge (Calopteryx virgo) ont été observés sur des secteurs ensoleillés, près du barrage en rive gauche.

La liste des espèces recensées (cf annexe) confirme l'absence de larve d'odonates d'intérêt communautaire.

Par ailleurs, un inventaire piscicole de type qualitatif a été réalisé. Les espèces recensées sont les suivantes : truite fario, spirlin, ablette, goujon, barbeau.

Aucune frayère à salmonidés n'est présente sur la zone d'influence du projet. Une frayère potentielle à cyprinidés se trouve à l'aval immédiat du barrage existant, au niveau du faciès à callitriche.



Calopteryx vierge (femelle et mâle)



3.2 Quelles sont les incidences potentielles du projet sur les habitats et espèces cités précédemment?

Types d'impacts potentiels	Observations
	Habitat naturel 3260: Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion. La création d'un faciès de retenue entre le barrage actuel et le futur seuil entraînera la disparition des qqs faciès à callitriche et myriophylle, soit ± 20 m². => L'impact sur le site Natura 2000 sera négligeable car la surface concernée représente une part infime (< 0,01 %) de la surface totale de cet habitat (132 ha)
Destruction d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces	Habitat d'espèces «Réseau hydrographique» : 8 espèces concernées. Cet habitat s'étend sur près de 80 km, depuis les sources de la Vienne jusqu'à la limite aval du site. Il comprend le lit et les berges de la Vienne. La création d'un faciès de retenue entre le barrage existant et le futur seuil modifiera de façon permanente les caractéristiques de l'habitat actuel sur un linéaire de ± 170 m. Par ailleurs, l'enlèvement d'une partie des sédiments à l'aval de l'usine sur ± 100 m de longueur dégradera provisoirement cet habitat qui se reconstituera ensuite naturellement. Dans les deux cas, l'habitat d'espèces «réseau hydrographique» sera maintenu. => L'impact sur le site Natura 2000 sera négligeable car : - le linéaire modifié représente une part infime (0,3 %) de la totalité de cet habitat (80 km) - seule la loutre, parmi les espèces concernées, est potentiellement présente ; l'extension du faciès de retenue ne nuira pas à cette espèce (pas de catiche observée, maintien du milieu aquatique et de nourriture -écrevisse signal-)
Destruction d'espèces	Le projet n'entraînera aucune destruction d'espèce d'intérêt communautaire.
Rejet d'eaux résiduaires dans le milieu naturel	Néant
Suppression de territoire de chasse par déboisement ou défrichement (y compris arrachage de haies)	Néant
Dérangements en période de travaux (proximité de sites de nidification)	Les espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être dérangées par les travaux sont la loutre et les chauves-souris . Cependant, aucun site de nidification de ces espèces n'a été recensé dans la zone d'influence du projet et leur activité est uniquement crépusculaire et nocturne, tandis que les travaux ne se dérouleront qu'en journée. => L'impact des travaux sur les espèces du site Natura 2000 sera négligeable
Autres (à préciser)	Néant



3.3 En cas d'incidences du projet sur des habitats ou des espèces, moyens mis en œuvre pour éviter ou réduire l'impact

Néant

4- Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000,
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

Le 08 juillet 2015

- ☑ NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.
- □ OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Date:

Signature du pétitionnaire :

Michel AUDOIN



Table des Annexes

ANNEXE 1 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire fournie par le PNR des Millevaches

ANNEXE 2 : Liste des espèces fournies par le PNR des Millevaches

ANNEXE 3 : Liste des espèces d'invertébrés aquatiques (prélèvement du 30/06/2015)

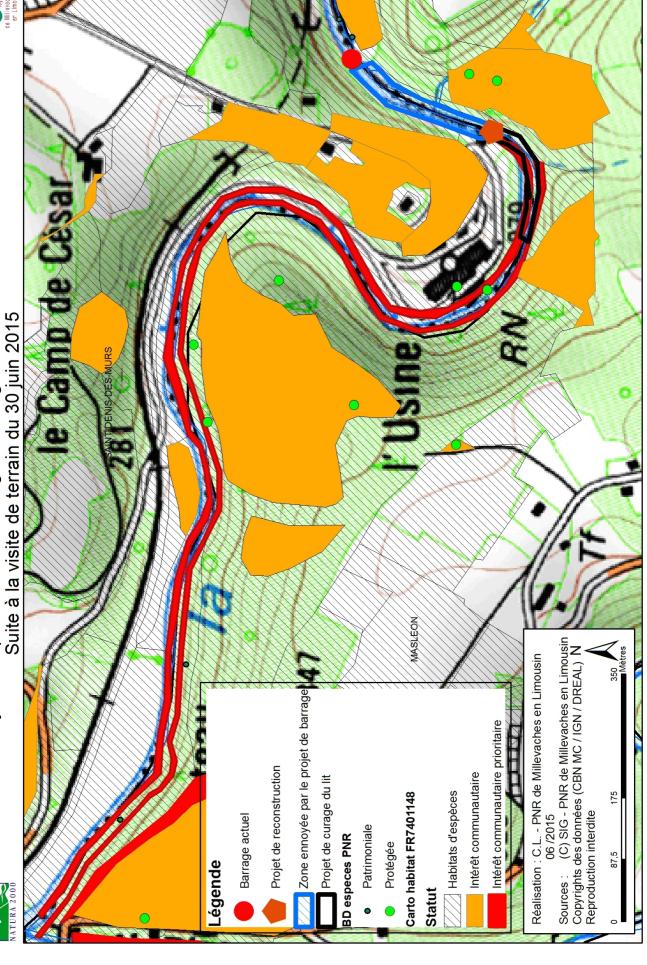
16 sur 21



ANNEXE 1 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire fournie par le PNR des Millevaches









ANNEXE 2 : Liste des espèces fournies par le PNR des Millevaches

NOM LATIN	NOM HOUSE	CDOUDE	CTATILT	DATE	ALITELIA	COURCE	PENADOUE	112000		
NOM_LATIN	NOM_USUEL	GROUPE		DATE_	AUTEUR		REMARQUE		Annee Protocole nb_i	
Myotis myotis	Grand murin	Chirotpere		20/02/1999		GMHL	Colonie	IC DH	1999 EXBD_01	1 0,0000000000 l'Usine
Myotis myotis	Grand murin	Chirotpere		26/03/1986		GMHL	Colonie	IC DH	1986 EXBD_01	2 0,0000000000 l'Usine
Myotis myotis	Grand murin	Chirotpere		25/01/1987		GMHL	Colonie	IC DH	1987 EXBD_01	3 0,00000000000 l'Usine
Myotis myotis	Grand murin	Chirotpere		29/03/1987		GMHL	Colonie	IC DH	1987 EXBD_01	2 0,00000000000 l'Usine
Myotis myotis	Grand murin	Chirotpere	PN	01/04/1987	GMHL	GMHL	Colonie	IC DH	1987 EXBD_01	2 0,00000000000 l'Usine
Myotis myotis	Grand murin	Chirotpere	PN	27/01/1988	GMHL	GMHL	Colonie	IC DH	1988 EXBD_01	2 0,00000000000 l'Usine
Myotis myotis	Grand murin	Chirotpere	PN	09/03/1988	GMHL	GMHL	Colonie	IC DH	1988 EXBD_01	2 0,00000000000 l'Usine
Myotis myotis	Grand murin	Chirotpere	PN	12/10/1988	GMHL	GMHL	Colonie	IC DH	1988 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis myotis	Grand murin	Chirotpere	PN	15/03/1989	GMHL	GMHL	Colonie	IC DH	1989 EXBD_01	2 0,00000000000 l'Usine
Ischnura elegans	Ichnure elegante	Insecte		30/06/2011	Lucas Michelot	SLO	Male VOL		2011	1 0,00000000000 Le Pont du Rateau
Ischnura elegans	Ichnure elegante	Insecte		30/06/2011	Lucas Michelot	SLO	Male VOL		2011	1 0,00000000000 Le Pont du Rateau
Ischnura elegans	Ichnure elegante	Insecte		30/06/2011	Lucas Michelot	SLO	Male VOL		2011	1 0,00000000000 Le Pont du Rateau
Thalictrella thalictroides L.	Isopyre faux pygamon	Botanique	Patrimoniale	2006	CBN MC	PNR ML			2006 CBN 01	1 0,0000000000
Thalictrella thalictroides L.	Isopyre faux pygamon	Botanique	Patrimoniale	2006	CBN MC	PNR ML			2006 CBN 01	1 0,0000000000
Podarcis muralis (Laurenti 1768)	Lezard des murailles	•	PN	30/05/2003		GMHL			2003 EXBD 01	2 0,0000000000 Pont du Rateau
Podarcis muralis (Laurenti 1768)	Lezard des murailles	Reptile	PN	31/03/1999		GMHL			1999 EXBD 01	1 0,00000000000 la Gare
Podarcis muralis (Laurenti 1768)	Lezard des murailles	•	PN	30/03/1999		GMHL			1999 EXBD 01	1 0,0000000000 Villejoubert
Libellula depressa	Libellule deprimee	Insecte			Lucas Michelot	SLO	Couple VOL Dans les prairies seches bordant la Vi*		2011	10 0,0000000000 Le Pont du Rateau
Libellula depressa	Libellule deprimee	Insecte			Lucas Michelot	SLO	Male VOL Nombreux môles territoriaux		2011	9 0,0000000000 La Croix de l'Arbre
Libellula depressa	Libellule deprimee	Insecte			Lucas Michelot	SLO	Femelle VOL		2011	2 0,0000000000 L'Usine
Libellula depressa	Libellule deprimee	Insecte			Lucas Michelot	SLO	Couple VOL Dans les prairies seches bordant la Vi*		2011	10 0.00000000000 Le Pont du Rateau
Libellula depressa	Libellule deprimee	Insecte			Lucas Michelot	SLO	Male VOL Nombreux môles territoriaux		2011	9 0,0000000000 La Croix de l'Arbre
	·				Lucas Michelot	SLO	Femelle VOL		2011	2 0,0000000000 L'Usine
Libellula depressa	Libellule deprimee	Insecte								•
Libellula depressa	Libellule deprimee	Insecte			Lucas Michelot	SLO	Couple VOL Dans les prairies sèches bordant la Vi*		2011	10 0,00000000000 Le Pont du Rateau
Libellula depressa	Libellule deprimee	Insecte			Lucas Michelot	SLO	Male VOL Nombreux môles territoriaux		2011	9 0,0000000000 La Croix de l'Arbre
Libellula depressa	Libellule deprimee	Insecte			Lucas Michelot	SLO	Femelle VOL		2011	2 0,0000000000 L'Usine
Myotis alcathoe	Murin d' alcathoÚ	Chirotpere		2010	M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse	10.511	2010 CHI_01	1 0,0000000000
Myotis bechsteini	Murin de Bechstein	Chirotpere		06/02/1991		GMHL	Colonie	IC DH	1991 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis bechsteini	Murin de Bechstein	Chirotpere		20/02/1999		GMHL	Colonie	IC DH	1999 EXBD_01	2 0,00000000000 l'Usine
Myotis bechsteini	Murin de Bechstein	Chirotpere		04/02/2001		GMHL	Colonie	IC DH	2001 EXBD_01	2 0,00000000000 l'Usine
Myotis bechsteini	Murin de Bechstein	Chirotpere		22/02/1989		GMHL	Colonie	IC DH	1989 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis bechsteini	Murin de Bechstein	Chirotpere		15/03/1989		GMHL	Colonie	IC DH	1989 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis daubentoni	Murin de Daubenton	Chirotpere	PN	27/01/1988		GMHL	Colonie		1988 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis daubentoni	Murin de Daubenton	Chirotpere	PN	09/03/1988		GMHL	Colonie		1988 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis daubentoni	Murin de Daubenton	Chirotpere	PN	2010	M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Myotis daubentoni	Murin de Daubenton	Chirotpere	PN	2010	M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Myotis daubentoni	Murin de Daubenton	Chirotpere	PN	2010	M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Myotis daubentoni	Murin de Daubenton	Chirotpere	PN	2010	M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Myotis nattereri	Murin de Natterer	Chirotpere	PN	06/02/1991		GMHL	Colonie		1991 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis nattereri	Murin de Natterer	Chirotpere	PN	19/02/1994		GMHL	Colonie		1994 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis nattereri	Murin de Natterer	Chirotpere		20/02/1999		GMHL	Colonie		1999 EXBD 01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis nattereri	Murin de Natterer	Chirotpere	PN	25/01/1987		GMHL	Colonie		1987 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis nattereri	Murin de Natterer	Chirotpere	PN	27/01/1988		GMHL	Colonie		1988 EXBD 01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis nattereri	Murin de Natterer	Chirotpere		17/01/1990		GMHL	Colonie		1990 EXBD_01	1 0,0000000000 l'Usine
Myotis nattereri	Murin de Natterer	Chirotpere		06/02/1991		GMHL	Colonie		1991 EXBD 01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis natereri	Murin de Natterer	Chirotpere		2010	M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI 01	1 0,0000000000
Myotis mystacinus	Murin Ó moustaches	Chirotpere		19/02/1994		GMHL	Colonie		1994 EXBD 01	2 0,0000000000 l'Usine
Myotis mystacinus	Murin Ó moustaches	Chirotpere		20/02/1999		GMHL	Colonie		1999 EXBD_01	1 0,0000000000 l'Usine
Myotis mystacinus	Murin Ó moustaches	Chirotpere		04/02/2001		GMHL	Colonie		2001 EXBD_01	1 0,0000000000 l'Usine
Myotis mystacinus	Murin Ó moustaches	Chirotpere		26/03/1986		GMHL	Colonie		1986 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis mystacinus	Murin Ó moustaches	Chirotpere		25/01/1987		GMHL	Colonie		1987 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis mystacinus	Murin Ó moustaches	Chirotpere		27/01/1988		GMHL	Colonie		1988 EXBD_01	2 0,00000000000 l'Usine
Myotis mystacinus Myotis mystacinus	Murin Ó moustaches	Chirotpere		09/03/1988		GMHL	Colonie		1988 EXBD_01	2 0,00000000000 l'Usine
Myotis mystacinus Myotis mystacinus	Murin Ó moustaches	Chirotpere		25/01/1989		GMHL	Colonie		1989 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
•	Murin Ó moustaches	Chirotpere		17/01/1989		GMHL	Colonie		1990 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Myotis mystacinus	Murin Ó moustaches	•					Colonie			•
Myotis mystacinus	Murin Ó moustaches	Chirotpere		06/02/1991		GMHL	Colonie		1991 EXBD_01	1 0,0000000000 l'Usine
Myotis mystacinus		Chirotpere		25/02/1996		GMHL			1996 EXBD_01	1 0,0000000000 SAINT-DENIS-DES-MURS
Myotis mystacinus	Murin Ó moustaches	Chirotpere		2010	M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000 F0 0 0000000000 Pont du Patoau
Nyctalus noctula	Noctule commune	Chirotpere		03/07/1985		GMHL	Colonie		1985 EXBD_01	50 0,0000000000 Pont du Rateau
Nyctalus noctula	Noctule commune	Chirotpere		03/07/1985		GMHL	Colonie		1985 EXBD_01	50 0,000000000 Pont du Rateau
Nyctalus noctula	Noctule commune	Chirotpere		03/08/1985		GMHL			1985 EXBD_01	1 0,000000000 Pont du Rateau
Nyctalus noctula	Noctule commune	Chirotpere		03/08/1985		GMHL			1985 EXBD_01	1 0,000000000 Pont du Rateau
Nyctalus noctula	Noctule commune	Chirotpere		08/07/1988		GMHL	Colonie		_	100 0,00000000000 le Bourg
Nyctalus noctula	Noctule commune	Chirotpere		18/07/1988		GMHL	Colonie		_	115 0,0000000000 le Bourg
Nyctalus noctula	Noctule commune	Chirotpere	PN	2010	M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
	Ombre commun	Poisson		28/09/2010	ONEMA	ONEMA			2010 POI_01	8 0,0000000000
Plecotus austriacus	Oreillard gris	Chirotpere	PN	2010	M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Plecotus sp.	Oreillard sp	Chirotpere	PN	25/01/1987		GMHL	Colonie		1987 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Plecotus sp.	Oreillard sp	Chirotpere	PN	22/02/1989		GMHL	Colonie		1989 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Plecotus sp.	Oreillard sp	Chirotpere	PN	17/01/1990		GMHL	Colonie		1990 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Plecotus sp.	Oreillard sp	Chirotpere	PN	17/01/1990		GMHL	Colonie		1990 EXBD_01	1 0,0000000000 l'Usine
		,							_	

Plecotus sp.	Oreillard sp	Chirotpere PN	19/02/1994 GMHL	GMHL	Colonie		1994 EXBD_01	1 0,00000000000 SAINT-DENIS-DES-MURS
Orthetrum brunneum	Orthetrum brun	Insecte	08/06/2011 Lucas Michelot	SLO	Male VOL Deux môles territoriaux		2011	2 0,00000000000 La Croix de l'Arbre
Orthetrum brunneum	Orthetrum brun	Insecte	08/06/2011 Lucas Michelot	SLO	Male VOL Deux môles territoriaux		2011	2 0,00000000000 La Croix de l'Arbre
Orthetrum brunneum	Orthetrum brun	Insecte	08/06/2011 Lucas Michelot	SLO	Male VOL Deux môles territoriaux		2011	2 0,00000000000 La Croix de l'Arbre
	Perche	Poisson	28/09/2010 ONEMA	ONEMA	1		2010 POI 01	9 0,0000000000
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	Chirotpere PN	27/03/2004 GMHL	GMHL	Colonie	IC DH	2004 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	Chirotpere PN	07/09/1986 GMHL	GMHL	Colonie	IC DH	1986 EXBD 01	1 0,00000000000 l'Usine
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	Chirotpere PN	10/09/1986 GMHL	GMHL	Colonie	IC DH	1986 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	Chirotpere PN	27/01/1988 GMHL	GMHL	Colonie	IC DH	1988 EXBD 01	1 0,00000000000 l'Usine
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	Chirotpere PN	12/10/1988 GMHL	GMHL	Colonie	IC DH	1988 EXBD_01	1 0,00000000000 l'Usine
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	Chirotpere PN	25/02/1996 GMHL	GMHL	Colonie	IC DH	1996 EXBD_01	1 0,00000000000 SAINT-DENIS-DES-MURS
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse	IC DH	2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Insecte	08/06/2011 Lucas Michelot	SLO	VOL Un individu isolÚ		2011	1 0,00000000000 La Croix de l'Arbre
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Insecte	20/06/2011 Lucas Michelot	SLO	Couple VOL		2011	30 0,00000000000 L'Usine
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Insecte	24/06/2011 Lucas Michelot	SLO	Male VOL		2011	2 0,00000000000 L'Usine
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Insecte	30/06/2011 Lucas Michelot	SLO	Male VOL		2011	1 0,00000000000 Le Pont du Rateau
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Insecte	08/06/2011 Lucas Michelot	SLO	VOL Un individu isolÚ		2011	1 0,00000000000 La Croix de l'Arbre
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Insecte	20/06/2011 Lucas Michelot	SLO	Couple VOL		2011	30 0,00000000000 L'Usine
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Insecte	24/06/2011 Lucas Michelot	SLO	Male VOL		2011	2 0,00000000000 L'Usine
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Insecte	30/06/2011 Lucas Michelot	SLO	Male VOL		2011	1 0,00000000000 Le Pont du Rateau
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Insecte	08/06/2011 Lucas Michelot	SLO	VOL Un individu isolÚ		2011	1 0,00000000000 La Croix de l'Arbre
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Insecte	20/06/2011 Lucas Michelot	SLO	Couple VOL		2011	30 0,0000000000 L'Usine
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Insecte	24/06/2011 Lucas Michelot	SLO	Male VOL		2011	2 0,0000000000 L'Usine
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Insecte	30/06/2011 Lucas Michelot	SLO	Male VOL		2011	1 0,00000000000 Le Pont du Rateau
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,00000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus kuhli	Pipistrelle de kuhl	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus kuhli	Pipistrelle de kuhl	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus kuhli	Pipistrelle de kuhl	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus kuhli	Pipistrelle de kuhl	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus kuhli	Pipistrelle de kuhl	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus kuhli	Pipistrelle de kuhl	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus kuhli	Pipistrelle de kuhl	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus kuhli	Pipistrelle de kuhl	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus kuhli	Pipistrelle de kuhl	Chirotpere PN	2010 M. Barataud	GMHL	Indiv. en chasse		2010 CHI_01	1 0,0000000000
Pipistrellus Sp.	Pipistrelle Sp.	Chirotpere PN	02/07/2010 Gaelle CAUBLOT	GMHL	Colonie	10.511	2010 CHI_02	10 0,00000000000 1 manoir vont bientôt refaire les combles (con
Osmoderma eremita	Pique prune	Insecte PN	18/08/2011 Romain CHAMBOR		macrorestes	IC DH	2011	10 0,0000000000 Les Rivailles
Dambing varients	Rotengle	Poisson	28/09/2010 ONEMA	ONEMA		16.511	2010 POI_01	6 0,00000000000000000000000000000000000
Bombina variegata	Sonneur a ventre jaune	Amphibien PN	15/07/2007 GMHL	GMHL		IC DH	2007 EXBD_01	2 0,00000000000 SAINT-DENIS-DES-MURS

SOURCE: PNR des Millevaches



ANNEXE 3 : Liste des espèces d'invertébrés aquatiques (prélèvement du 30/06/2015)

Vienne – Secteur en débit réservé - 30/06/2015	Abondance des espèces
EPHÉMÉROPTÈRES -	
Baetidae -	
Alainites muticus **	+
Baetis rhodani o*	++++
B. fuscatus *o	+++
Ephemerellidae -	
Serratella ignita *o	+++
Leptophlebiidae -	
Habrophlebia fusca **	(+)
PLÉCOPTÈRES -	
Leuctridae -	
Leuctra fusca **	+
L. hippopus **	+
ODONATES -	
Calopterygidae –	
Calopteryx virgo *** (Larves absentes dans nos prélèvements aquatiques)	observé sous forme d'adulte
TRICHOPTÈRES -	
Rhyacophilidae -	
Rhyacophila dorsalis *o	++
R. cf. munda / jl, **	+
R. septentrionalis **	+
Hydroptilidae -	
Oxyethira flavicornis **	(+)
Ithytrichia lamellaris *	+
Psychomyidae -	
Psychomyia pusilla *o	(+)
Metalype fragilis *	
Hydropsychidae -	
Hydropsyche pellucidula *o	+++
H. cf. angustipennis *o (jeunes larves)	+
Limnephilidae -	
Halesus cf. digitatus **, fv	+
Potamophylax cf. latipennis, ** (carcasse larvaire)	(+)
Sericostomatidae -	
Sericostoma cf. personatum ** (carcasse larvaire)	(+)
Brachycetridae -	
Micrasema moestum **	+
M. cf. setiferum **	(+)
Lepidostomatidae -	
Lasiocephala cf. basalis *	
Leptoceridae -	
Ceraclea sp, fv *	+
Ocetis testacea **	



Mystacides sp *o fv	+
Setodes argentipunctatus, *, fv	
COLÉOPTÈRES -	(+)
Gyrinidae - Orectochilus villosus *	++
Elmidae -	++
Elmis maugetii **	+
E. aenea *	(+)
Esolus parallelepipedus *	(+)
Dytiscidae -	
HÉTÉROPTÈRES -	
Gerridae -	
Gerris cf. argentatus o* jl,	+
DIPTÈRES -	
Tipulidae -	
Tipula lateralis *	(+)
T. cf. pruinosa * jl	(+)
Limoniidae -	
Hexatoma bicolor *	+
Dicranota robusta *	(+)
Eleophila cf. maculata *	(+)
Ceratopogonidae –	
Stilobezzeia cf. ochracea *	(+)
Psychodidae -	
Psychoda cf. severini o	(+)
Simuliidae -	
Simulium ornatum o*	+++
S. argyreatum o*	(+)
S. bezzii o*	+
Empididae -	
Wiedemannia bistigma *	(+)
W. escheri **	(+)
Chironomidae -	
-Tanypodinae	+
- Prodiamesinae	(+)
- Orthocldiinae	+
- Chironomini	+
- Tanytarsini	++++
CRUSTACÉS -	
Astacidae -	
Astacus leptodactylus o*	+
Gammaridae -	
Gammarus fossarum *	++
	1



MOLLUSQUES -	
Ancylidae -	
Ancylus fluviatilis ,*	++
Sphaeriidae -	
Pisidium casertanum **	+
P. personatum **	+
OLIGOCHÈTES –	
Lumbricidae -	
Eiseniella tetraedra *	(+)
Lumbriculidae + Tubificidae	++
Stylodrilus heringianus	
T. tubifex	
Potamothrix bavaricus,	
Psammoryctides barbatus	
Limnodrilus hoffmeisteri	
Naididae -	+
Nais bretscheri	
Slavina appendiculata	
Enchytraeidae -	+
HYDRACARIENS -	(+)
Arrenurus, Atractides, Hydracna *	
NÉMATODES -	-

^{(+)/+=} Rare Peu / abondant

fv = fourreau vide

pv=Pupe vide

cv = coquille vide

jl = jeunes larves

⁺⁺⁼ Abondant

^{+++/+++ =} Très abondant / Prédominant

^{*/**/*** =} Valence biologique et écologique.

o = espèce polluo-résistante *** = espèce polluo-sensible





HYDRO-M 63 Bd Silvio Trentin 31200 Toulouse +33 5 34 45 28 10 www.hydro-m.fr